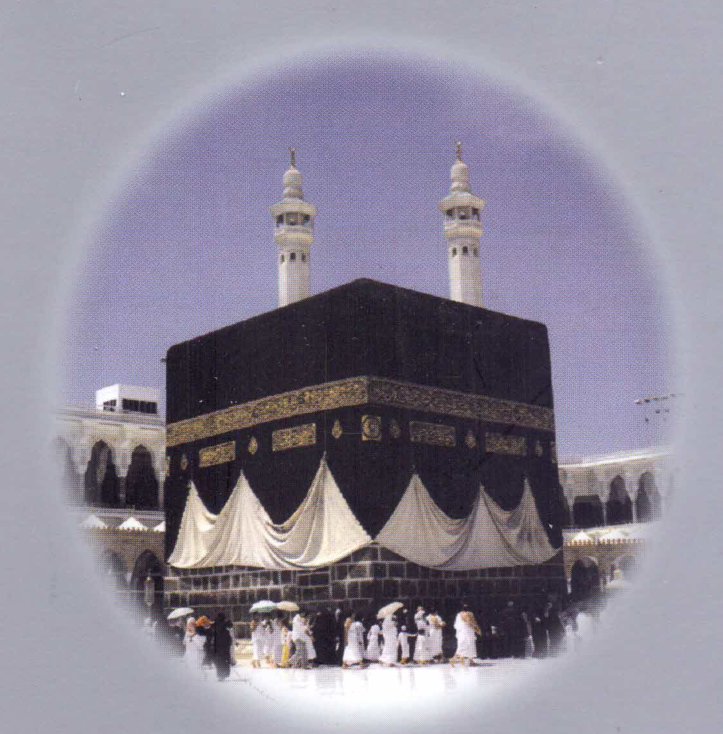
Un guide concis pour les pèlerins



L'Histoire de Makkah

Ouvrage Préparé par un groupe d'oulémas sous la supervision du

Cheikh: Safiyour-Rahman Al-Mubarakpuri

Traduit par: Mohmamed Lamine Ben Brahim

DAROUSSALAM

تاريخ مكة المكرمة

(باللغة الفرنسية)

Ce livre

- Evoque les différents aspects de Makkah et enregistre les événements historiques les plus importants ayant un effet direct sur l'établissement, la sacralité et le poids religieux de Makkah.
- Jette la lumière sur les sites les plus importants, de Makkah tels que la Pierre Noire, le Puits de Zamzam, etc.
- Enregistre les extensions de la Kaabah et de la Mosquée Sacrée qui eurent lieu depuis le temps de Mohammad (ﷺ) jusqu'à l'époque Saoudienne.
- A la fin du livre, il y a un appendice complet sur le pèlerinage et ses rites.



DAROUSSALAM
Distributeur International de Livres Islamiques





L'Histoire de Makkah Al-Moukarramah



King Fahd National Library Cataloging-in-Publication Data

Al-Mubarakpuri, Safi-ur-Rahman
L histoire de Makkah Al-Mokarramah. / Safi-ur-Rahman
Al-Mubarakpuri. - Riyadh, 2003

176p ; 14x21cm
ISBN: 9960-892-65-4

1- Makkah Al Mukaramah - History 1-Title
953. 121 dc 1424/2462

L.D. No. 1424/2462
ISBN:9960-892-65-4

L'Histoire de Makkah Al-Moukarramah

Ouvrage Préparé par un groupe d'oulémas sous la supervision du

Cheikh: Safiyour-Rahman Al-Mubarakpuri

Traduit par

Mohmamed Lamine Ben Brahim



DARUSSALAM

Distributeur International de Livres Islamiques

• Riyadh • Jeddah • Al-Khobar • Sharjah
• Lahore • Londres • Houston • New York

1ère édition الطبعة الأولى

Dirigé par:
ABDULMALIK MOUJAHID

Bureau Principal:
DAROUSSALAM
P.O. Box 22743, Riyadh 11416, Royaume d'Arabie Saoudite
Tel: 00966-1-403 3962/404 3432 Fax: 00966-1-402 1659
E-mail: darussalam@awalnet.net.sa Website: www.dar-us-salam.com

K.S.A. **Darussalam Showrooms:**
Riyadh
Olyah branch: Tel 4614483 Fax: 4644945
Malaz branch: Tel 4735220 Fax: 4735221
- **Jeddah**
  Tel: 00966-2-6879254 Fax: 6336270
- **Al-Khobar**
  Tel: 00966-3-8692900 Fax: 00966-3-8691551

U.A.E
- Darussalam, Sharjah U.A.E
  Tel: 00971-6-5632623 Fax: 5632624

PAKISTAN
- Darussalam, 36 B Lower Mall, Lahore
  Tel: 0092-42-724 0024 Fax: 7354072
- Rahman Market, Ghazni Street
  Urdu Bazar Lahore
  Tel: 0092-42-7120054 Fax: 7320703

U.S.A
- Darussalam, Houston
  P.O Box: 79194 Tx 772779
  Tel: 001-713-722 0419 Fax: 001-713-722 0431
  E-mail: sales@dar-us-salam.com
- Darussalam, New York
  572 Atlantic Ave, Brooklyn
  New York-11217, Tel: 001-718-625 5925

U.K
- Darussalam International Publications Ltd.
  226 High Street, Walthamstow,
  London E17 7JH, Tel: 0044-208 520 2666
  Mobile: 0044-794 730 6706 Fax: 0044-208 521 7645
- Darussalam International Publications Limited
  Regent Park Mosque, 146 Park Road,
  London NW8 7RG Tel: 0044-207 724 3363
- Darussalam
  398-400 Coventry Road, Small Heath
  Birmingham, B10 0UF
  Tel: 0121 77204792 Fax: 0121 772 4345
  E-mail: info@darussalamuk.com
  Web: www.darussalamuk.com

FRANCE
- Editions & Librairie Essalam
  135, Bd de Ménilmontant- 75011 Paris
  Tél: 0033-01- 43 38 19 56/ 44 83
  Fax: 0033-01- 43 57 44 31
  E-mail: essalam@essalam.com

AUSTRALIA
- ICIS: Ground Floor 165-171, Haldon St.
  Lakemba NSW 2195, Australia
  Tel: 00612 9758 4040 Fax: 9758 4030

MALAYSIA
- E&D Books SDN. BHD.-321 B 3rd Floor,
  Suria Klcc
  Kuala Lumpur City Center 50088
  Tel: 00603-21663433 Fax: 459 72032

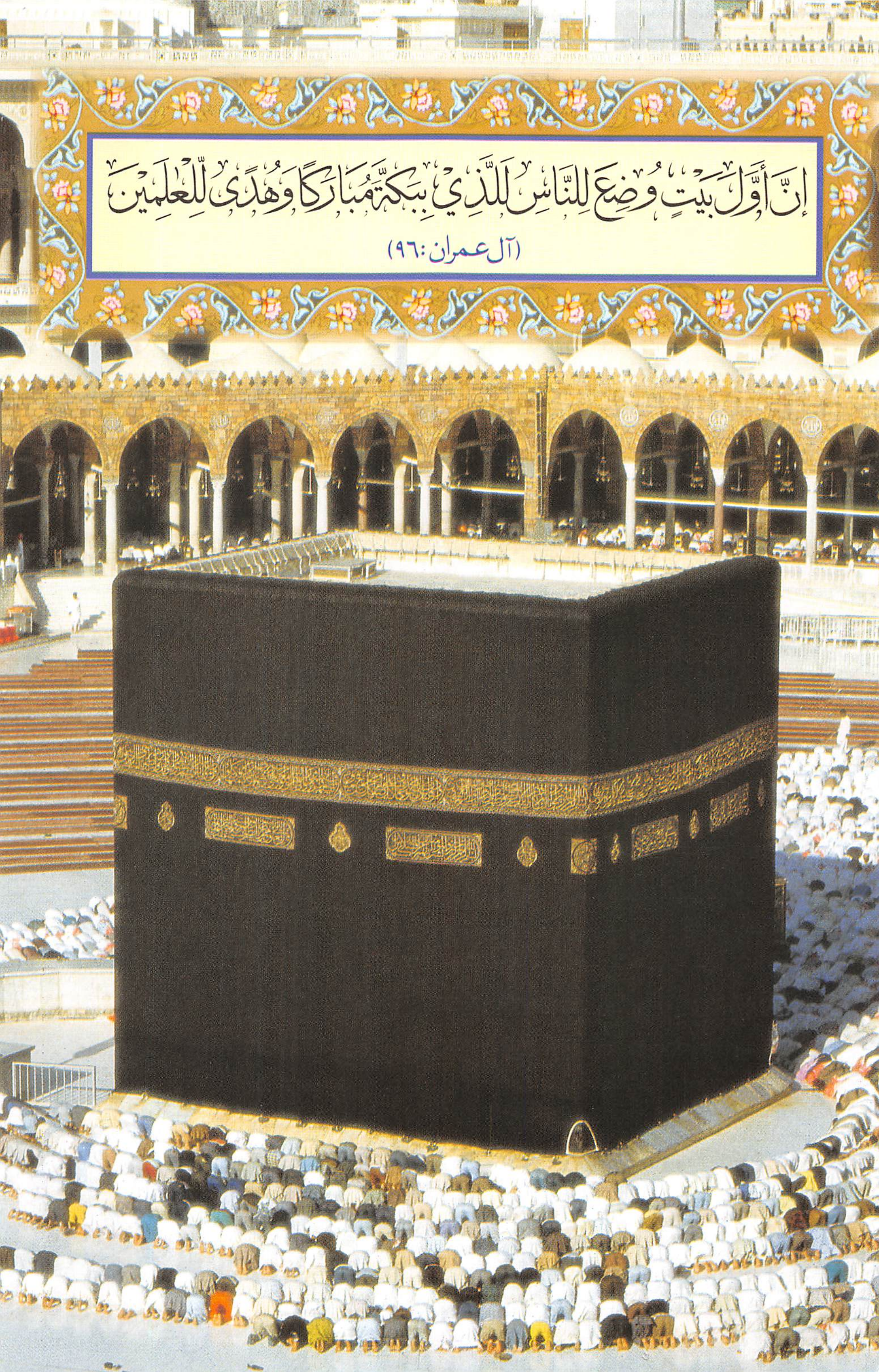
SINGAPORE
- Muslim Converts Association of Singapore
  32 Onan Road The Galaxy Singapore- 424484
  Tel: 0065-440 6924, 348 8344 Fax: 440 6724

SRI LANKA
- Darul Kitab 6, Nimal Road, Colombo-4
  Tel: 0094-1-589 038 Fax: 0094-74 722433

KUWAIT
- Islam Presentation Committee
  Enlightment Book Shop
  P.O. Box: 1613, Safat 13017 Kuwait
  Tel: 00965-244 7526, Fax: 240 0057

INDIA
- Islamic Dimensions
  56/58 Tandel Street (North)
  Dongri, Mumbai 4000 009,India
  Tel: 0091-22-3736875, Fax: 3730689
  E-mail:sales@IRF.net

SOUTH AFRICA
- Islamic Da`wah Movement (IDM)
  48009 Qualbert 4078 Durban,South Africa
  Tel: 0027-31-304-6883
  Fax: 0027-31-305-1292
  E-mail: idm@ion.co.za



إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَٰلَمِينَ
(آل عمران: ٩٦)


بسم الله الرحمن الرحيم



Table des Matières

Avant-propos
L'importance et le statut religieux de Makkah Al-Moukarramah
La sainteté de Makkah
Les limites du Haram (Sanctuaire)
La sainteté du Haram (Sanctuaire)
Les noms de Makkah
La statut supérieur de Makkah
Vivre à Makkah
Description de la Kaaba Sacrée et l'histoire de sa construction
La construction de la Kaaba
- La construction de la Kaaba par Ibrahim et Ismaël
- Kouraich reconstruisit La Kaaba
- Le Prophète (ﷺ) mit la Pierre Noire en place
- Ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه) reconstruisit La Kaaba
- L'Incident de l'Eléphant
- La destruction de la Kaaba à la fin du monde

La garde de la Kaaba
L'habit de la Kaaba
- L'habit avant l'Islam
- La couverture de la Kaaba dans l'Islam
- L'habit pendant la période Saoudite

Makâm Ibrahim (le lieu d'Ibrahim) et ses vertus
Al-Hijr
Les vertus de la Pierre Noire
Le Puits de Zamzam
- La disparition de Zamzam
- Abdoul-Mouttalib creuse le Puits de Zamzam une nouvelle fois
- Les noms de Zamzam

L'eau de Zamzam et ses vertus
- Zamzam est une panacée



Elle est une nourriture
Des malades guéris par l'eau de Zamzam
Al-Moultazam
La conquête de Makkah
L'armée entre à Makkah
Le serment d'allégeance au Messager d'Allah (ﷺ)
Le séjour et les actes du Prophète à Makkah
L'interdiction aux polythéistes d'accéder dans Al-Masjid Al-Haram
L'évolution de la Mosquée Sacrée (Al-Masjidoul-Harâm) dans l'histoire
L'époque des Califes guidés et ceux qui les succédèrent
L'extension de Abdillah ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه)
L'extension d'Abi Jaafar Al-Mansour
L'extension d'Al-Mahdi
L'extension de Dar An-Nadwah
La porte d'Ibrahim
Le développement de la mosquée par le Sultan Salîm
L'extension d'Al-Masjid Al-Harâm réalisée durant l'époque Saoudite
Le début de l'extension saoudite
La première extension (1375 AH / 1956 G.)
L'extension faite par le Roi Fahd ibn Abdil-Aziz Al Saoud (qu'Allah le préserve) 1409 AH/1988 G.
L'intégration des salles de prière du Haram
Sites historiques à Makkah
Jabal Hirâ
Jabal Thawr
La mosquée d'Al-Khaif et ses vertus
Mina
Arafât
Mouzdalifah
Al-Mouhassir
Al-Mouhassab
La mosquée d'At-Tan'îm
La mosquée d'Al-Jiarânah



Masjid Al-Jinn (la Mosquée des djinns)
Le pèlerinage (Hajj)
Les lieux du Mîkât
Les obligations de l'Ihrâm
Les recommandations de l'Ihrâm
Le Hajj des enfants
Les interdictions durant l'état de sacralisation de l'Ihrâm
Première section: interdictions pour les mâles et les femelles
Deuxième section: interdictions pour les hommes
Troisième section: interdiction pour les femelles seulement
La valeur de l'expiation
Parmi les interdictions, on cite aussi
La punition de la chasse
L'offrande est due sur le Moutamattia et le Kârin
L'expiation de celui qui est obligé de ne pas achever le Hajj
L'expiation pour avoir fait le rapport sexuel
Les piliers et les obligations du Pèlerinage
A) Les piliers du pèlerinage sont au nombre de quatre
B) les obligations du pèlerinage
Les piliers et les obligations de la Omra
A) Les piliers de la Omrah sont au nombre de trois
Ce que doit faire le Pèlerin en arrivant à Makkah
La légitime du Saay entre As-Safâ et Al-Marwah
Les conditions du Saay
Les recommandations du Saay
Le départ pour Mina
Le départ pour Arafât
La présence à Arafât et ses rites
Règle de la présence à Arafât
Les conditions de la présence à Arafah
Partir pour à Al-Mouzdalifah et y passer la nuit
Est-il permis de ne pas passer la nuit à Mouzdalifah?
La règle concernant la nuit à Mouzdalifah
Le Retour à Mina



La première désacralisation
Tawaf Al-Ifâdah
Le Saay pour le Moutamattia
Le Moutamattia et le Kârin doivent sacrifier d'offrandes
Les conditions de l'animal à sacrifier (l'offrande)
L'ordre des rites pendant le jour du sacrifice
La désacralisation complète
Le retour à Mina
Quelques Institutions Charitables et Universités à Makkah Al-Moukarramah
La Ligue du Monde Musulman (*Râbitatoul-Alamil-Islâmi*)
Les comités et les conseils principaux relevant de la Ligue du monde musulman
Organisation Charitable pour la Mémorisation du Saint Coran (Al-Jam'iyyat Al-Khairiyyah litahfîdhil-Kor'ânil-Karîm)
L'Université Oum Al Korâ (Jâmiat Oum Al-Korâ)
Dar Al-Hadith Al-Makkiyah
L'école Dâr Al-Hadith Al-Khairiyyah
Cette école comprend quatre cycles qui sont comme suit:
Les bibliothèques les plus célèbres de Makkah Al-Moukarramah
1. La bibliothèque d'Al-Haram Al-Makki
2. La Bibliothèque Publique (relevant du Ministère de l'Education)
3. La bibliothèque *Jâmi'il-Fourkân*
4. La bibliothèque de l'université *d'Oum Al-Korâ*
5. La bibliothèque de Makkah
D'autres sites historiques à Makkah Al-Moukarramah



Avant-propos

Au Nom d'Allah le Tout Clément, le Tout Miséricordieux

Ce livre jette la lumière sur plusieurs aspects de la ville de Makkah de manière à donner au lecteur, une fois sa lecture achevée, une image complète sur cette ville sacrée.

Ce livre n'est pas purement historique, car nous ne racontons ici que les événements historiques qui ont eu un effet direct sur Makkah et son développement, son statut sacré et son caractère religieux.

Le livre commence avec une discussion sur la nature sacrée de Makkah Al-Moukarramah, les limites du Haram (le Sanctuaire) et sa sainteté. Ensuite, il décrit la nature privilégiée de Makkah et cite des récits relatifs à son statut particulier avant de passer en revue les différents noms de Makkah et leur signification.

Ce livre évoque aussi l'histoire d'Ibrahim (Abraham) et Ismaël (que la paix soit sur eux) et leur rapport avec Makkah, son statut privilégié et son développement. La nature divine et le privilège dont jouit Makkah proviennent du fait qu'elle abrite la Kaaba. Une section entière du livre est consacrée à ce sanctuaire, elle met en relief ses débuts et sa construction, le rapport de Hajar et Ismaël avec la Kaaba, les événements intervenus durant le cours de son histoire ayant provoqué sa destruction et sa reconstruction ainsi que les gens qui ont assuré sa garde au fil des années. Le livre discute aussi des lieux sacrés qui ont un rapport direct avec la Kaaba, tels que le Makâm (le lieu d'Ibrahim), Al-Hajar Al-Aswad (la Pierre



Noire), Al-Hijr et Al-Moultazam.

Naturellement, le livre réserve un intérêt particulier au puits de Zamzam et retrace son histoire depuis son jaillissement en passant par la période durant laquelle il fut oublié jusqu'à ce qu'il fut creusé à nouveau. Nous verrons aussi des témoignages qui attestent de son statut privilégié, l'usage de son eau pour guérir les maladies et les récits qui soutiennent cette nature extraordinaire de son eau.

Ensuite, le livre évoquera la conquête de Makkah et les conséquences que cet événement eut sur l'histoire de la ville ainsi que l'évolution de la propagation de l'Islam. Nous verrons aussi comment la Maison Sacrée fut assainie du *Chirck* (polythéisme) et des *Mouchrikines* (polythéistes).

Il y a certains lieux importants qui attirent toujours l'attention chaque fois que Makkah est citée, du fait qu'ils sont fortement attachés à cette ville de par leur nature et leur statut religieux. Il est essentiel d'évoquer ces lieux dans ce livre, notamment: Hirâ, le mont Thawr, Arafât, Al-Mouhassir, la mosquée d'Al-Khaif, Mouzdalifah et le cimetière d'Al-Mouallâ.

A la fin du livre, le lecteur trouvera une partie consacrée au Hajj et ses rites étant donné que cet acte de culte et profondément lié à Makkah et à ses lieux saints dans les esprits des Musulmans.

Qu'Allah bénisse notre Prophète Mohammed, toute sa famille et ses Compagnons, et ceux qui les suivent dans la vérité jusqu'au jour de jugement dernier.

Abdoul-Malik Moujahid
Directeur Général



L'importance et le statut religieux de Makkah Al-Moukarramah

Makkah est la terre sacrée, la terre la plus privilégiée par Allah et la plus aimée par Son Messager (ﷺ), la *K̲iblah* (la direction vers laquelle les fidèles s'orientent dans la prière) des Musulmans, le centre de leur affection et le lieu où ils vont en pèlerinage. Allah l'a sanctifiée et lui a accordé respect et sainteté depuis le jour où Il créa les cieux et la terre. A Makkah se trouve la Kaa̲ba, la première Maison construite pour l'adoration d'Allah sur la terre. Afin qu'elle soit vénérée, Allah décréta le statut sacré de la Maison devenue, ainsi, un sanctuaire où règne la sécurité et un abri où les gens trouvent protection et assurance contre les dangers. Ainsi, tout ce qui s'y trouve jouit de la protection divine même les arbres et les plantes qui ne doivent pas être arrachés ou déracinés. Les oiseaux qui y vivent ne doivent pas être dérangés. Il décréta aussi que tous les actes de bien faits à Makkah seront plus récompensées que ceux faits ailleurs et que la prière à Makkah sera égale à cent mille prières faites ailleurs. Makkah a pu acquérir son statut religieux et divin grâce à la Maison sacrée qu'elle abrite. Elle a pu donc assurer la sécurité de ceux qui s'y trouvent grâce à la protection de la Maison Sacrée. Allah dit à ce propos:

﴿ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًاۗ ﴾ [آل عمران:٩٧]

{Et quiconque y entre est en sécurité} (3:97)

Allah jure aussi par Makkah, ce qui constitue une indication claire sur son statut particulier et sacré, Il dit:





{Je jure par cette ville (Makkah)} [90:1]

C'était au sujet de Makkah que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "Par Allah, tu es la meilleure terre d'Allah, la terre la plus aimée à Allah. Ne m'eus-je pas été obligé de te quitter, je ne t'aurais pas quittée".[1]

Et il a été rapporté que Kaab (ﷺ) dit: "Allah a préféré des terres sur des autres, et la terre la plus aimée à Allah est *Al-Balad Al-Harâm* (la Ville Sacrée)".[2]

C'est d'ailleurs ce statut et cette importance dont jouit Makkah auprès d'Allah, dans le cœur de Son Messager (ﷺ) et dans ceux de tous les Musulmans qui nous ont incité à écrire ce livre, espérant qu'Allah l'acceptera comme une action vertueuse et qu'Il fera bénéfique aux Musulmans. Nous avons essayé de rapporter les Hadiths authentiques et les rapports bien soutenus; si nous avons réussi, il est de par la grâce et la générosité d'Allah.

---

(1) Ahmad (4/305), Ad-Dârimi (2513), At-Tirmithi (3925) et Ibn Mâja (3108) de Abdillah ibn Ady ibn Al-Hamrâ. Authentifie par Cheikh Al-Albâni dans Sahîh At-Tirmithi et Sahîh Ibn Mâja.

(2) Une partie d'un long Hadith rapporté par Al-Baihaki dans Ach-Chiab de Kaab At-Tâbii et les hommes de sa chaîne de narrateurs sont dignes de confiance (3740). Voir aussi *Tahkîk Ach-Chiab*, imprimé en Inde sous le numéro (3465).

La Sainteté de Makkah

Makkah est connue sous le nom de la Ville Sacrée (*Al-Balad Al-Harâm*). Il est clair des mots du Messager d'Allah (ﷺ) que Makkah a été sacrée depuis le temps où Allah a créé les cieux et la terre. Abou Hourairah (رضي الله عنه) rapporta que quand Allah accorda à Son Messager (ﷺ) la conquête de Makkah, le Messager d'Allah (ﷺ) se leva devant les gens et loua Allah glorifié, puis il dit:

> "Allah a sauvé Makkah de l'Eléphant, et l'a soumise à l'autorité de Son Messager et les croyants. Elle n'a jamais été autorisée à personne avant moi; Elle ne m'a été autorisée que pour un temps bref d'un jour, et elle ne sera jamais autorisée à personne après moi. Son gibier ne doit pas être chassé, ses buissons épineux ne doivent pas être déracinés et les objets qui y sont trouvés ne doivent être ramassées que par celui qui va l'aviser en public. Celui dont un parent est assassiné a l'option d'accepter la compensation ou de se venger." Al-Abbâs (رضي الله عنه) dit: "Sauf Al-Ithkhir, Ô Messager d'Allah, car nous l'utilisons dans nos tombes et dans nos maisons". Il a dit: "Sauf Al-Ithkhir." (Al-Boukhâri et Mouslim)

Les Limites du Haram (Sanctuaire)

Le premier qui avait fixé les limites pour le Haram (sanctuaire) était Ibrahim Al-Khalil (le bien-aimé d'Allah).[1]

Ibrahim établit des bornes de limites pour le Haram, tel montré par Jibril (Gabriel). Ces bornes ne furent déplacées qu'au cours de la Conquête de Makkah quand le Messager d'Allah (ﷺ) envoya Asad Al-Khouzâî ibn Tamîm pour les rétablir. Ensuite, elles n'ont pas été déplacées jusqu'au règne de Omar ibn Al-Khattâb (رضي الله عنه) qui assigna quatre hommes de Kouraich pour les rétablir.[2]

Allah a sacralisé la Maison en la faisant un lieu de sécurité même pour les oiseaux et les arbres. Il a décrété que la récompense pour les bonnes pies faites dans Son sanctuaire soit plus grande que la récompense des bonnes pies faites ailleurs. Le Haram (sanctuaire) comprend les alentours de Makkah Al-Moukarramah; certains de ses rayons sont plus proches que les autres. Les bornes ont été mises sur les routes principales qui mènent à Makkah, elles sont comme suit:

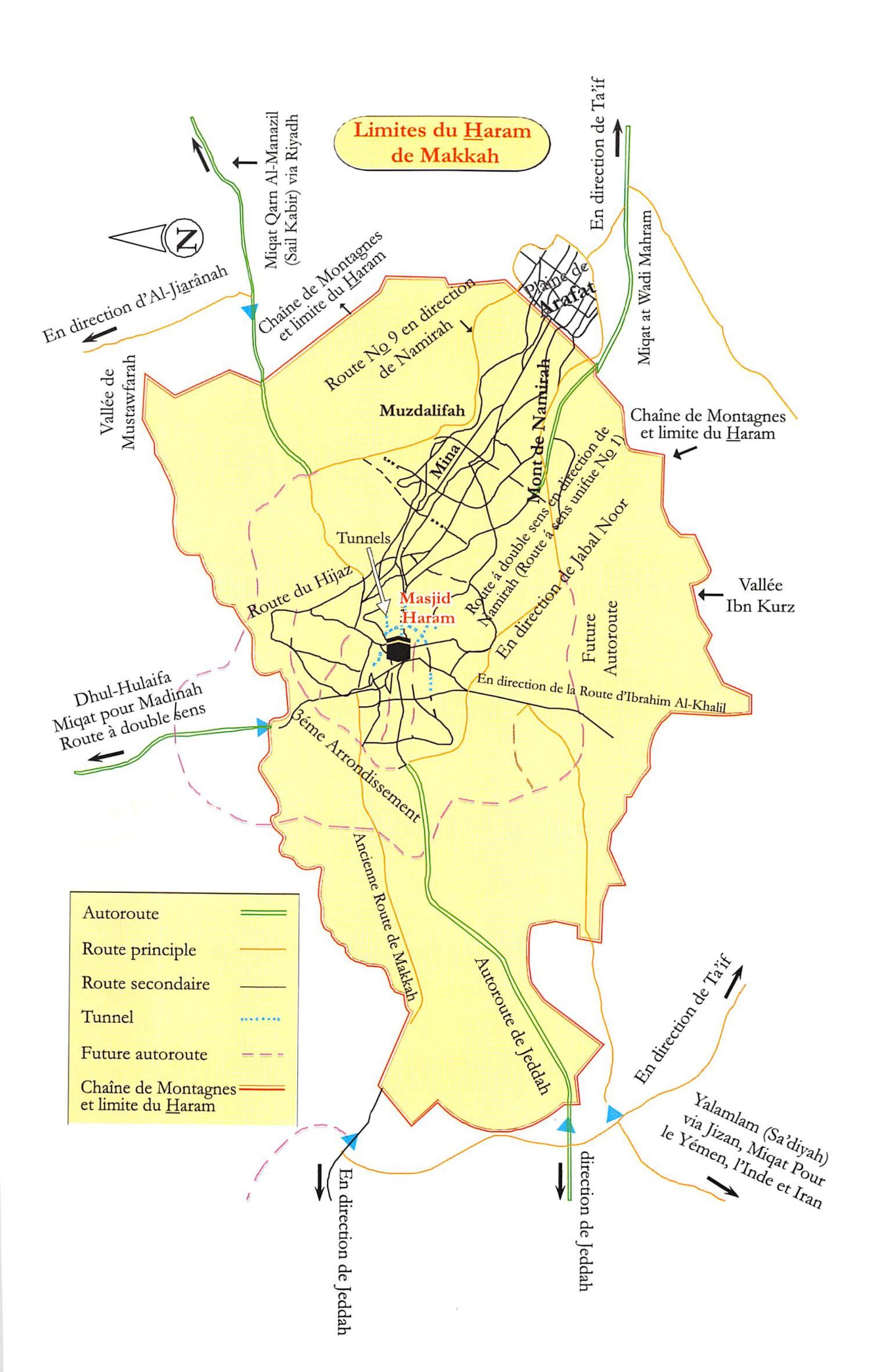
1. Sur la route de Jeddah de l'ouest: Ach-Choumaysi (Al-Houdaibiyyah) qui est à une distance de 22 km.
2. Du sud: *Idâ'at* Libn, sur la route du Yémen qui vient de Tihâmah à une distance de 12 km.
3. De l'est: le bord ouest de Wâdi Oranah à une distance de 15 km.

---

(1) Al-Boukhâri (2434) et Mouslim (1355).
(2) Rapporté par Al-Azraki dans *Akhbâr Makkah* (2/129, 130).



4. Du nord-est: la route Al-Jiarânah, près du village Charâ'il-Moujâhidine à une distance de 16 km.
5. Du nord: la limite d'At-Tan'îm qui est à une distance de 7 km.



Limites du Haram de Makkah
Miqat Qarn Al-Manazil (Sail Kabir) via Riyadh
En direction de Ta'if
En direction d'Al-Jiarânah
Chaîne de Montagnes et limite du Haram
Plaine de Arafat
Route No 9 en direction de Namirah
Miqat at Wadi Mahram
Vallée de Mustawfarah
Muzdalifah
Mont de Namirah
Chaîne de Montagnes et limite du Haram
Mina
Route á double sens en direction de Namirah (Route á sens unifue No 1)
Tunnels
En direction de Jabal Noor
Route du Hijaz
Masjid Haram
Vallée Ibn Kurz
Future Autoroute
Dhul-Hulaifa Miqat pour Madinah Route à double sens
En direction de la Route d'Ibrahim Al-Khalil
3éme Arrondissement
Ancienne Route de Makkah
Autoroute
Route principle
Route secondaire
Tunnel
Future autoroute
Chaîne de Montagnes et limite du Haram
Autoroute de Jeddah
En direction de Ta'if
Yalamlam (Sa'diyah) via Jizan, Miqat Pour le Yémen, l'Inde et Iran
En direction de Jeddah
direction de Jeddah

La Sainteté du Haram (Sanctuaire)

Faisant référence au sanctuaire de Makkah, Allah dit:

﴿ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًا ﴾ [آل عمران:٩٧]

{Et quiconque y entre est en sécurité} (3:97)

Quand celui qui craint quelque danger entre dans le Haram, il sera en sécurité contre tous les risques. C'était donc l'état des choses pendant la *Jâhiliyyah*, si un homme tuait quelqu'un puis entrait dans le sanctuaire; le fils de l'homme tué serait incapable de se venger de lui tant qu'il se trouvait dans le sanctuaire.(1)

Il y a un consensus des oulémas sur le fait que celui qui commet une offense à l'intérieur des limites du Haram ne sera sous aucune protection, parce qu'il a violé la sainteté du sanctuaire. Mais s'il commet une offense à l'extérieur du sanctuaire avant de chercher refuge dans le Haram, il sera soumis à pression jusqu'à ce qu'il quitte le sanctuaire, et ensuite le *Hadd* (la punition) sera exécuté hors des confins du sanctuaire. Il a été rapporté qu'Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) dit: "Quiconque commet une offense, puis cherche refuge dans la Maison (la Kaaba) sera en sécurité, et les musulmans n'ont pas le droit de le punir jusqu'à ce qu'il quitte ce lieu. Alors quand il est en dehors du Haram, il devient passible à l'exécution du *Hadd* (la punition)".(2)

---

(1) L'exégèse d'Ibn Kathîr.
(2) *Mouthîroul-Gharâmis-Sâkin* d'Ibn Al-Jawzi.



Les Noms de Makkah

La Ville Sacrée a beaucoup de noms, environs cinquante.[1] Allah a nommé Makkah par cinq noms: Makkah, Bakkah, Al-Balad, Al-Karyah et Oum Al-Korâ. Il a utilisé le nom de Makkah dans le verset qui dit :

﴿ وَهُوَ ٱلَّذِى كَفَّ أَيْدِيَهُمْ عَنكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ عَنْهُم بِبَطْنِ مَكَّةَ ﴾

{C'est Lui qui, dans la vallée de Makkah (la Mecque), a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux} (48:24)

et le nom Bakkah dans le Verset:

﴿ إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِى بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَٰلَمِينَ ﴾

{La première Maison qui ait été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Bakkah (la Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers} (3:96).

Il l'a appelée *Al-Balad* (la Cité), dans le verset qui dit :

﴿ لَآ أُقْسِمُ بِهَٰذَا ٱلْبَلَدِ ﴾ [البلد: ١]

{Non! … Je jure par cette Cité (Makkah)} (90:1)

En arabe le terme *Balad* signifie la cité principale.

Il l'a appelée *Al-Karyah* (la ville) dans le verset qui dit :

﴿ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا قَرْيَةً كَانَتْ ءَامِنَةً مُّطْمَئِنَّةً ﴾

{Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité} (16:112)

---

(1) *Mouthîroul-Gharâm* (1/48-53) et *Moojamoul-Bouldân* (5/181-183)



Une *Karyah* (une ville) est une étendue de terre dans laquelle habite un grand nombre de gens ensemble. C'est un nom dérivé d'un verbe qui veut dire rassembler ou assembler, comme dans l'expression '*Karaytoul-Mâa fil-Hawd*' (j'ai assemblé l'eau dans le bassin).

Et Il l'a appelée *Oum Al-Korâ* (la Mère des Villes) dans le verset:

﴿وَلِتُنذِرَ أُمَّ ٱلْقُرَىٰ﴾ [الأنعام:٩٢]

> {afin que tu avertisses la Mère des Villes (Makkah)}(6:92).

Makkah a aussi d'autres noms tels que: An-Nassâsah, Al-Hâtimah, Al-Haram, Salâh, Al-Bâsah, Maâth, Ar-Ra's, Al-Baladoul-Amîne, Kawthâ et beaucoup d'autres.



La statut supérieur de Makkah

Il y a beaucoup de Hadiths qui décrivent les vertus de Makkah et son statut supérieur auprès d'Allah et Son Messager (ﷺ). Parmi ces Hadiths, il y a le Hadith de Abdillah ibn Adiy ibn Al-Hamrâ qui rapporta qu'il entendit le Messager d'Allah (ﷺ) dire en s'adressant à Makkah, alors qu'il était sur son chameau à Al-Hazwarah[1]:

> "Par Allah, tu es la meilleure terre d'Allah, la terre la plus chère à Allah. Ne m'eus-je pas été obligé de te quitter, je ne t'aurais jamais quittée".

Ce Hadith, cité par Ibn Al-Hamrâ, compte parmi les Hadiths les plus authentiques qui ont été rapportés sur ce sujet. Il constitue une preuve évidente pour ceux qui disent que Makkah est supérieure aux autres places.

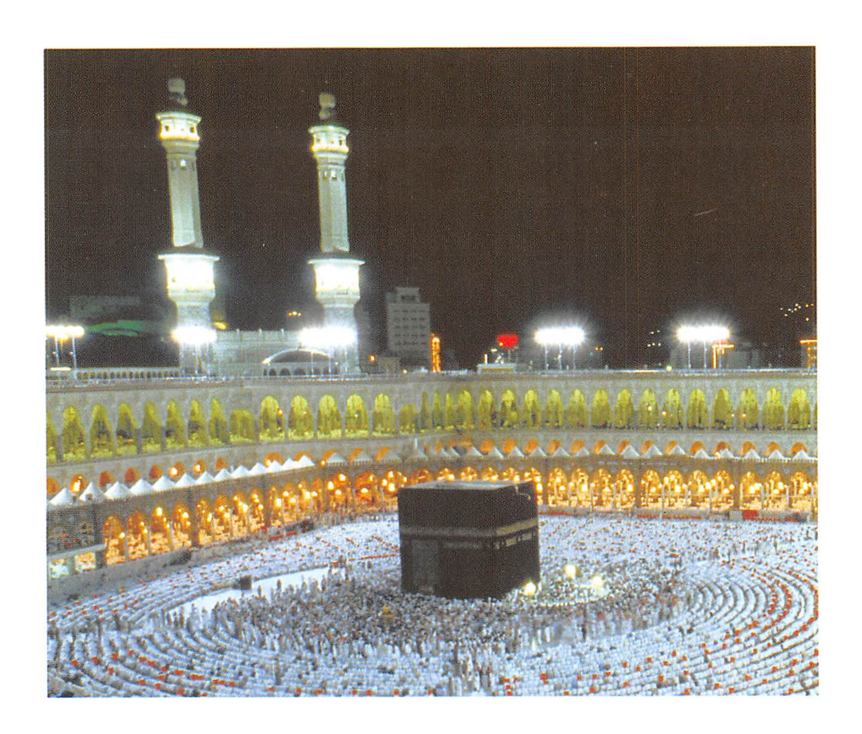
Pour expliquer le statut supérieur de Makkah, il suffit de noter que la récompense d'une prière faite dans *Al-Masjid Al-Harâm* vaut plusieurs fois celle faite dans une autre mosquée. Jabir ibn Abdillah (رضي الله عنهما) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "Une prière dans ma mosquée-ci est mieux que mille prières faites ailleurs, à l'exception d'*Al-Masjid Al-Harâm*. Une prière dans *Al-Masjid Al-Harâm* est mieux que cent mille prières faites ailleurs".[2]

---

(1) C'est un marché à Makkah devant la maison d'Oum Hâni, puis il fut ajouté à la Mosquée Sacrée. Pour plus de détails, voir *Zâdoul-Maâd* par Ibn Al-Kayyim (2/420-425, Imprimerie d'Ansâr As-Sounna Al-Mohammadiyyah, Caire).

(2) Rapporté par Ahmed (397, 3/342).



Si nous évaluons ce statut privilégié d'une prière dans *Al-Masjid Al-Haram*, selon le Hadith qui dit que la prière dans *Al-Masjid Al-Harâm* est mieux cent mille fois qu'une prière faites ailleurs, alors nous comprendrons qu'une seule prière dans *Al-Masjid Al-Haram* est équivalente aux cinq prières quotidiennes ensemble pour une durée de cinquante-cinq ans, six mois et vingt jours, et les prières d'un seul jour (c'est à dire cinq prières) sont équivalentes aux cinq prières quotidiennes faites pendant une période de deux cents et soixante-dix-sept ans, neuf mois et dix jours.

Le Hadith qui dit que la récompense pour la prière est multipliée, indique aussi que la récompense réservée à chaque bonne action est multipliée cent mille fois. Al-Mouhibb At-Tabari dit: "Les Hadiths cités par ceux qui disent que la récompense pour la prière et le jeûne est multipliée, s'applique aussi par analogie à la multiplication



de la récompense pour toutes les bonnes actions".[1] Al-Hasan Al-Basri dit: "Le jeûne d'un jour à Makkah est équivalent au jeûne de cent mille jours, un dirham donné en charité est équivalent à cent mille; chaque bonne action équivaut à cent mille".[2]

Deux conditions doivent être remplies afin que la récompense soit multipliée: l'acte doit être fait sincèrement pour Allah seul, et il doit être fait suivant la Sunna de Son Messager (ﷺ).

Le musulman doit éviter de commettre les péchés à Makkah, pour la même logique que la récompense pour les bonnes actions est multipliée, le fardeau des mauvaises actions est aussi multiplié. Moujahid dit: "Le fardeau des mauvaises actions est multiplié à Makkah dans la mesure que la récompense pour les bonnes actions est multipliée".[3]

On demanda à l'Imam Ahmad ibn Hanbal : "La mauvaise action (*Sayyi'ah*) pourrait-elle être enregistrée plus qu'une seule". Il dit: "Non, sauf à Makkah, à cause de la sainteté de la ville". Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) dit également: "Si un homme, loin à Aden, décide de tuer un croyant à la Kaaba, Allah le fera goûter un tourment douloureux dans ce monde ici-bas".[4]

---

(1) *Manâihoul-Karam* (1/234). Voir aussi *Manâsik* An-Nawawi (p. 407) et *Al-Kirâ* par Al-Mouhibb At-Tabari (p. 658).

(2) *Fadâïl Makkah* par Al-Hasan Al-Basri (p. 21).

(3) *Mouthîroul-Gharâmis-Sâkin* (p. 234).

(4) Rapporté par Ahmed (1/451, 428).

Vivre à Makkah

Vivre à Makkah est préférable (*Moustahabb*) étant donné que la récompense des bonnes pies et des actes de culte y est multipliée. Un grand nombre d'oulémas du *Salaf* de cette *Oummah* et de ceux des générations qui les suivirent y ont vécu. Parmi les preuves les plus tangibles sur le fait qu'il est préférable (*Moustahabb*) de vivre à Makkah, il faut noter le souhait exprimé par le Prophète (ﷺ) d'y vivre; Bilâl (رضي الله عنه) exprima dans sa poésie le souhait de revenir à Makkah.[1]

Parmi les paroles les plus éloquentes qui furent dites au sujet de la résidence à Makkah, on cite ce que dit Az-Zamakhchari dans Al-Kachchâf: "Nous avons essayé ainsi que des gens avant nous, et nous n'avons trouvé aucune place qui aide à subjuguer les passions, à résister aux désirs, à concentrer l'esprit, à faire face au malheur, à atteindre l'état de contentement, à repousser Satan, à s'écarter des tentations et qui soit mieux pour l'attachement à la religion en général, que vivre dans le sanctuaire d'Allah, près de la Maison sacrée. Louange à Allah pour ce qu'Il a facilité, pour la patience qu'Il nous a accordée et pour la gratitude qu'Il a inspirée".[2]

---

(1) Voir *Sahîh Al-Boukhâri* (3926) et *Chifâoul-Gharâm* (1/160, 161) et *Al-Kirâ* (p. 660-663).

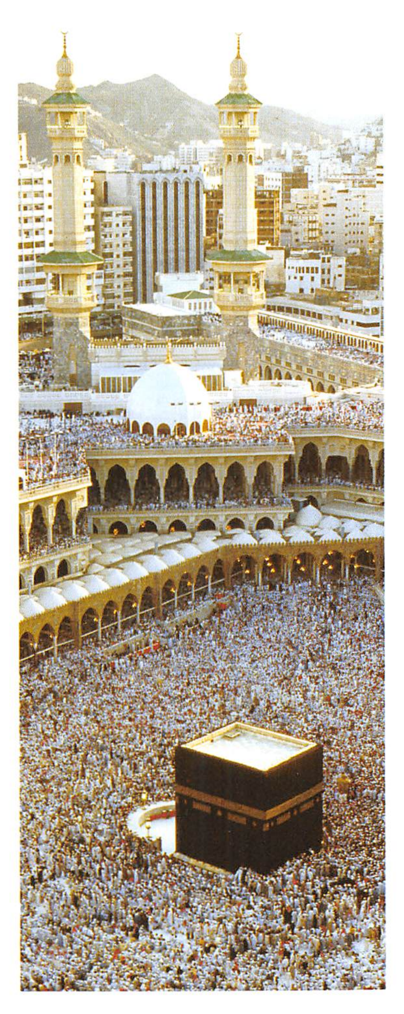
(2) *Al-Kachchâf* (3/465).

Description de la Kaaba Sacrée et l'histoire de sa construction

Allah dit:



[المائدة:٩٧]



{Allah a institué la Kaaba, la Maison Sacrée, comme un lieu de rassemblement pour les gens} (5:97).

La Kaaba est la Maison Sacrée d'Allah qui se trouve au centre de la Mosquée. La raison pour laquelle elle eut le nom de La Kaaba est expliquée par le récit rapporté par Al-Azraki d'Abi Noujaih qui dit: Elle fut nommée La Kaaba parce qu'elle a la forme cubique (*Moukaaab*). Elle fut appelée ainsi parce qu'elle est carrée (*Mourabbaa*). Ikrima et Moujahid dirent la même chose.

Il a été aussi dit qu'elle fut appelée Kaaba à cause de son élévation.

Elle fut appelée aussi *Al-*



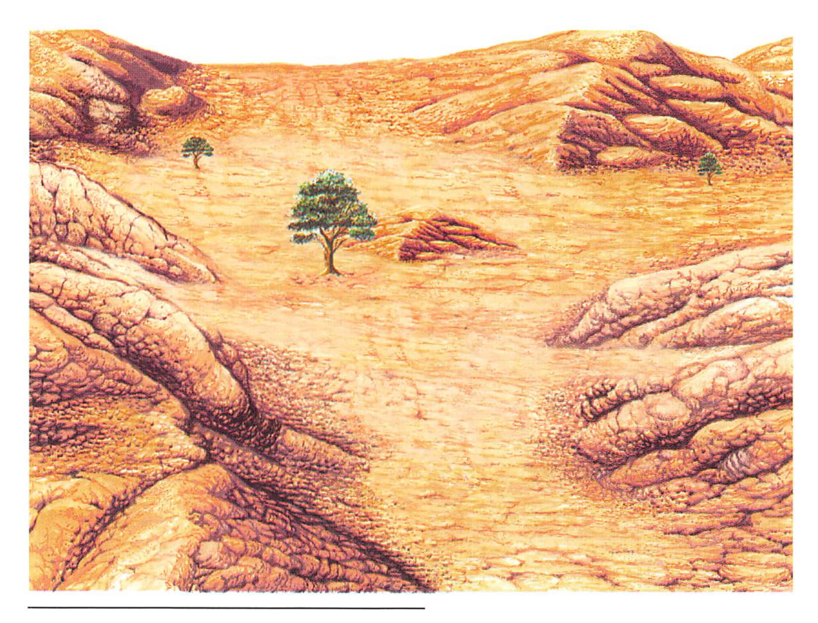
Baytoul-A̲tîk̲ (la Maison Libérée) parce qu'Allah l'a libérée (*Aa̲tak̲ahâ*) du contrôle des tyrans. A̲bdoullah ibn Az-Zoubair (ﷺ) rapporta que le Prophète (ﷺ) dit:

> "Elle fut appelée *Al-Baytoul-A̲tîk̲* (la Maison Libérée) parce qu'Allah l'a toujours mise à l'abri (*Aa̲tak̲ahâ*) du contrôle des tyrans, et aucun d'eux ne put la conquérir".[1]

La construction de la Kaa̲ba

La Kaa̲ba fut construite plus qu'une fois; l'information la plus reconnue est qu'elle fut reconstruite cinq fois:

Elle fut fondée la première fois par les anges. Ensuite, elle fut reconstruite par Adam. La troisième construction fut celle entreprise par Ibrahim. La quatrième fut celle de



(1) At-Tirmithi (3170) et il est *daîf*, voir *Ad-D̲aîfah* (3222).



<u>K</u>ouraich durant l'époque de la *Jâhiliyyah*, et cet événement fut témoigné par le Prophète (ﷺ) quand il avait vingt-cinq ans. La cinquième fois, la Ka<u>a</u>ba fut reconstruite par Ibn Az-Zoubair.

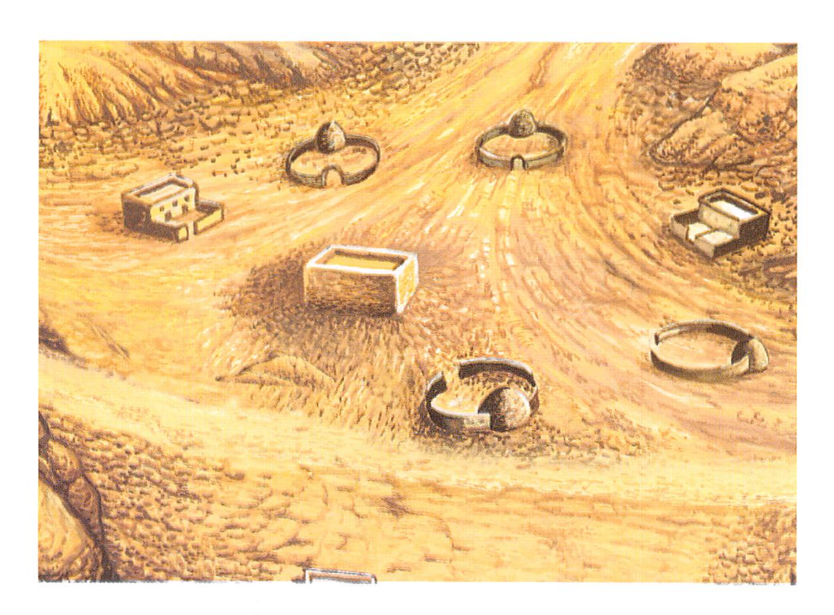
La construction de la Ka<u>a</u>ba par Ibrahim et Ismaël

Quand Hâjar (que la paix soit sur elle) donna naissance à Ismaël, Sarah devint très jalouse d'elle et demanda qu'Ibrahim l'éloignât d'elle. Allah révéla à Ibrahim



d'emmener Hâjar et son fils à Makkah, ainsi Ibrahim prit Hâjar et son enfant, et il les installa à Makkah.

Hâjar et son fils s'y installèrent et Ibrahim leur rendait visite de temps à autre. Lors de l'une de ses visites, il trouva



Ismaël en train d'aiguiser une flèche sous un arbre, près de Zamzam. Quand Ismaël le vit, il se leva, et ils se saluèrent de la manière des pères avec leurs fils, puis Ibrahim dit: “Ismaël, Allah m'a commandé de faire quelque chose”. Ismaël dit: “Fais ce que Ton Seigneur t'a commandé de faire”. Ibrahim dit: “M'aideras-tu?” Il répondit: “Je t'aiderai”. Il dit: “Allah a commandé que je construise une maison ici” et il montra du doigt un petit monticule. Ainsi, ils jetèrent les fondations de la Maison. Ismaël se mit à transporter les pierres tandis qu'Ibrahim construisait la Maison. Ensuite, quand la structure fut dressée, il apporta cette pierre (*Al-Maḵâm*) et la posa pour lui. Ibrahim se dressa sur elle et acheva la construction avec Ismaël qui lui apportait les pierres jusqu'à lui, et tous les deux disaient pendant qu'ils tournaient autour de la Maison:

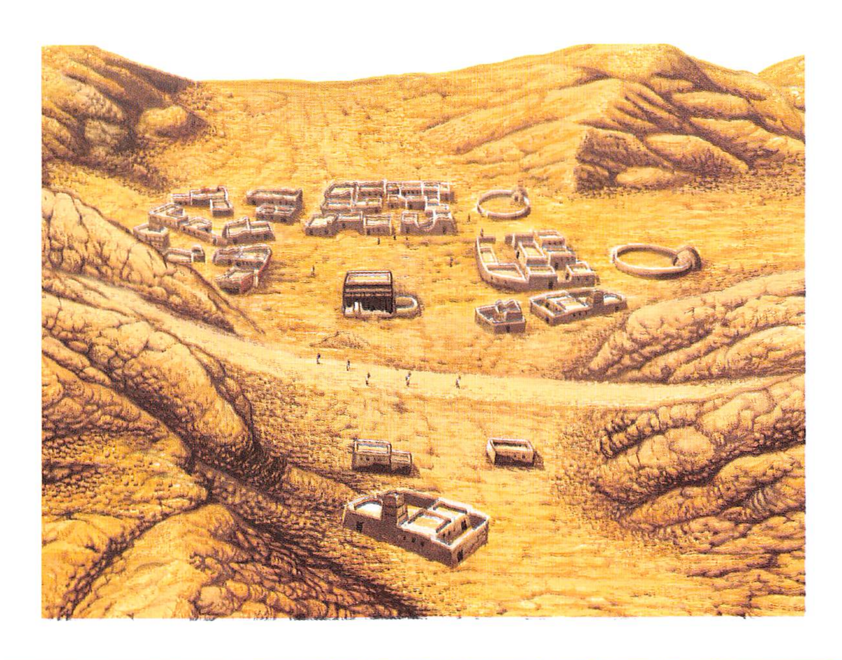
﴿ رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّآ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴾ [البقرة:١٢٧]

{Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient} (2:127)



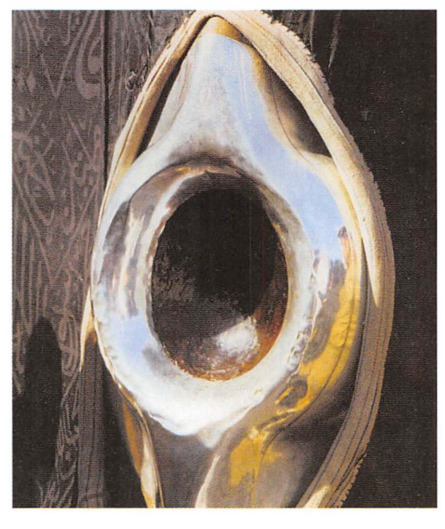
Kouraich reconstruisit La Kaaba

Avant le début de la mission divine du Prophète, La Kaaba était une structure de pierres, construite sans mortier, ses murs étaient un peu plus hauts qu'un homme. Des voleurs s'étaient emparés du trésor de la Kaaba qui était dans un puits à l'intérieur de la structure. Ainsi, Kouraich décida de la reconstruire et de la doter d'un toit. Il y avait un bateau, appartenant à un commerçant Romain, qui s'était échoué sur les côtes de Jeddah. Les habitants de Makkah utilisèrent le bois de la carlingue pour construire le toit. Cependant, Les gens avaient peur de démolir les murs de la Kaaba avant de la construire à nouveau et hésitaient d'entamer les travaux, mais quand Al-Walîd ibn Al-Moughîrah commença à la démolir et qu'ils constatèrent qu'aucun mal ne le frappa, les gens le joignirent dans la démolition de la Maison.





Le Prophète (ﷺ) mit la Pierre Noire en place



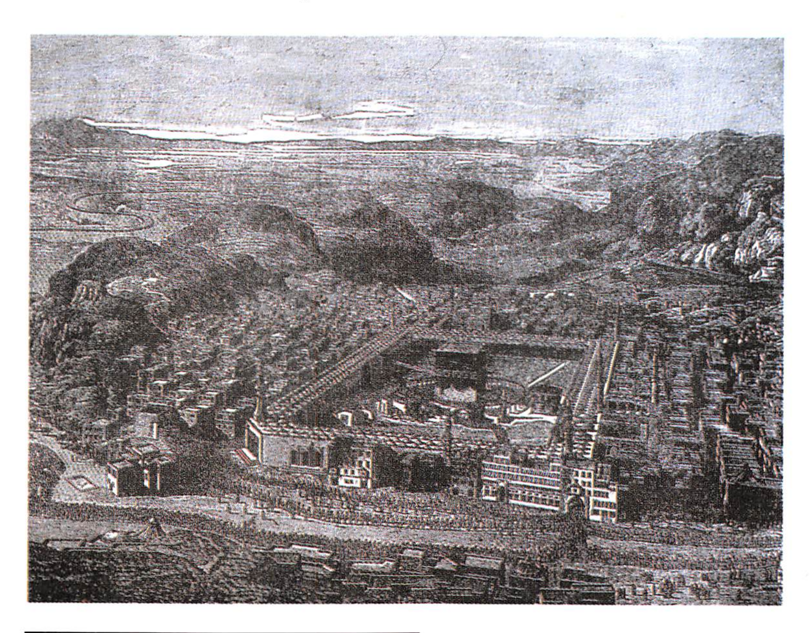
Ensuite, la tribu de Kouraich se mit à faire déplacer les pierres nécessaires pour la nouvelle construction, chaque clan avait une part dans cette tâche. Les travaux se poursuivirent jusqu'au niveau où la Pierre Noire devait être placée. A ce stade, les gens divergèrent sur le clan qui devait avoir le privilège d'installer la Pierre Noire dans son emplacement. Ils faillirent avoir recours à la violence pour résoudre ce différend. Une durée de quatre à cinq jours s'écoula sans que le problème ne soit résolu. Enfin, ils se réunirent dans la mosquée pour des consultations et chaque clan revendiquait que justice soit faite envers lui. Selon certains récits, Abou Oumayyah ibn Al-Moughîrah ibn Abdillah ibn Omar ibn Makhzoum, qui était à ce temps le plus âgé parmi eux, dit:Ô Kouraich Laissez le premier homme qui entre par la porte de cette mosquée juger sur cette question et trancher sur votre dispute". Les gens acceptèrent cette proposition. Ensuite, le premier homme qui entra était Mohammad ibn Abdillah. Quand ils le virent, ils s'écrièrent: "C'est Al-Amîne (le digne de confiance), nous acceptons le jugement de Mohammad". Quand il se présenta devant eux, ils lui firent part de leur dispute, alors il leur dit: "Apportez-moi un tissu". Ils



apportèrent un tissu, ensuite il saisit la Pierre de ses propres mains et la plaça sur le tissu. Ensuite, il dit: "Que chaque tribu saisisse le bout du tissu, et tous ensemble levez la Pierre jusqu'à son emplacement". Ainsi, ils la levèrent jusqu'au niveau désigné, puis il l'installa, et les travaux de construction reprirent.[1]

Ibn Az-Zoubair (ﷺ) reconstruisit La Kaaba

Abdoullah ibn Az-Zoubair (ﷺ) décida de ne pas se rendre auprès du calife Yazid ibn Mouâwiyah pour lui prêter serment d'allégeance. Par conséquent, il se rendit à Makkah pour chercher refuge dans le sanctuaire du Haram de peur que le calife ne se venge de lui pour son acte. Il réunit ses alliés et se mit à critiquer Yazid et dénoncer sa famille Bani



(1) *Sîrat Ibn Hichâm* (234, 1/233).



Oumayyah. Yazid prit part de la position d'Ibn Az-Zoubair envers lui et son autorité et décida d'envoyer une armée pour le capturer. Pendant qu'il préparait l'armée, des nouvelles atteignirent Yazid s'agissant du fait que les habitants d'Al-Madinah Al-Mounawwarah avaient chassé son gouverneur et les membres de Bani Oumayyah qui étaient avec lui à Al-Madinah, à l'exception de ceux qui descendaient de Othman ibn Affâne (ﷺ). Yazid envoya une armée pour combattre les habitants d'Al-Madinah. L'armée de Yazid s'empara de la cité et marcha ensuite sur Makkah sous la direction d'Al-Housayn ibn Noumayr. Une attaque farouche fut lancée contre Ibn Az-Zoubair (ﷺ) pendant plusieurs jours. Ce dernier rassembla ses compagnons et se barricada avec eux dans *Al-Masjid Al-Harâm* et autour de la Kaaba. Mais, un jour un vent violent souffla sur le sanctuaire qui était entouré d'un grand nombre de tentes. Le vent provoqua un incendie qui brûla l'une des tentes. En ce temps-là, la Kaaba était, telle avait été construite par Kouraich, en couches de mortier fait de teck et de pierres du bas en haut, et couverte de la *Kiswah* (l'habit). Le vent attisa le feu et une flamme brûla l'habit de la Kaaba et les couches de mortier de teck entre les pierres. Cet incendie eut lieu samedi, la troisième nuit de Rabî-il-Awwal 64 AH. Les murs de la Kaaba s'affaiblirent et commencèrent à s'écrouler du sommet à la base; les murs étaient si faibles que le moindre poids d'un pigeon faisaient tomber les pierres. Cet incident sema la panique parmi les habitants de Makkah ainsi que les Chamites.[1] Cependant, ce développement n'empêcha pas Al-Housayn ibn Noumayr de continuer à assiéger Ibn Az-Zoubair. Ce dernier envoya quelques hommes de Kouraich et d'autres tribus de Makkah,

(1) L'armée qui était venue du Châm (la Syrie).



pour informer Al-Housayn que Yazid, auquel Ibn Az-Zoubair (ﷺ) avait refusé de prêter serment d'allégeance, était mort. Le calife mourut en fait vingt-sept jours après l'incendie de la Kaaba. Les hommes d'Ibn Az-Zoubair lui dirent: "Alors, pourquoi nous combattons-nous? Revenez au Châm et attendez la décision de votre nouveau calife" c'est à dire Mouâwiyah ibn Yazid, et aussi si les gens acceptent son califat ou non. Ils ne cessèrent d'essayer de le persuader jusqu'à ce qu'il ait décidé de revenir au Châm. Quand l'armée de Housayn ibn Noumayr quitta Makkah le cinquième jour de Rabî-il-Akhir 64 AH, Ibn Az-Zoubair (ﷺ) convoqua les notables de la cité et leur proposa l'idée de reconstruire la Kaaba. Plusieurs hommes se joignirent à cette proposition, mais la plupart des habitants refusèrent. Celui qui s'était opposé le plus était Abdoullah ibn Abbâs (ﷺ) qui lui dit: "Laisse-la telle qu'elle est dans l'état décidé par le Messager d'Allah (ﷺ), car j'ai peur que les gens qui viendront après toi la démoliront, et on ne cessera de la démolir et la reconstruire jusqu'à ce que sa sacralité soit violée. Il proposa, par contre, de la restaurer.

Ibn Az-Zoubair (ﷺ) dit: "Par Allah, aucun de vous n'accepte de retaper la maison de son père et mère, alors comment puis-je accepter de le faire quand il s'agit de la Maison d'Allah alors que je la vois en train de s'écrouler et ses murs s'affaiblir au point qu'ils ne peuvent même pas supporter le poids d'un pigeon?"

Ibn Az-Zoubair (ﷺ) passa plusieurs jours à consulter les gens, et enfin ils convinrent de la démolition. C'était lui qui devait la reconstruire sur les fondations d'Ismaël tel conçu par le Messager d'Allah (ﷺ). Dans les deux recueils authentiques (As-Sahîhaine) il est rapporté de Aïcha (ﷺ) que



le Prophète (ﷺ) lui dit:

"Ne vois-tu pas que quand les tiens (i.e., Kouraich) ont reconstruit la Kaaba, ils se contentèrent d'une longueur au deçà des fondations d'Ibrahim?" Elle dit: "Ô Messager d'Allah, pourquoi ne la restaures-tu pas sur les fondations d'Ibrahim?" Le Messager d'Allah (ﷺ) dit: "Ne fut-il pas la courte période entre les tiens et la mécréance (i.e., ils sont nouveaux dans l'Islam), je l'aurais fait".

Ibn Omar (رضي الله عنهما) dit:

"Le Messager d'Allah (ﷺ) ne touchait pas les deux coins qui sont en face au Hijr, j'estime qu'il ne faisait cela que parce que la Kaaba n'avait pas été construite sur toutes les fondations d'Ibrahim".[1]

Aïcha (رضي الله عنها) dit:

(1) Al-Boukhâri (1583).



"Je lui dis: Pourquoi est-ce que sa porte est élevée? Il dit: "Les tiens firent cela afin qu'ils puissent y admettre qui ils voulaient et refuser l'accès à qui ils voulaient".[1]

Selon un autre Hadith, le Prophète (ﷺ) dit:

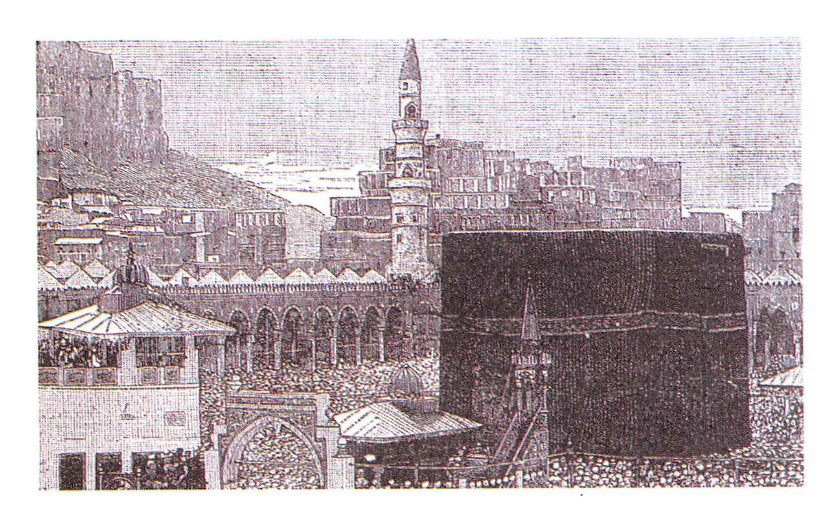
"Ne fut-il pas la courte période entre les tiens et la mécréance, j'aurais démoli la Kaaba et ouvert deux portes, une porte d'entrée et une autre de sortie".

Ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه) exécuta donc ce plan.[2] Il démolit la Kaaba et la reconstruisit sur les fondations d'Ibrahim, et puisque Kouraich avait réduit sa longueur, il incorpora le Hijr dans la Maison,[3] et lui ouvrit deux portes, une du côté est et l'autre du côté ouest.[4]

Quand Ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه) acheva la nouvelle construction de la Kaaba, il la vêtit de l'intérieur et de l'extérieur, du sommet en bas, et la couvrit de Kibâti (un genre de tissu). Ensuite, il dit: "Que celui qui m'est loyal, parte à At-Tan'îm pour y entamer la *Omrah* (pèlerinage mineur); que celui qui est capable d'immoler une *Badanah* (une vache ou un chameau), le fasse; que celui qui ne peut pas immoler une *Badanah*, sacrifie un mouton". Puis, il partit à pied jusqu'à la région d'At-Tan'îm accompagné de ses fidèles avant d'accomplir les rites d'*Al-Omrah*, vouant la grâce à Allah. La cité n'avait jamais témoigné d'un jour qui connut tant d'affranchissements d'esclaves avant ce jour-là, ni d'offrandes et de charités plus que ce jour-là.

---

(1) Al-Boukhâri (1584) et Mouslim (1333).
(2) *Akhbâr Makkah* d'Al-Azraki (1/200-219).
(3) Il a été dit qu'ils ne disposaient pas d'argent licite suffisant.
(4) *Akhbâr Makkah* d'Al-Azraki (1/205).



Ibn Az-Zoubair (ﷻ) sacrifia cent *Badanahs*, et quand il fit le *Tawâf* (la circumambulation) autour de la Kaaba, il toucha les quatre coins, et dit: "Ces deux coins le Châmite et l'ouest étaient exclus du fait que la Maison n'était pas complète. La Maison demeura telle qu'Ibn Az-Zoubair (ﷻ) la construisit, et quiconque faisait le *Tawâf*, touchait les quatre coins, entrait dans la Maison d'une porte et sortait de la porte ouest, car ses portes étaient désormais au niveau du sol. Cette tradition fut respectée jusqu'à ce qu'Ibn Az-Zoubair (ﷻ) fut tué. Ensuite, Al-Hajjâj entra à Makkah et envoya une lettre à Abdil-Malik ibn Marwân, lui reportant ce qu'Ibn Az-Zoubair avait ajouté à la Kaaba. Le calife Abdoul-Malik ibn Marwân envoya une réponse à Al-Hajjâj lui commandant de boucher la porte ouest qu'Ibn Az-Zoubair avait ouverte et de démolir l'extension que ce dernier avait construite. Ainsi, Al-Hajjâj démolit six coudées et en empan du côté du Hijr et la restaura à son état initial. Cependant, quand le calife apprit le récit de Aïcha (ﷻ), il regretta sa décision, mais il la laissa telle qu'elle était. Cette histoire est rapportée dans le recueil de Hadiths authentiques de Mouslim.[1]

---

(1) Mouslim (1333).



Pendant son règne, le calife Al-Walîd ibn Abdil-Malik envoya trente-six mille dinars à son gouverneur à Makkah, Khâlid Al-Kasri, et l'ordonna de couvrir de plaques d'or, la porte et le chéneau (Mizâb) de la Kaaba, ses colonnes et ses coins intérieurs. Al-Walîd était le premier à orner la Maison avec de l'or dans l'histoire de l'Islam.

L'Incident de l'Eléphant

Du temps de Abdil-Mouttalib, un grave événement fut enregistré. Il était si important que le Coran en fit référence. Il s'agit donc de l'incident de l'Eléphant. L'éthiopien Abrahah qui gouvernait le Yémen, avait construit une église qu'il avait appelé Al-Kollays. Il voulait détourner le pèlerinage des Arabes en direction de cette église au lieu de la Kaaba. Ces derniers furent choqués par cet acte, et un homme de la région de Kinânah se rendit à l'église et la profana. Quand Abrahah apprit ce que cet homme avait fait, il jura, dans sa colère, de marcher sur la Maison Sacrée (la Kaaba) et la détruire. Alors, il ordonna que l'armée éthiopienne se dirige vers Makkah et emmena son éléphant avec lui.

Quand Abrahah arriva à Al-Moughammas,[1] il envoya l'un de ses hommes dont le nom était Al-Aswad ibn Maksoud, à la tête d'une troupe de cavalerie. Il partit à Makkah avant de retourner quelques jours plus tard avec des biens des habitants de Tihâmah, de Kouraich et d'autres tribus. Les biens comprenaient deux cents chameaux qui appartenaient à Abdil-Mouttalib ibn Hâchim qui était à ce temps-là le chef de Kouraich. Les tribus de Kouraich,

(1) Un endroit à At-Tâïf.



Kinânah, Houthail et d'autres se réunirent dans le sanctuaire du Haram pour des consultations sur leur capacité de combattre Abrahah, mais ils constatèrent qu'ils étaient incapables de se défendre, alors ils renoncèrent à leur décision.

Abrahah envoya Hounâtah Al-Himyari à Makkah avec les directives de se renseigner sur le chef des habitants de cette terre et lui délivrer le message du roi: “Je ne suis pas venu pour vous combattre, je suis venu pour détruire cette Maison seulement. Si vous ne me combattez pas, je n'ai aucun besoin d'effusion de sang”. Abrahah lui dit ensuite: “S'il ne veut pas la guerre contre moi, apportez-le-moi”

Quand Hounâtah arriva à Makkah, il se renseigna sur le chef de Kouraich et on lui indiqua Abdal-Mouttalib ibn Hâchim. Ainsi, il se rendit chez lui avant de lui faire part de ce qu'Abrahah lui avait commandé de dire. Abdoul-Mouttalib lui dit: “Par Allah, nous ne voulons pas la guerre contre lui, et nous ne sommes pas capables de le faire. C'est la Maison Sacrée d'Allah, et la Maison de Son Bien-Aimé Ibrahim (عليه السلام). S'Il la défend, elle est Sa Maison et Son sanctuaire, et s'Il ne la défend pas, nous ne pouvons pas interférer”. Hounâtah lui dit: “Viens avec moi auprès



d'Abrahah, car il a ordonné que je tu m'accompagnes pour te présenter devant lui".

Abdoul-Mouttalib était le plus beau et le plus notable des hommes, quand Abrahah le vit, il manifesta pour lui tout le respect et la considération qui lui étaient dus à tel point qu'il dut se lever de son trône pour aller s'asseoir avec lui sur le tapis, car les éthiopiens détestaient de voir leur chef assis avec quelqu'un d'autre sur son trône. Ensuite, il dit à son interprète de lui demander qu'elles étaient ses revendications.

Abdoul-Mouttalib dit: "Je veux récupérer mes biens, les deux cents chameaux qui m'appartiennent et furent détenus par tes soldats". En entendant ces paroles, Abrahah ordonna son interprète de lui dire: "J'ai été impressionné quand je t'ai vu, mais quand tu m'as parlé, j'ai perdu le respect pour toi, parce que tu m'as parlé des deux cents chameaux qui t'appartiennent, et tu ne m'as rien dit au sujet de la Maison qui est une partie de votre religion et la religion de vos aïeux que je suis venu pour la détruire. Pourquoi ne me l'as-tu pas mentionnée?"

Abdoul-Mouttalib dit: "Je suis le propriétaire des chameaux, quant à la Maison, elle a un Propriétaire Qui la protégera". Abrahah dit: "Personne ne pourra m'arrêter". Abdoul-Mouttalib dit: "Vas-y".

Abrahah restitua les chameaux à Abdil-Mouttalib qui retourna à Kouraich et leur recommanda de quitter Makkah et de prendre refuge sur les sommets des montagnes afin d'éviter tout préjudice de la part des envahisseurs.

Ensuite, Abdoul-Mouttalib se leva et saisit le poignet de la porte de la Kaabah, et un groupe de Kouraich fit la même



chose, ils prièrent à Allah cherchant Son aide contre Abrahah et ses troupes. Abdoul-Mouttalib dit, tout en saisissant le poignet de la porte de la Kaabah:

> "Ô Allah! De même que Ton serviteur protège sa propriété, ainsi protège la Tienne. Ne laisse pas leur croix et leur pouvoir battre demain Ton Pouvoir".

Quand Abrahah s'apprêta à entrer à Makkah, il prépara son éléphant dont le nom était Mahmoud, et donna l'ordre à ses soldats d'attaquer. Il était décidé de détruire la Maison avant de retourner au Yémen. Cependant, chaque fois que les soldats essayaient d'orienter l'éléphant vers Makkah, il s'assit. Ils le frappèrent pour le lever, mais en vain. Quand, ils l'orientèrent vers le Yémen, il se leva et commença à courir. Quand ils l'orientèrent vers le Châm, et à l'est, il fit de même, mais quand ils essayaient une nouvelle fois de le diriger vers Makkah, il s'assit de nouveau. Ensuite, Allah envoya contre eux des oiseaux venant de la mer, chacun d'eux portait trois cailloux, un dans son bec et deux dans ses griffes. Les cailloux ressemblaient aux pois chiche et aux lentilles, tous ceux qui furent touchés par ces cailloux tombèrent morts.



Les soldats fuirent dans toutes les directions pour échapper à ce sort, mais en vain. Abrahah fut aussi touché par l'un de ces cailloux, et ils durent le transporter jusqu'à San'â". Il était si affaibli par sa blessure qu'il succomba à son arrivée.

L'incident de l'Eléphant eut un grand effet sur Kouraich et sur leur statut parmi les tribus arabes. Quand Allah repoussa les Ethiopiens loin de Makkah et assouvit Sa vengeance contre eux, les Arabes vénérèrent Kouraich et les nommèrent 'les gens d'Allah', car Allah les protégea et affronta leur ennemi à leur place.

Cet événement hissa aussi le statut de Abdil-Mouttalib et le rendit célèbre et bien respecté parmi toutes les tribus arabes, car il avait bien su surmonter la crise et protéger les siens d'un grand danger.

La destruction de la Kaaba à la fin du monde

Il y a des Hadiths du Prophète (ﷺ) qui affirment que la Kaaba sera détruite à la fin du temps. Abou Hourairah (رضي الله عنه) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

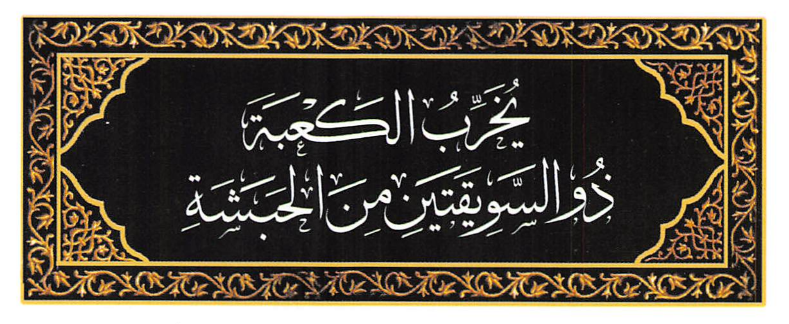
> "La Kaaba sera détruite par *This-Souwaikatayne* (un homme aux jambes minces) de l'Abyssinie".[1]

Ali (رضي الله عنه) rapporta que le Prophète (ﷺ) dit:

> "Faites beaucoup le *Tawâf* autour de cette Maison, autant que vous pouvez avant que vous ne seriez défendus de le faire. C'est comme si je le voyais devant moi avec sa petite tête et ses deux petites oreilles, la détruire avec sa pelle".[2]

(1) Al-Boukhâri (1591).

(2) *Akhbâr Makkah* d'Al-Fâkahâni (313).



Ibn Abbâs (ﷺ) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"Comme si je le voyais, noir et aux jambes arrondis, arracher ses pierres l'une après l'autre".

Saîd ibn Sam'ân rapporta qu'il entendit Abâ Hourairah (ﷺ) dire à Abi Katâdah que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"L'allégeance sera prêtée à un homme entre le *Roukn* et le *Makâm*, et personne ne violera la sainteté de cette Maison autre que ses propres gens. Quand ils la violeront, la destruction des Arabes sera inévitable. Ensuite, les Abyssiniens viendront et la détruiront d'une manière irréparable, et ce sont eux qui extrairont son trésor".(1)

Ce Hadith ne contredit pas le Hadith de Aïcha (ﷺ) qui rapporta que le Prophète (ﷺ) dit:

"Une armée attaquera la Kaaba et quand elle atteindra une vaste vallée, la terre les avalera du premier au dernier".(2)

Ibn Hajar dit dans son livre *Fat'h Al-Bari*, dans le chapitre de la destruction de la Kaaba: "Cela indique qu'il y aura des attaques contre la Kaaba, une fois, Allah les fera périr avant

(1) *Al-Mousnad* (2/291), Al-Hâkim (4/452) et *Mojammaouz-Zawâïd* (3/298) selon la version d'Ahmed.

(2) Al-Boukhâri (2118).



qu'ils l'atteignent et une autre fois Il autorisera qu'ils l'atteignent. L'apparente signification est que l'attaque de ceux qui la détruiront sera après la première attaque".[1]

Personne ne doit dire: "Allah a empêché l'Eléphant d'atteindre Makkah et n'a pas permis aux Abyssiniens de détruire la Kaaba, alors qu'elle n'était pas la *Kiblah* à ce temps là, comment permettra-t-Il aux Abyssiniens de la détruire après qu'elle fut devenue la *Kiblah* des musulmans?" C'est parce que cela se passera à la fin du temps, juste avant que l'heure commence, quand il n'y aura personne sur la terre qui dira "Allah, Allah", comme cela est confirmé dans le recueil de Hadiths authentiques de Mouslim:

> "L'heure ne commencera que lorsque personne ne dira plus sur la terre : 'Allah, Allah".[2]

En outre, il est dit dans le récit rapporté par Saîd ibn Sam'ân: "... elle ne sera jamais reconstruite".

---

(1) *Fat'houl-Bâri* dans le livre du Hajj, chapitre de la destruction de la Kaaba.

(2) Mouslim(148).

La garde de la Kaaba

Omar ibn Al-Khattâb (ﷺ) disait à Kouraich:

> "Les gardiens de cette Maison avant vous étaient les Tasm, mais ils ne l'avaient pas respectée et avaient violé sa sainteté, ainsi Allah les détruisit. Ensuite la garde fut cédée aux Jorhom, mais ils ne l'avaient pas respectée et avaient violé sa sainteté, ainsi Allah les détruisit. Alors, respectez-la et honorez sa sainteté".[1]

Les auteurs de la biographie du Prophète (*Sîrah*) dirent: Quand les Jorhom perdirent le respect envers elle, Allah les éparpilla et passa sa garde à Khouzâah; Après Khouzâah, Kousay ibn Kilâb devint le gardien de la Kaaba et prit la charge de Makkah. Ensuite, la garde passa à son fils Abd Ad-Dâr qui devint aussi le gardien de la chambre de réunions et de la bannière de Kouraich. La chambre de réunions était une chambre où les gens se rassemblaient pour discuter de leurs affaires, se consulter et prendre les décisions concernant leurs affaires. Abd Manâf eut, ensuite, la responsabilité de fournir de l'eau et l'assistance aux pèlerins. Ensuite, Abd Ad-Dâr céda le rôle de gardien à son fils Othmân, et cette tâche fut héritée de père en fils jusqu'à ce qu'elle ait atteint Othmân ibn Talha.

Othmân dit: "Nous ouvrions la Kaaba les lundis et les jeudis. Le Messager d'Allah (ﷺ) voulut un jour entrer avec les gens, et je l'ai ennuyé mais il était patient avec moi. Ensuite il

(1) Rapporté par Al-Baihaki dans *Ad-Dalâïl* (50, 2/49) et Abdour-Razzâk (9107).



dit: "Ô Othman, peut-être un jour tu verras cette clef dans ma main et je la donnerai à qui je voudrai"'. Je dis: 'Kouraich sera ce jour-là condamnée et humiliée!' Il dit: "Au contraire, elle sera honorée". Il entra à l'intérieur de la Kaaba, et j'ai commencé à méditer sur qu'il avait dit. J'ai eu l'impression que les choses seraient telles qu'il avait dit, et j'ai voulu me convertir en Islam, mais les miens m'ont réprimandé. Quand le Messager d'Allah (ﷺ) se rendit à Makkah pour faire la *Omrah* l'année suivante à celle pendant laquelle il avait été empêché, Allah attendrit mon cœur et je pus embrasser l'Islam, mais je n'avais pas décidé de me rendre auprès de lui jusqu'à ce qu'il fût retourné à Al-Madinah. Ensuite, j'ai décidé de le rejoindre, je suis parti de nuit, et j'ai rencontré Khâlid ibn Al-Walîd sur le chemin, et nous sommes partis ensemble. Ensuite, nous avons rencontré Amr ibn Al-Âs, et nous sommes allés ensemble jusqu'à Al-Madinah où nous avons prêté serment d'allégeance au Prophète (ﷺ). Je suis resté avec lui avant de l'accompagner pour la conquête de Makkah. Quand il entra triomphalement à Makkah, il dit:

"Ô Othmân, apporte la clef".

Je la lui apportai, il la prit de moi avant de me la redonner et de dire:

"Prenez-la, Bani Talha, pour toujours. Elle ne sera jamais prise de vous que par un transgresseur".

Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) relata que quand le Messager d'Allah (ﷺ) demanda la clef à Othmân et il allait la lui donner, Al-Abbâs lui dit: "Que ma mère et mon père soient sacrifiés pour toi, donne-la-moi avec le droit d'abreuver les pèlerins". Othmân retint la clef, de crainte que le Prophète (ﷺ) la donne à Al-Abbâs ibn Abdil-Mouttalib. Le Prophète (ﷺ) dit: "Donne-

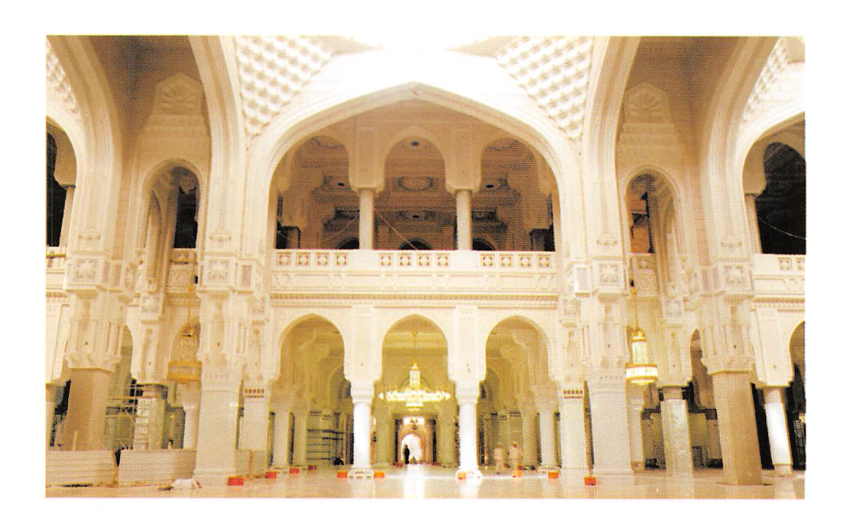


moi la clef". Al-Abbâs répéta ce qu'il avait dit, et Othmân retint la clef. Le Prophète (ﷺ) dit: "Donne-moi la clef si tu croies en Allah et au jour Dernier". Il dit: "Tiens-la, Ô Messager d'Allah, c'est une démonstration de foi en Allah". Il prit la clef et ouvrit la porte de la Maison, et de suite Gabriel (Jibril) lui apporta la révélation suivante:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُكُمۡ أَن تُؤَدُّواْ ٱلۡأَمَٰنَٰتِ إِلَىٰٓ أَهۡلِهَا﴾ [النساء:٥٨].

{Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit} (4:58)

Ainsi Othmân continua à prendre soin de la Maison jusqu'à ce qu'il mourut, puis la clef passa à Chaibah ibn Othmân ibn Abi Talha qui était son cousin paternel, et la garde de la Kaaba demeura dans les mains des descendants de Chaibah, qu'Allah soit satisfait d'eux.[1]



---

(1) *Mouthiroul-Gharâmis-Sâkin*, chapitre de la garde de Makkah.





L'Habit de la Kaaba

L'histoire de l'habit de la Kaaba est inséparable de l'histoire de la Kaaba elle-même. L'intérêt que représente l'habit de la Kaaba n'est autre que le résultat de l'intérêt que portent les musulmans à la Kaaba. Sa sainteté et son statut privilégié reflètent aussi la place particulière qu'elle occupe dans leurs cœurs.

L'habit avant l'Islam

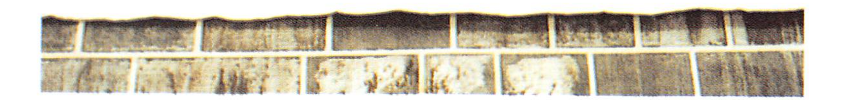
Mohammad ibn Is'hâk dit: J'ai appris de plusieurs érudits que le premier homme qui avait couvert la Kaaba était Toubbaa, As'ad Al-Himyari, qui avait vu dans un rêve qu'il devrait la couvrir, ainsi il la couvrit de cuir. Ensuite, il vit dans son rêve qu'il devrait la couvrir de tissu Yéménite rouge-rayé.(1)

Après Toubbaa, elle fut habillée par un grand nombre d'hommes durant l'ère de la *Jâhiliyyah.* Cela était considéré comme un devoir religieux. Quiconque voulait couvrir la Kaaba était permis de le faire à tout moment. La couverture variait d'une personne à une autre. Ainsi, la Kaaba fut couverte de différents genres d'habits, y compris le tissu épais, le tissu mince provenant de la ville de Maâfir, le tissu fin et le tissu entrelacé de fil doré.

On plaçait les habits l'un sur l'autre, jusqu'à ce qu'ils soient devenus lourds ou usés, ensuite on les enlevait et les partageait ou les enterrait.

---

(1) *Akhbâr Makkah* d'Al-Azraki (1/247).



Durant l'ère de la *Jâhiliyyah*, les hommes de la tribu de Kouraich participaient tous à la couverture de la Kaaba chacun selon ses moyens. Cette tribu imposait ce devoir sur les tribus selon leurs moyens, du temps de Kousay ibn Kilâb jusqu'à ce qu'Abou Rabîah ibn Al-Moughirah ibn Abdillah ibn Omar ibn Makhzoum devint adulte. Il voyageait au Yémen faisant le commerce, et il devint riche. Il dit à Kouraich: “Je couvrirai seul la Kaaba une année, et Kouraich le fera une année”. Alors, il ne cessa de faire ainsi jusqu'à sa mort; il importait un tissu rayé de haute qualité d'Al-Janad



(au Yémen) et couvrait la Kaaba. Kouraich l'appelait *Al-Adl* (l'égal ou l'équivalent) parce que ce qu'il dépensait seul était l'équivalent de ce que dépensait Kouraich entière. Ainsi, ils l'appelèrent *Al-Adl* et ses fils *Banoul-Adl*.[1]

La première femme arabe qui couvrit la Kaaba de soie et de broderie était Noutailah bint Jinâb, la mère d'Al-Abbâs ibn Abdil-Mouttalib.

La couverture de la Kaaba dans l'Islam

Le Messager d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons ne couvrirent jamais la Kaaba avant la conquête de Makkah, parce que les mécréants n'autorisaient pas cela. Quand Makkah fut conquise, le Messager d'Allah (ﷺ) ne changea pas l'habit de la Kaaba qui demeura ainsi jusqu'à ce que cet habit fut brûlé par une femme qui voulait le parfumer d'encens. Alors, il la couvrit d'un tissu yéménite. Plus tard, les califes Abou Bakr, Omar et Othmân (رضي الله عنهم) la couvrirent de Kibâti (un tissu blanc mince d'Egypte).

On rapporta aussi que Mouâwiyah ibn Abi Soufyân couvrait la Kaaba deux fois par an, de broderie le jour de Achourâ, et de Kibâti vers la fin du mois de Ramadan. Ensuite, Yazid ibn Mouâwiyah, Ibn Az-Zoubair et Abdoul Malik ibn Marwân la couvrirent de broderie. On couvrait la Kaaba deux fois par année, une fois de broderie et une fois de Kibâti. On la couvrait de broderie le jour d'At-Tarwiyah (le huitième jour de Thil-Hijja), on laissait la partie supérieure de l'habit pendre. La partie inférieure de l'habit, faite de broderie, n'était mise que le jour de Achourâ, autrement dit après le départ des pèlerins, afin qu'elle ne soit

(1) *Akhbâr Makkah* d'Al-Azraki (1/249).



pas endommagée. L'habit en broderie restait jusqu'au vingt-septième jour du mois de Ramadan, pour être remplacé de Kibâti avant la fête de *Eid Al-Fitr*.

Du temps d'Al-Ma'moun, la Kaaba était couverte de trois habits différents: de broderie rouge le jour d'At-Tarwiyah, de Kibâti le jour où on constatait la nouvelle lune du mois de Rajab, et de broderie blanche le vingt-septième jour du mois de Ramadan.

Quand Al-Ma'moun trouva que la broderie blanche était endommagée pendant les jours du Hajj, il ajouta un quatrième habit blanc qu'on mettait le jour d'At-Tarwiyah. Ensuite, An-Nâsir Al-Abbâsi l'a couverte d'un tissu vert, ensuite d'un tissu noir. De ce jour-là, la couleur noire n'a pas été changée.

Le premier des rois à couvrir la Kaaba après la fin de la période Abbaside était Al-Moudhaffar, le roi du Yémen, en 659 AH. Il continua à la couvrir plusieurs années, avec les rois d'Egypte. Le premier souverain Egyptien qui couvrit la Kaaba après les Abbasides, était le Roi Adh-Dhâhir Baibars Al-Bondokdâri, en 661 AH.

En 751 AH, le roi vertueux Ismaël fils du roi An-Nâsir ibn Mohammad ibn Kalâwoun, le roi d'Egypte, réserva un *Wakf* (dotation) spécifiquement pour la Kaaba: un habit noir externe une fois par année et un habit vert pour la chambre du Prophète (r) une fois toutes les cinq années. Mais le khédive Mohammad Ali annula ce *Wakf* au début du treizième siècle AH. et la charge de l'habit fut assumée par le gouvernement de la Turquie, et tout souverain ottoman avait le droit exclusif de fournir l'habit intérieur de la Kaaba.

En 810 AH, fut introduite la décoration de l'habit en

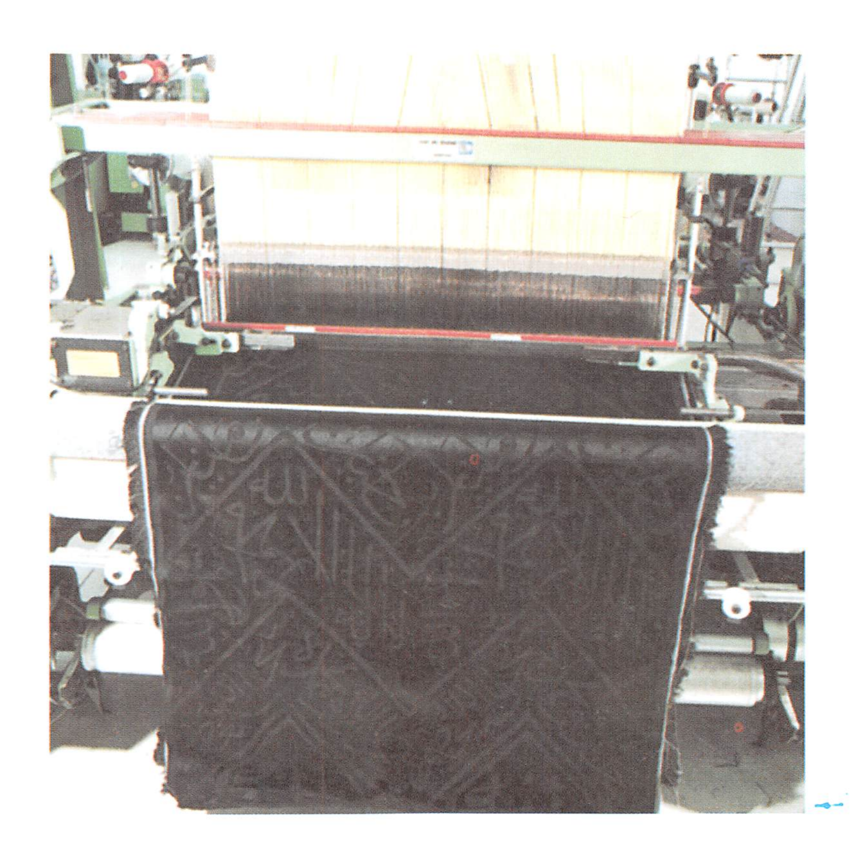


particulier le côté avant de la Kaaba. Cet habit décoré s'appelait '*Al-Bourkoo*'. Cette décoration fut annulée entre les années de 816 à 818 AH, ensuite elle reprit en 819 AH et continua jusqu'à nos jours.

L'habit pendant la période Saoudite

Le roi Abdoulaziz ibn Abdir-Rahmân Al Saoud (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde) accorda un intérêt particulier à la mise en valeur des deux sanctuaires Sacrés. Cet intérêt se poursuivit durant le règne du roi Saoud ibn Abdil-Aziz (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde) qui décréta la création d'une institution spéciale qui se charge de l'habit de la Kaaba sacrée à Makkah Al-Moukarramah.. Pour sa part, sa Majesté le roi Faysal ibn Abdillah Al Saoud (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde) ordonna en 1382 AH qu'une nouvelle usine soit construite pour tisser l'habit de la Kaaba selon les normes les plus développées afin d'assurer une production qui soit digne du statut de la Kaaba. La nouvelle usine fut





construite en 1397 AH à Oum Al-Joud, à Makkah Al-Moukarramah, et fut dotée d'un équipement sophistiqué de tissage. Une section de tissage automatique fut créée sans pourtant abandonner le rôle de l'artisanat dont l'apport artistique ne peut être négligé. L'usine n'a cessé de connaître un développement de plus en plus accru qui a su joindre la modernité et le patrimoine, l'équipement sophistiqué et les talents artisanaux, ce qui assure la production d'un habit qui soit digne de la valeur de la Kaaba.[1]

(1) Du livre: *Masnaa Kiswatil-Kaabah Al-Moucharraf*

Makâm Ibrahim (le lieu d'Ibrahim) et ses vertus

C'est la pierre sur laquelle Ibrahim montait quand il construisait la Kaaba. Etant donné qu'il s'agit d'un acte qu'Allah agréa, Il décréta que l'empreinte de son pied demeure visible sur la pierre, reste comme un rappel aux croyants et leurs descendants et un exemple à suivre pour eux et pour les autres. Il a été rapporté dans un récit authentique de Saîd ibn Joubair (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) dit:

> "La pierre est le Lieu où Ibrahim se tenait au moment de la construction qu'Allah lui inspira comme miséricorde de Sa part. Ibrahim montait sur elle et Ismaël lui apportait les pierres jusqu'à lui".[1]

Anas (رضي الله عنه) rapporta que Omar ibn Al-Khattâb (رضي الله عنه) dit: Mon opinion a été supportée par mon Seigneur dans trois occasions. J'ai dit: "Ô Messager d'Allah! Pourquoi ne prenons-nous pas le Lieu d'Ibrahim pour un lieu de prière?" et ce verset fut révélé:

﴿ وَٱتَّخِذُواْ مِن مَّقَامِ إِبۡرَٰهِـۧمَ مُصَلّٗىۖ ﴾ [البقرة:١٢٥]

> {Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout} (2:125).[2]

At-Tabari rapporta dans son exégèse par Saîd ibn Abi Oroubah que Katâdah dit à propos de ce verset: "Ils ont été commandés d'y faire la prière, mais ils n'ont pas été commandés de le toucher. Ceux qui ont vu l'empreinte de

---

(1) *Mouthiroul-Gharâm* (p. 312).
(2) Al-Boukhâri (4483).



ses talons et ses orteils nous dirent que les gens n'ont pas cessé de le toucher jusqu'à ce qu'elles furent usées et disparurent".

Du temps d'Ibrahim, le Makâm faisait une partie intégrante de la Kaaba avant d'être plus tard déplacé un peu plus loin par Omar (ﷺ) dans le lieu où il se trouve maintenant. Cela fut rapporté par Abdir-Razzâk dans son *Mousannaf* avec une chaîne authentique de narrateurs de Atâ et d'autres, et aussi de Moujahid. Al-Baïhaki rapporta un récit semblable de Aïcha (ﷺ) avec un *Isnâd Jayyid* (une bonne chaîne de narrateurs) qui dit:

"Pendant le temps du Prophète (ﷺ) et Abi Bakr, le



Makâm était attaché à la Kaaba avant que Omar ne le déplace vers l'arrière”

Ni les Compagnons ni ceux qui vinrent après eux ne s'opposèrent à la décision de Omar, tout le monde soutint cet acte.

Omar (رضي الله عنه) estimait que s'il le laissait là où il était avant, il serait susceptible de gêner le mouvement des gens pendant le *Tawâf* et ceux qui faisaient les prières. Il eut donc l'idée de le déplacer, car c'était lui qui avait proposé au début qu'il soit utilisé comme un lieu de prière.[1]



(1) *Fat'houl-Bâri*, commentaire du Hadith (4483).



Al-Hijr

Beaucoup de Hadiths indiquent que le Hijr fait partie de la Maison, cela est cité dans le verset:

﴿ وَلْيَطَّوَّفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ ﴾ [الحج: ٢٩]

{et qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison} (22:29)

Sur cette base, le *Tawâf* doit inclure le Hijr; autrement le *Tawâf* n'est pas valide.

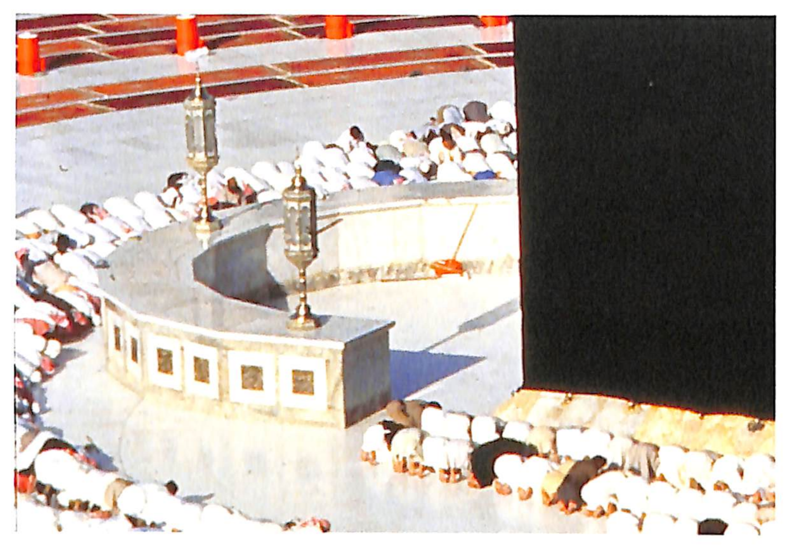
Al-Hijr est l'endroit où Ibrahim avait laissé sa femme Hâjar et son fils Ismaël quand il les installa à Makkah et ordonna Hâjar (que la paix soit sur elle) d'y construire une petite hutte. Kouraich inclut seulement une partie du Hijr dans la Kaaba parce que le budget qu'ils avaient préparé pour la construction n'était pas suffisant. Quand Abdoullah ibn Az-Zoubair (ﷺ) prit le contrôle de Makkah, il démolit la Kaaba et la reconstruisit en y annexant le Hijr que Kouraich avait exclu. Mais, quand Ibn Az-Zoubair (ﷺ) fut tué, Al-Hajjâj la rétablit à son état originel et construisit le mur sur les fondations que Kouraich avaient jetées auparavant. Cette structure demeura ainsi jusqu'à présent, une partie du Hijr est donc annexée à la Kaaba, alors que l'autre partie est exclue. Parmi les preuves évidentes sur ce fait, on cite le Hadith de Aïcha (ﷺ) qui dit:

"Ne fut-il pas la courte période entre les tiens et le polythéisme ou la mécréance -, j'aurais démoli la Kaaba, aplani son sol à niveau avec le sol, ouvert deux portes: une porte du côté est et une autre du côté



ouest, ajouté la longueur de six coudées du Hijr, car Kouraich avait réduit la surface quand elle l'avait bâtie".[1]

Ibn Omar (ﷺ) dit: "Aïcha entendit certes cela du Messager d'Allah (ﷺ), et je pense que la seule raison pour



laquelle le Messager d'Allah (ﷺ) ne touchait pas les deux coins qui sont en face du Hijr est que la Maison n'a pas été complètement bâtie sur les fondations mises par Ibrahim".[2]

Beaucoup d'oulémas citèrent qu'Ismaël fut enterré dans le Hijr à côté de la tombe de sa mère Hâjar (que la paix soit sur elle). Mais les rapports qui ont été rapportés à ce sujet sont tous de faible autorité (*Daîf*) et aucun d'eux n'est authentique (*Sahih*). Ce qui indique que ces rapports ne sont pas vrais et le fait que les plus âgés parmi les Compagnons

(1) *Mousnad Ahmad* (6/204).
(2) Al-Boukhâri (1583).



(*Sahâbah*) étaient présents quand Kouraich reconstruisit la Kaaba et quand les fondations avaient été jetées, aucun ne rapporta d'eux qu'ils avaient vu le vestige d'une tombe. Si cela était vrai, il n'aurait pas été permis de piétiner une tombe, parce que le Prophète (ﷺ) nous a défendus de marcher ou de s'asseoir sur les tombes.

Selon plusieurs Hadiths, celui qui entre dans le Hijr est considéré dans la Kaaba. Ceci est prouvé par le récit de Aïcha (رضي الله عنها) qui dit:

> "Je voulais entrer dans la Maison et prier à l'intérieur. Le Messager d'Allah (ﷺ) me prit par la main et m'emmena à l'intérieur du Hijr et dit: 'Si tu veux être à l'intérieur de la Maison alors prie ici, car il est une partie de la Maison, mais ton peuple a réduit sa surface quand il l'a reconstruite".[1]

Abdoul-Hamid ibn Joubair rapporta que sa tante paternelle Safiyyah bint Chaibah relata que Aïcha leur fit part qu'elle avait une fois dit au Prophète (ﷺ): "Ô Messager d'Allah, pourrai-je entrer dans la Maison?" Il dit: "Entre dans Al-Hijr, car il est une partie de la Maison".[2]

Dans un récit authentique (*Sahih*), Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) dit: "Priez dans l'endroit des vertueux et buvez la boisson des vertueux". On lui dit: "Où est l'endroit des vertueux?" Il dit: "Sous le chéneau". On lui dit: "Laquelle est la boisson des vertueux?" Il dit: "L'eau de Zamzam".[3]

Cela démontre donc le mérite de la prière dans le Hijr.

---

(1) An-Nasâï (2915).
(2) An-Nasâï (2911).
(3) Al-Azraki dans *Akhbâr Makkah* (1/318).



Quant au récit de Atâ qui dit: “Quiconque se trouve dans l'esplanade de la Kaaba et invoque Allah, sa supplication sera exaucée et il sortira de ses péchés comme il l'était le jour où il est né”,[1] il est *Daîf* (faible) et ne peut pas être utilisé pour soutenir un tel mérite. Un récit pareil ne peut que faire partie des idées occultes, et il n'a jamais pu être confirmé par l'une ou l'autre des chaînes authentiques et dignes de foi de narrateurs qui remontent au Prophète (ﷺ) ou à l'un de ses Compagnons.

(1) *Mouthiroul-Gharâm* (p. 269); il l'a attribué à Al-Azraki et dit que son (*Isnâd*) inclut Othmân ibn Saj.

Les vertus de la Pierre Noire

Il y a plusieurs Hadiths qui confirment les vertus de la Pierre Noire et qui nous incitent à la toucher et l'embrasser durant le *Tawâf*. Pour démontrer ses mérites, il nous suffit de savoir qu'elle fut touchée par la main du Prophète (ﷺ) et embrassée par sa bouche pure.

Les deux recueils de Hadiths authentiques (*Sahih Al-Boukhâri* et *Sahih Mouslim*) rapportèrent que Omar ibn Al-Khattâb (رضي الله عنه) embrassa la Pierre Noire et dit: "Je sais que tu n'es qu'une Pierre et tu ne fais ni de mal ni de bien. Si je n'avais pas vu le Messager d'Allah (ﷺ) t'embrasser, je ne t'aurais pas embrassée".(1)

Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

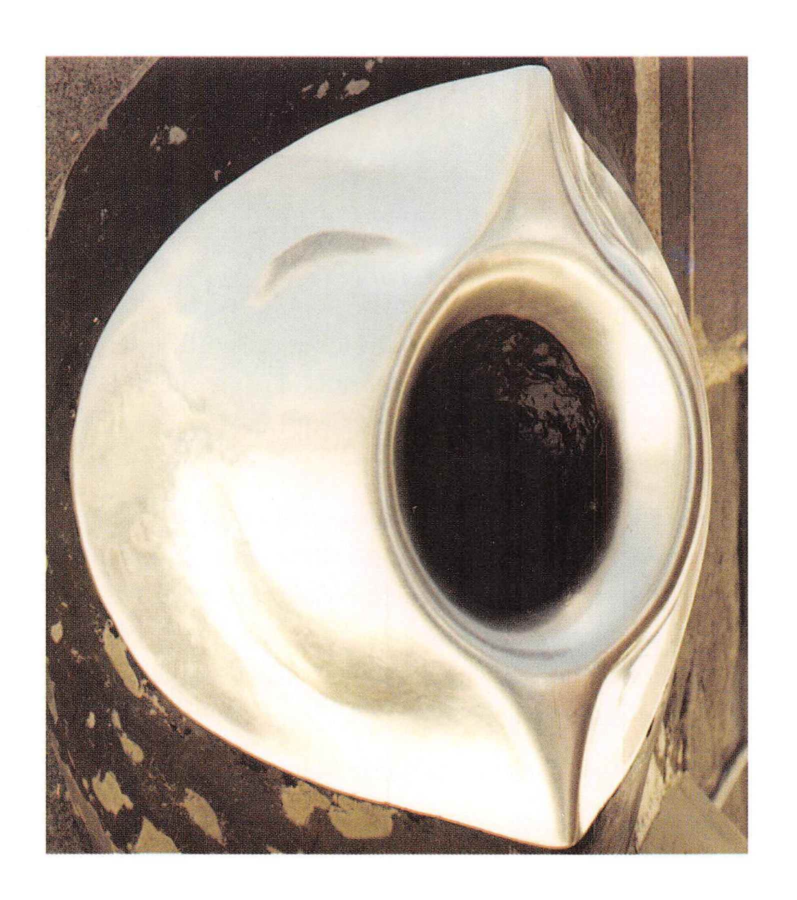
"La Pierre Noire est descendue du Paradis en étant plus blanche que le lait, mais les péchés des fils d'Adam l'ont noircie".(2)

Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) rapporta aussi que le Messager d'Allah (ﷺ) dit à propos de la Pierre:

"Par Allah, Allah la ressuscitera le jour de la Résurrection en étant dotée de deux yeux avec lesquels elle verra et une langue avec laquelle elle parlera, et elle témoignera en faveur de ceux qui l'ont touchée de bonne foi".(3)

---

(1) Al-Boukhâri (1597) et Mouslim (1270).
(2) At-Tirmithi (877).
(3) At-Tirmidhi (961).



Mousâfia ibn Chaibah dit qu'il entendit Abdallah ibn Amr ibn Al-Âs dire: “Je témoigne par Allah” trois fois en mettant ses deux doigts dans ses oreilles qu'il entendit le Messager d'Allah (ﷺ) dire:

> “La Pierre Noire et le Makâm sont deux pierres précieuses de celles du Paradis. Allah a éteint leur lumière, sinon, elles auraient éclairé tout ce qui se trouve entre l'est et l'ouest”.[1]

Quand Ibrahim était en train de construire la Kaaba, il

(1) Ahmad (2/214) et Ibn Khouzaimah (2732).



manqua une pierre. Ismaël voulut se reposer, mais Ibrahim lui dit: "Aide-moi[1] à trouver une pierre". Alors, Ismaël alla chercher une pierre, ensuite il lui apporta une mais il trouva que son père avait mis la Pierre Noire dans sa place. Il dit: "Ô mon père qui t'a apporté cette pierre?" Il dit: "Elle m'a été apportée par celui qui ne compte pas sur ta construction. Elle fut apportée du ciel par Gabriel".[2]

Il a été rapporté que Abdoullah ibn Omar (رضي الله عنهما) toucha la Pierre, puis il embrassa sa main et dit: "je n'ai jamais cessé de le faire depuis que j'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) l'embrasser."



(3) Partie d'un Hadith racontée par Ali (dans *Tafsir Ibn Kathir* (1/258); *Tafsir At-Tabari* (143). Il est *Mawkouf* (introuvable, interrompu) avec *Isnâd* qui arrête à Ali (رضي الله عنه), mais il vient sous la même décision comme un rapport *Marfouo* (trouvable).

(4) Mouslim (1268).

Le Puits de Zamzam

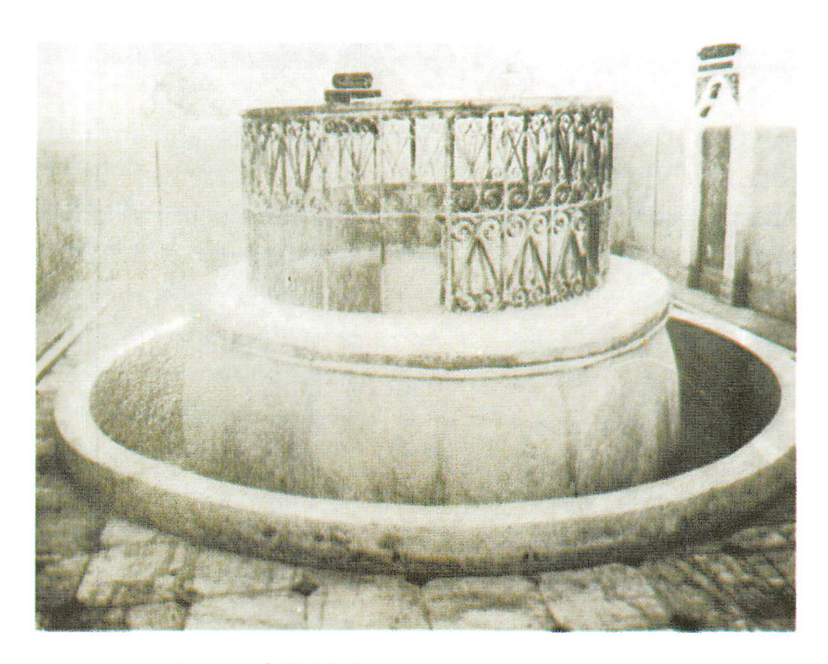
L'histoire du forage de ce puits et de la manifestation de sa bénédiction pour l'espèce humaine est bien connue de tous.

Ibrahim apporta Hâjar et son fils Ismaël alors que ce dernier était à l'âge de l'allaitement, et les laissa sous un grand arbre près de Zamzam. Il n'y avait à Makkah ni eau ni végétation ni habitant. Il laissa avec eux un sac qui contenait des dattes et une vieille outre remplie d'eau, puis il retourna chez lui. La mère d'Ismaël le suivit et lui dit: "Où vas-tu en nous abandonnant dans cette vallée sans vie?" Elle lui dit cela plusieurs fois, mais il ne tourna pas vers elle. Ensuite, elle dit: "Est-ce qu'Allah t'a commandé de faire ainsi?" Il dit: "Oui". Elle dit: "Alors Allah ne nous abandonnera pas".

Puis elle revint, et Ibrahim partit. Quand il atteignit Ath-Thaniyah (le chemin dans la montagne), où elle ne pouvait pas le voir, il fit face à la Maison et pria par ces supplications tout en levant ses mains:

﴿رَّبَّنَآ إِنِّيٓ أَسۡكَنتُ مِن ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيۡرِ ذِي زَرۡعٍ عِندَ بَيۡتِكَ ٱلۡمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱجۡعَلۡ أَفۡـِٔدَةٗ مِّنَ ٱلنَّاسِ تَهۡوِيٓ إِلَيۡهِمۡ وَٱرۡزُقۡهُم مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمۡ يَشۡكُرُونَ﴾ [إبراهيم: ٣٧].

{Ô Notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison sacrée [la Kaaba], ô notre Seigneur afin qu'ils accomplissent la Salât. Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils



reconnaissants}(14:37).

La mère d'Ismaël commença à allaiter Ismaël et boire de l'eau qu'elle avait, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau et que son fils souffrait de soif. Elle le vit, incapable de faire quoique ce soit, se tordre ou rouler sur le sol en se tordant. Alors elle s'éloigna de lui, incapable de le regarder. Elle constata qu'As-Safâ était le mont le plus proche d'elle. Elle monta sur le mont et tourna le visage vers la vallée, regardant si elle pouvait voir quelqu'un, mais elle ne vit personne. Alors elle descendit d'As-Safâ, et quand elle atteignit la vallée, elle souleva l'ourlet de sa jupe et commença à courir en dépit de sa fatigue, jusqu'à ce qu'elle ait traversé la vallée, ensuite elle revint à un autre mont, Al-Marwah, et le monta, et regarda dans l'espoir de voir quelqu'un, mais elle ne vit personne. Elle répéta cela sept fois.

Ibn Abbâs (ﷺ) rapporta que le Prophète (ﷺ) dit:

"C'est pourquoi les gens parcourent entre eux".



Quand elle monta sur Al-Marwah (pour la septième fois), elle entendit une voix et elle dit en s'adressant à soi: "*Sah*!" c'est à dire silence. Puis elle tendit l'oreille, et elle entendit la voix encore une fois.

Elle dit: "Je peux t'entendre, est-ce que tu peux nous aider?" Soudain, elle vit un ange debout à l'endroit de Zamzam. Ce dernier commença à frapper la terre avec ses talons ou avec ses ailes jusqu'à ce que de l'eau jaillit. Quand elle vit l'eau couler, elle se mit à la bloquer avec de la terre et contenir l'eau avec ses mains. Puis, elle remplit ses mains d'eau et la versa dans sa gourde. L'eau diminuait chaque fois qu'elle en remplissait ses mains.

Ibn Abbâs (ﷺ) rapporta que le Prophète (ﷺ) dit:

> "Si elle n'avait pas bloqué l'eau de Zamzam ou si elle n'avait pas rempli ses mains d'eau, Zamzam aurait été une source abondante".

Ainsi, elle but et nourrit son bébé. L'ange lui dit: "Ne crains pas l'égarement, ici sera la Maison d'Allah que construiront ce garçon et son père, et Allah n'abandonne pas les Siens".[1]

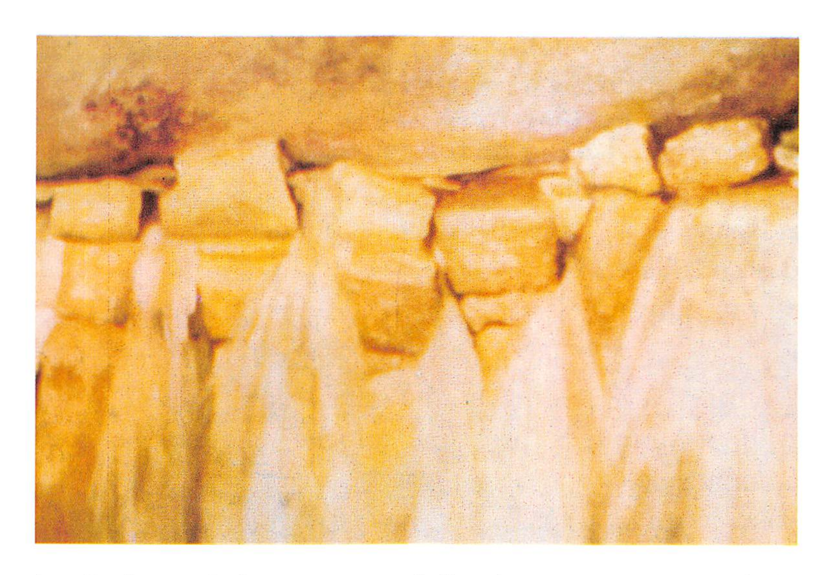
La disparition de Zamzam

Le temps s'écoula et l'eau de Zamzam disparut et le puits fut enfoui sous la terre.

Yâkout Al-Hamawi dit dans *Moojamil-Bouldân*: "Les jours passèrent, la boue et les pluies bouchèrent Zamzam ne laissant aucune trace de ce puits sur la surface de la terre. Cependant, l'avis correct expliquant cette disparition est que

---

(1) *Fat'houl-Bâri* (3364).



les Jorhom étaient ceux qui l'avaient enterré quand ils abandonnèrent Makkah

Abdoul-Mouttalib creuse le Puits de Zamzam une nouvelle fois

Zamzam resta oublié et son endroit inconnu, jusqu'à ce que Abdoul-Mouttalib ait pris charge d'abreuver les pèlerins et s'occuper d'eux. Il vit dans son rêve qu'on lui dit: "Creuse Tîbah". Il dit: "Qu'est-ce que Tîbah?" La nuit prochaine il vit (dans son rêve) qu'on lui dit: "Creuse Barrah".[1] Il dit: "Qu'est-ce que Barrah?" La nuit suivante, il vit encore qu'on lui dit: "Creuse Al-Madnounah".[2] Il dit: "Qu'est-ce qu'Al-Madnounah?" Puis on lui dit: "Creuse Zamzam". Il dit: "Qu'est-ce que Zamzam?" On lui dit: "C'est un puits dont l'eau ne sèche point et personne ne peut lui faire préjudice; elle satisfera la soif des pèlerins. Quand une personne la boit,

(1) Il a été appelé Barrah à cause de l'abondance de ses avantages.

(2) Madnounah veut dire très fermé; il a été nommé ainsi parce qu'il est pour les croyants exclusivement.



elle se trouve dans un endroit entre les excrétions et le sang [cf. 16:66], aux coups de bec de la corneille à la blancheur aux ailes. Il s'agit d'un honneur pour toi et tes descendants".

La corneille à la blancheur aux ailes ne quittait jamais l'endroit où les animaux de sacrifice étaient immolés, l'endroit d'excréments et du sang. Ainsi, le lendemain Abdoul-Mouttalib prit une pioche et une pellette, accompagné de son fils Al-Hârith. A ce temps-là, il n'avait pas d'autres fils. Il passa trois jours à creuser jusqu'à ce qu'il ait découvert le puits, et il dit: "*Allâhou Akbar*! Voici le puits d'Ismaël".

Kouraich lui dit: "Donne-nous en une part". Il dit: "Je ne le ferai pas; c'est quelque chose qui m'a été donnée exclusivement. Ainsi, désignez quiconque vous voulez pour juger entre moi et vous". Ils choisirent la voyante de Bani Saad.

Ainsi, ils décidèrent d'aller à Bani Saad, et sur la route ils devinrent si assoiffés au point qu'ils furent certains qu'ils allaient mourir.

Abdoul-Mouttalib dit: "Par Allah, ne rien faire est un signe d'impuissance. Pourquoi ne voyageons-nous pas dans la terre, il se peut qu'Allah nous fournira de l'eau". Alors, ils montèrent sur leurs montures, puis Abdoul-Mouttalib alla à sa monture et monta, il voulut partir, mais à ce moment-là de l'eau pure commença à jaillir sous les sabots de sa monture. Abdoul-Mouttalib dit: "*Allâhou Akbar*". Ses compagnons prononcèrent la même chose, et ils en burent tous.

---

(1) Mouslim (1333).



Les gens lui dirent: “Celui Qui t'a abreuvé a jugé contre nous. Par Allah nous ne débattrons jamais plus avec toi sur ce sujet”. Ensuite, ils revinrent et lui cédèrent la responsabilité de Zamzam.[1]

Les noms de Zamzam

Zamzam a plusieurs noms, et ce grand nombre indique la grandeur de son statut. On dit que ce puits fut appelé Zamzam parce que son eau était très abondante, car le mot *Zamzamah* en arabe signifie la quantité et le rassemblement. Et il a été dit qu'il fut appelé Zamzam parce que Hâjar (que la paix soit sur elle) essaya de faire une petite digue (*Zammat*) avec du sable autour de la source de peur que l'eau ne déborde à droite et à gauche; si elle l'avait laissée, elle aurait coulé en abondance. Autre que le nom de Zamzam, ce puits s'appelait aussi: Ach-Chabbâah, Barrah, Tîbah, Bouchrâ, Awânah, Safiyah, Charâboul-Abrâr, Madnounah, etc.

---

(1) Voir *Mouthiroul-Gharâm* (p. 319-321), et rapporté par Ibn Ishâk dans son *Maghâzi* (1/24) et Al-Azraki dans *Akhbâr Makkah* (2/46), et par Al-Baihaki dans *Ad-Dalâïl* (1/78).

L'eau de Zamzam et ses vertus

Il y a plusieurs Hadiths et rapports qui confirment les vertus et les mérites de l'eau de Zamzam. Parmi les récits qui démontre le privilège divin dont jouit cette eau, on cite celui qui raconte que Jibril (l'archange Gabriel) ouvrit la poitrine du Messager d'Allah (ﷺ), lava son cœur avec l'eau de Zamzam. S'il y avait une eau meilleure que celle-ci, il l'aurait utilisée pour laver le cœur du Prophète Elu (ﷺ).

Abou Tharr Al-Ghifâri (رضي الله عنه) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "Le toit de ma maison se fendit alors que j'étais à Makkah, et Jibril descendit et ouvrit ma poitrine, ensuite il la lava avec l'eau de Zamzam. Ensuite, il apporta une tasse en or remplie de sagesse et de foi, et la versa dans ma poitrine, puis il la ferma. Ensuite, il me prit par la main et me fit monter au ciel".[1]

Selon un autre Hadith rapporté par Anas (رضي الله عنه): Jibril s'était présenté au Messager d'Allah (ﷺ) alors que celui-ci jouait avec les garçons. Il le saisit, le terrassa et fendit son cœur duquel il sortit une sangsue et dit: "Voici la part que Satan a de toi". Il lava ensuite la sangsue dans une cuvette en or avec de l'eau de Zamzam, la banda et la remit à sa place. Les garçons se précipitèrent vers sa mère (sa nourrice) et dirent: "On a tué Mohammad". Les gens accoururent vers lui et le trouvèrent pâle. Anas dit avoir vu l'effet de l'opération sur sa poitrine.[2]

---

(1) Al-Boukhâri (3342).

(2) Ahmad (3/288) et An-Nasâï (1/224).



Quant aux vertus de l'eau de Zamzam, Ibn Abbâs (ﷺ) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "La meilleure eau qui coule sur la surface de la terre est celle de Zamzam, car elle constitue une nourriture complète et une guérison des maladies. L'eau la plus mauvaise sur la surface de la terre est l'eau de Wâdi Barahout à Hadramawt. A sa surface il y a des vermines dont les pattes ressemblent aux criquets. Elle coule le matin et sèche le soir".[1]

Moujahid dit: Je n'ai jamais vu Ibn Abbâs (ﷺ) nourrir quelqu'un sans lui donner à boire de l'eau de Zamzam. Il dit aussi que chaque fois qu'Ibn Abbâs (ﷺ) accueillait un hôte, il l'honorait avec l'eau de Zamzam.[1]

Confirmant encore davantage ses vertus, le Messager d'Allah (ﷺ) dit que le fait de ne pas se rassasier de l'eau Zamzam était un signe d'hypocrisie.[2]

Ibn Abbâs (ﷺ) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "Les hypocrites ne buvaient pas de l'eau de Zamzam jusqu'à leur satisfaction, cela constitue donc une des qualités qui nous distinguent d'eux".[3]

Note: Il est désirable de s'en servir pour faire les ablutions. Il a été rapporté de Jâbir (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) demanda qu'on lui apporte un vaisseau d'eau de Zamzam, il en but et

---

(1) *Akhbâr Makkah* d'Al-Fâkihi (1117).

(2) *Akhbâr Makkah* d'Al-Fâkihi (1118).

(3) Ad-Dârakotni (2/288) et Al-Baihaki (5/147). Les hommes de son *Isnâd* sont fiables comme dit Al-Bousairi, mais il y a quelque confusion quant à Othmân concernant les noms de ses deux Cheikhs. Il a été classé comme *Daîf* par Al-Albâni dans *Daîf Ibn Mâjah*, 597. Voir aussi ses commentaires dans *Irwâ'il-Ghalil* (1125).



fit ses ablutions.[1] Selon Ahmad, le Prophète (ﷺ) fit trois tours (de *Tawâf*) en commençant et terminant à Al-Hijr, puis il fit une prière à deux *Rak'ahs*, ensuite il revint à Al-Hijr, puis il se rendit à Zamzam, but de son eau et en versa sur sa tête".[2]

Zamzam est une panacée

Les récits authentiques relatifs aux vertus de l'eau de Zamzam confirment aussi qu'elle est un remède. Il y a un nombre de récits bien connus que ce soit dans le passé ou de nos jours qui donnent la preuve qu'Allah a guéri des gens de leur maladie, parfois même des cas que la médecine était incapable de le faire. Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "La meilleure eau sur la surface de la terre est celle de Zamzam. Elle contient une nourriture et une panacée".[3]

Le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

> "L'eau de Zamzam sert le but pour lequel elle est bue".[4]

Ainsi, quiconque la boit pour le but de chercher la guérison, Allah peut le guérir de par Sa grâce. Abou Hamzah dit: Je faisais la garde d'Ibn Abbâs du cafouillage des gens, mais je me suis absenté quelques jours. Il dit: "Qu'est-ce qui t'est arrivé?" J'ai dit: "(j'ai eu) une fièvre". Il dit: "le Messager

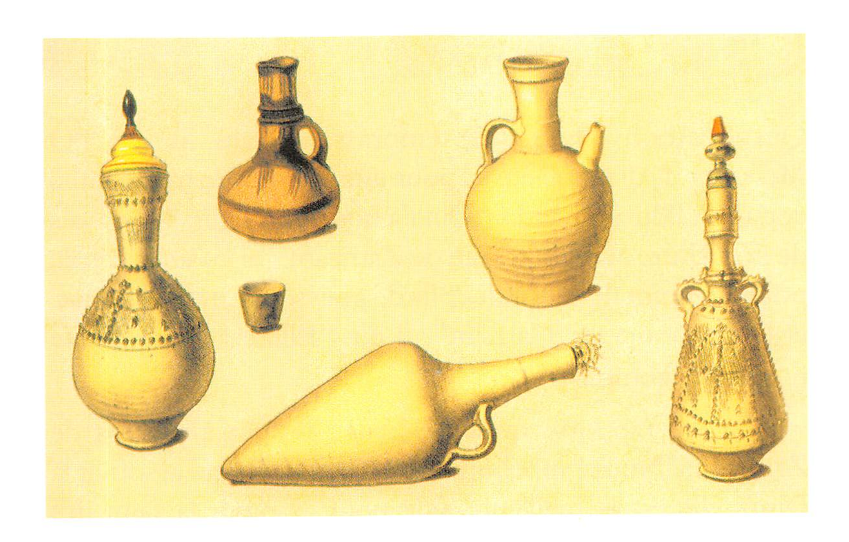
---

(1) Classé comme *Hasan* (bien fondé) par Al-Albâni dans *Irwâ'il-Ghalil* (1124).

(2) Ahmad (3/394). Son *Isnâd* est bien fondé selon les conditions d'Imam Mouslim.

(3) At-Tabarâni, *Al-Kabir* (11167) et *As-Sahîha* (1056).

(4) Ibn Mâja (3062).



d'Allah (ﷺ) dit:

"La fièvre est une brise de l'Enfer, alors refroidissez-la avec l'eau de Zamzam".[1]

Kays ibn Korkom dit qu'il demanda à Ibn Abbâs (رضي الله عنهما): "Pourrais-tu me parler de Zamzam?" Il dit: "Une eau qui ne sera point épuisée et personne ne pourra lui faire du tort. Elle est une nourriture et une panacée. Elle est la meilleure eau parmi celles que nous connaissons".[2]

Elle est une nourriture

Selon le Hadith:

"L'eau de Zamzam sert le but pour lequel elle est bue".

Abou Tharr (رضي الله عنه) passa une fois un mois entier sans manger quoique ce soit, il se contentait de boire l'eau de Zamzam, mais il ne souffrit guère de la faim. Dans un récit authentique, il est rapporté:

---

(1) Ahmad, 1/291; son *Isnâd* est bien fondé selon les conditions des Deux Cheikhs [Al-Boukhâri et Mouslim].

(2) *Akhbâr Makkah* d'Al-Fâkihi (1098).



Quand Abou Tharr (ﷺ) embrassa l'Islam, il dit: "Ô Messager d'Allah, j'ai été ici pour une période de trente jours et nuits". Il lui demanda: "Qui t'a nourris?" Il dit: "Je n'avais de nourriture autre que l'eau de Zamzam, j'ai eu un excès de poids au point de sentir des plis de graisse sur mon estomac, et je n'ai point senti la faim". Il dit: "Elle est bénie et une nourriture complète".(1)

Il a été rapporté qu'Ibn Abbâs (ﷺ) dit à propos de Zamzam: "Nous l'appelions Ach-Chabbâah (qui assouvit la faim), elle est la meilleure aide pour assouvir la faim des enfants".(2)

Des malades guéris par l'eau de Zamzam

Il y a des dizaines, voire des centaines de cas de malades qui ont été guéris de maladies que les médecins avaient désespérées de guérir. Allah mit dans l'eau de Zamzam des vertus, que nous ne pouvons pas comprendre, lui donnant le pouvoir de guérir ces malades. Il nous suffit de citer un exemple de notre époque:

> Il s'agit d'une histoire bien connue de nos jours, son personnage principal vit encore, confirmant le Pouvoir qu'Allah à accordé à cette eau et la véracité des paroles du Prophète à son sujet lorsqu'il disait que l'eau de Zamzam servait le but pour lequel elle était bue, et que l'eau de Zamzam est une panacée et est une nourriture complète. C'est l'histoire de Layla Al-Hilou, du Maroc. Layla souffrait d'une tumeur cancéreuse. C'était une femme qui négligeait

---

(1) Mouslim (2473).

(2) *Majma'ouz-Zawâ'id* (3/286) et Abdour-Razzâk (5/117).



l'invocation d'Allah et qui était fière de sa bonne santé et de sa beauté. Après avoir diagnostiqué sa maladie, elle se rendit en Belgique où les médecins l'informèrent que la seule solution dans son cas était l'ablation de sa poitrine et la chimiothérapie. On l'informa aussi que cette dernière procédure ferait chuter ses cheveux, laisserait pousser une barbe et lui ferait tomber ses ongles et ses dents. Elle refusa ce traitement et demanda un remède moins agressif. Ensuite, elle retourna au Maroc. Mais, six mois après son retour, elle souffrit d'une perte aiguë de poids, sa couleur changea et la douleur commença à la tourmenter, alors elle revint en Belgique où les docteurs informèrent son mari que la maladie s'étendit partout dans le corps, même dans ses poumons, et qu'il n'y avait aucun traitement qui pourrait l'aider. Ils les conseillèrent de revenir chez eux et la laisser mourir dans sa maison. Mais son mari se souvint de quelque chose qu'il avait oubliée; Allah lui inspira de visiter la Maison Sacrée d'Allah avec sa femme.

En voyant la Kaabah, elle ne put empêcher ses larmes. Elle supplia Allah de lui redonner l'espoir de guérir de son mal. Layla se mit à lire le Livre d'Allah et boire sans cesse de l'eau de Zamzam. Elle eut un sentiment de paix et de sérénité durant son séjour dans la Maison d'Allah. Elle demanda à son mari de la laisser dans la mosquée du Haram, car elle ne voulait pas retourner à l'hôtel. Ainsi, elle y fit une retraite rituelle (*Iatikâf*). La tumeur s'était propagée dans toute sa poitrine qui s'était enflée, le mal avait eu raison d'elle. Des femmes qui se trouvaient avec elle dans le Haram la



conseillèrent de laver, à toute occasion, la partie supérieure de son corps avec de l'eau de Zamzam, mais elle avait peur de toucher les tumeurs sur son corps. Finalement, elle put se décider et commença à essuyer son corps et ses seins saignants et puants avec l'eau de Zamzam. Un jour, le miracle se produisit, une chose inattendue eut lieu, toutes les tumeurs ainsi que la douleur disparurent. Allah la guérit par les vertus et le pouvoir de l'eau de Zamzam. Le Messager d'Allah (ﷺ) disait en effet la vérité quand il dit:

"Elle contient une nutrition et une panacée".

Al-Moultazam

Al-Moultazam est la partie intermédiaire entre le *Rokn* (le coin où se trouve la Pierre Noire) et la porte de la Kaabah. Il a été rapporté que Moujahid dit: "Al-Moultazam est la partie qui se trouve entre le *Rokn* et la porte. Quiconque invoque Allah à Al-Moultazam, verra son invocation exaucée".[1]

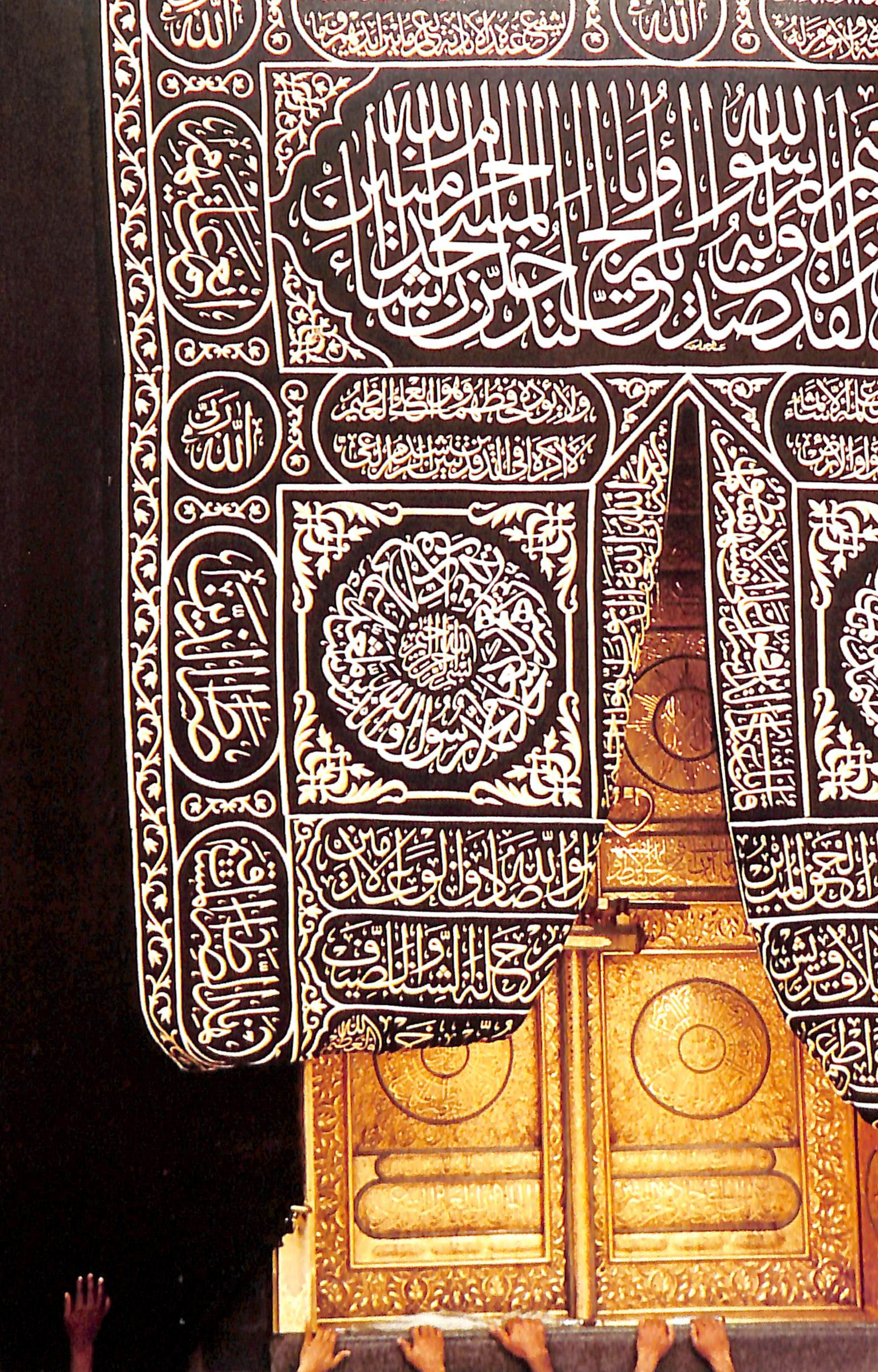
Il a été rapporté que Abdoullah ibn Abbâs (ﷺ) s'accrocha (*Yalzam*) à la partie du mur se trouvant entre le *Rokn* et la porte avant de dire: "Al-Moultazam est la partie intermédiaire entre le *Rokn* et la porte; Celui qui s'y accroche et demande à Allah ce qu'il veut, sa supplication sera certainement exaucée".[2]

Ibn Al-Kayyim dit à propos de la séance debout du Prophète à Al-Moultazam: "Il est rapporté qu'il a fait cela le jour de la conquête de Makkah. Dans les *Sounan d'Abi Dawoud*, il est rapporté que Abdour-Rahmân ibn Abi Safwân dit: "Quand le Messager d'Allah (ﷺ) conquit Makkah, je sortis et constatai que le Messager d'Allah (ﷺ) venait de sortir de la Kaabah avec ses Compagnons. Ils touchèrent le *Rokn* depuis la porte jusqu'au Hatîm (la partie entre la Pierre Noire et la porte de la Kaabah) en posant leurs joues sur les murs de la Maison, et le Messager d'Allah (ﷺ) se tenait au

---

(1) Son *Isnâd* est *Hasan*. Il a été rapporté par Al-Azraki dans *Târikh Makkah* (2/368).

(2) Son *Isnâd* est *Hasan*. Il a été rapporté par Al-Baihaki dans *Al-Kobrâ* (5/164).





milieu des Compagnons".[1]

Abou Dawoud rapporta aussi de Amr ibn Chouayb que son père relata que son grand-père avait dit: "Je fis le *Tawâf* avec Abdillah, et quand son dos était contre la Kaabah, je lui dis: 'Ne cherches-tu pas refuge auprès d'Allah'. Il dit: 'Nous cherchons le refuge auprès d'Allah contre le Feu'. Ensuite, il marcha jusqu'à ce qu'il ait touché la Pierre Noire, se mit entre le *Rokn* et la porte, posa sa poitrine, son visage et ses avant-bras contre le mur, comme ça (en les dispersant), et dit: 'J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) faire comme ça".[2]

Il est probable que cela était pendant le *Tawâf* d'Adieu ou autre. Mais Moujahid, Ach-Châfiî et d'autres ont dit qu'il est préférable (*Moustahabb*) de se mettre debout au Moultazam après *Tawâfal-Wadâa* (la circumambulation d'Adieu) et invoqué Allah le Tout-Puissant.[3]

Beaucoup de récits rapportent que les Compagnons (*Sahâbah*) s'accrochaient à Al-Moultazam et y invoquaient Allah. Il a été rapporté qu'Abouz-Zoubair dit: "J'ai vu Abdallah ibn Omar, Ibn Abbâs et Abdallah ibn Az-Zoubair (ﷺ) s'accrocher à Al-Moultazam".[4] Et il a été rapporté que Handhalah dit: "J'ai vu Tâwous implorer le refuge auprès d'Allah entre la Pierre Noire et la porte".[5]

---

(1) Rapporté par Abi Dawoud (1898). Son *Isnâd* Inclut Yazid Abi Ziyâd ibn Al-Hachimi qui est *Daîf* (faible), mais le reste de ses hommes sont fiables; les rapports suivants le corroborent et le renforcent.

(2) Rapporté par Abi Dawoud (1899); son *Isnâd* inclut Al-Mouthannâ ibn As-Sabâh, qui est *Daîf*, mais il est supporté par le rapport précédent.

(3) *Zâdoul-Maâd* (2/218).

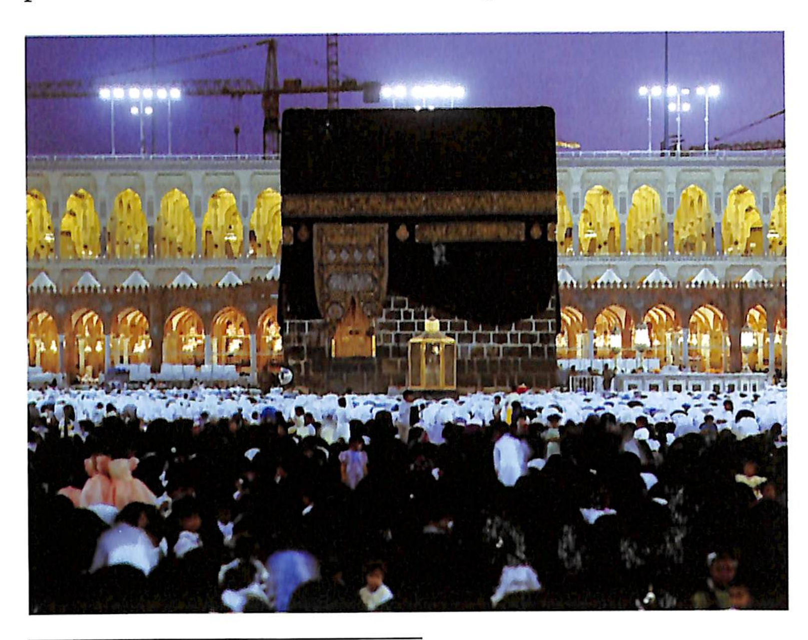
(4) *Akhbâr Makkah* par Al-Fakihi (233). Son *Isnâd* est *Hasan*.

(5) *Akhbâr Makkah* par Al-Fâkihi (232).



Othmân ibn Al-Aswad dit que Moujahid vit une personne entre la porte et le *Rokn*, il tapa sur son épaule ou sur son dos et lui dit: "*Ilzam, ilzam* (accroche-toi, accroche-toi)". Marwân dit dans son Hadith: "Moujâhid dit: "L'intervalle entre le *Rokn* et la porte est appelée Al-Moultazam, et il est rare qu'on demande dans cet endroit à Allah quelque chose ou on implore le refuge auprès de Lui contre quelque chose, sans qu'Il ne réponde".(1)

Il a été rapporté que Târik ibn Abdir-Rahmân dit: "J'ai fait le *Tawâf* avec Ali ibn Al-Housayn, et quand il eut fini son *Tawâf*, il baissa son *Izâr* (le vêtement qu'on porte sur la partie inférieure du corps) jusqu'à découvrir son estomac, puis il le posa contre le mur entre le *Rokn* et la porte".(2)



(1) Son *Isnâd* est *Sahih*. Il a été rapporté par Abdir-Razzâk (5/76).

(2) Son *Isnâd* est *Hasan*. *Akhbâr Makkah* par Al-Fâkihi (242).

La conquête de Makkah

Quand le traité d'Al-Houdaibiyah fut conclu, Khouzâah se rallia du côté du Messager (ﷺ) et Banou Bakr rejoignirent la tribu de Kouraich. Mais, un jour un homme de Banî Bakr tua un homme de Khouzâah, et comme résultat, une guerre éclata entre les deux côtés. Kouraich fournit Bani Bakr d'armes, et certains hommes de Kouraich même combattirent avec Bani Bakr sous l'abri de l'obscurité de la nuit. Ainsi, ils violèrent leur traité avec le Messager d'Allah (ﷺ). Des hommes de Khouzâah vinrent chercher l'aide du Messager d'Allah (ﷺ), ainsi il (ﷺ) commanda les gens de se préparer et se diriger vers Makkah. Il dit: “Ô Allah, dissimule nos plans des yeux des Kouraichites jusqu'à ce que nous les surprendrons dans leur propre terre”. Alors, les gens se préparèrent.

Quand le Messager d'Allah (ﷺ) décida de marcher sur Makkah, Hâtib ibn Abi Baltaah écrivit une lettre à Kouraich, les informant de ce que le Messager d'Allah (ﷺ) avait décidé de faire et qu'il avait commandé les Musulmans de se diriger vers Makkah. Puis il donna la lettre à une femme et lui paya un salaire pour la délivrer à Kouraich. La femme mit la lettre sur sa tête et l'enveloppa dans ses tresses, et elle s'en alla. Le Messager d'Allah (ﷺ) reçut les nouvelles du ciel au sujet de ce que Hâtib avait fait, alors il envoya Ali ibn Abi Tâlib (رضي الله عنه) et Az-Zoubair ibn Al-Awwâm (رضي الله عنه) et il leur dit: “Rattrapez la femme avec laquelle Hâtib a envoyé une lettre à Kouraich, les prévenant de ce que nous avons décidé de faire à leur égard”. Ainsi, ils sortirent jusqu'à ce qu'ils l'aient rattrapée à



Rawdat Khâkh à Khalîkat[1] Banî Abi Ahmad. Ils lui demandèrent de descendre et ils cherchèrent dans sa selle, mais ils ne trouvèrent rien.

Ali ibn Abi Tâlib (ﷺ) lui dit: "Je jure que le Messager d'Allah ne dit pas de mensonges et que les renseignements que nous avons sont vrais. Ou tu nous montres cette lettre ou nous te dévêtirons". Quand elle constata qu'ils étaient sérieux, elle dit: "Eloigne-toi de moi". Quand il s'éloigna, elle ouvrit ses tresses et fit sortir la lettre avant de la lui donner. On l'apporta au Messager d'Allah (ﷺ) qui convoqua Hâtib et lui dit: "Ô Hâtib, Qu'est-ce t'a poussé à faire ceci?" Il dit: "Ô Messager d'Allah, par Allah je crois encore en Allah et en Son Messager, et je n'ai pas changé. Mais je suis un homme qui n'a pas de famille ou de clan parmi les gens, alors que j'ai un enfant et une femme parmi eux, ainsi j'ai essayé de leur rendre (à Kouraich) une faveur". Omar ibn Al-Khattâb (ﷺ) dit: "Ô Messager d'Allah, laisse-moi frapper son cou (i.e., le tuer), l'homme est un hypocrite!" Le Messager d'Allah (r) dit: "Comment as-tu su, Ô Omar? Il se peut qu'Allah avait inspecté le profond des gens qui ont participé à la bataille de Badr et dit: 'Faites ce que vous voulez, Je vous ai pardonnés".[2]

Le Messager d'Allah (ﷺ) sortit le dixième jour du mois de Ramadan, et Kouraich n'en savait rien. La tribu ne put donc obtenir aucune nouvelle sur le Messager d'Allah (ﷺ) et son armée. Abou Soufyân ibn Harb partit avec Hakîm ibn Hizâm et Boudail ibn Warkah à l'affût de leur nouvelles. Al-

---

(1) Yâkout dit: Cet endroit était une maison à douze miles d'Al-Madinah sur le chemin à Diyâr Soulaim.

(2) *Al-Bidâyah wan-Nihâyah* (6/521).



Abbâs (ﷺ), l'oncle paternel du Prophète (ﷺ), était parti à Al-Arak, sur le mulet blanc du Messager d'Allah (ﷺ), espérant rencontrer ceux qui se rendaient à Makkah, pour les informer de l'endroit où se trouvait le Messager d'Allah (ﷺ), afin qu'ils puissent se rendre auprès de lui et lui demander protection. Al-Abbâs (ﷺ) rencontra Abâ Soufyân et lui recommanda de monter derrière lui et aller demander la protection du Messager d'Allah (ﷺ). Ainsi, il alla avec lui, et le Messager d'Allah (ﷺ) l'invita à embrasser l'Islam et il le fit. Après s'être converti à l'Islam, Al-Abbâs (ﷺ) dit: "Ô Messager d'Allah, Abou Soufyân est un homme qui aime le prestige, alors donne-lui quelque chose". Il dit: "Oui, quiconque entre dans la maison d'Abi Soufyân, sera sauf. Quiconque ferme sa porte sera en sécurité. Quiconque entre dans la Mosquée Sacrée sera en sécurité".[1]

Quand le Messager d'Allah (ﷺ) entra Thâ Touwâ, il baissa sa tête d'humilité devant Allah quand il vit comment Allah l'avait honoré en le permettant de conquérir Makkah, et il baissa sa tête au point que les cheveux de sa barbe touchaient presque le milieu de sa selle.

L'armée entre à Makkah

Toute l'armée se lança sous le commandement du Messager d'Allah (ﷺ).

Quant à Khâlid (ﷺ) et ses troupes, ils n'affrontèrent aucune résistance hormis les incidents provoqués par Bani Bakr et les Ahâbiches (des tribus qui avaient signé un traité à Wâdi Hibchi dans les faubourgs de Makkah) près de Makkah

(1) *Sîrat Ibn Hichâm* (4/37).



qui s'étaient opposés aux soldats musulmans furent vite battus. Safwân ibn Oumayyah, Ikrimah ibn Abi Jahl et Souhail ibn Amr avaient assemblé des hommes à Al-Khandamah pour combattre. Quand les Musulmans, les compagnons de Khâlid ibn Al-Walid (رضي الله عنه) les rencontrèrent, ils n'affrontèrent que peu de résistance; environs douze ou treize polythéistes furent tués, et ils furent battus. Le Messager d'Allah (ﷺ) avait ordonné les commandants musulmans, avant d'entrer à Makkah: "Ne tuez personne exceptés ceux qui vous combattent", à l'exception de quelques gens qu'il mentionna par nom et commanda qu'ils soient tués même s'ils se trouvaient à l'abri de la Kaabah. La liste comportait Abdallah ibn Saad ibn Abi Sarh, Abdallah ibn Khatal, deux chanteuses de Abdillah ibn Khatal, Al-Houwairith ibn Noukaith ibn Wahb, Mikyas ibn Sobâbah, Ikrimah ibn Abi Jahl, et Sârah une esclave appartenant à Bani Abdil-Mouttalib. De ces gens, Abdoullah ibn Khatal, Mikyas ibn Sobâbah, et l'une des deux chanteuses d'Ibn Khatal furent tués. Le reste demanda protection et le Messager d'Allah (ﷺ) la leur accorda.

Le Prophète (ﷺ) entra à Makkah avec son armée à partir de la région d'Athâkhir. C'était un vendredi le 19ème jour du mois de Ramadan en l'année précitée.[1] Cela fut affirmé par Al-Olaimi dans '*Târikhil-Kouds*'. Dans l'ouvrage historique '*Touhfatil-Kirâm bi Akhbâr Baladillâhil-Harâm*', Al-Fâsi rapporte d'Al-Wâkidi que le Messager d'Allah (ﷺ) arriva à Makkah le vendredi au 20ème jour du mois de Ramadan".

Une tente fut dressée pour lui dans la région d'Al-Abtoh, et il entra sur sa chamelle Al-Kaswâ entouré d'Abi Bakr et

(1) L'an 8 AH.





Ousayd ibn Houdayr (رضي الله عنه). Le Prophète campa ensuite dans sa tente à Al-Abtoh. Ibn Omar (رضي الله عنهما) dit:

"Quand le Prophète (ﷺ) entra à Makkah le jour de la Conquête, il vit des femmes qui essyuaient la poussière des chevaux de leurs voiles. Abou Bakr sourit et le Prophète (ﷺ) lui dit: Ô Abâ Bakr, qu'a dit Hassan?" Abou Bakr récita les vers suivants de Hassân ibn Thâbit:

"Que je perde ma chère fille, si vous ne les voyez pas, essuyant la poussière des deux côtés de Kadâ [une colline près de Makkah]

tirant aux rênes, de bas en haut,

ce sont des femmes qui les essuient avec leurs voiles".

Il dit: "Entrez d'où dit Hassân".

Quand les gens furent calmés, le Prophète (ﷺ) partit, à dos de sa chamelle, vers la Kaabah. Il fit sept circuits de *Tawâf*, touchant la Pierre Noire avec un bâton à chaque fois qu'il passait près d'elle. Autour de la Kaabah, il y avait trois cents soixante idoles dressées sur le sol auquel elles étaient collées avec du plomb. Il commença à les faire tomber sur leurs visages en disant:



﴿ جَآءَ ٱلْحَقُّ وَزَهَقَ ٱلْبَٰطِلُ ۚ إِنَّ ٱلْبَٰطِلَ كَانَ زَهُوقًا ﴾ [الإسراء: ٨١].

{La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'Erreur est destinée à disparaître} (17:81).

Selon le Hadith de Jâbir (ﷺ): Nous sommes entrés à Makkah avec le Messager d'Allah (ﷺ), et dans la Maison ou autour d'elle, il y avait trois cent soixante idoles qu'on adorait au lieu d'Allah. Le Messager d'Allah (ﷺ) commanda qu'elles soient toutes renversées sur leurs visages, puis il dit:

{La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'Erreur est destinée à disparaître} (17:81).

Selon Al-Boukhâri, quand le Messager d'Allah (ﷺ) arriva à Makkah, il refusa d'entrer dans la Maison, car elle contenait des idoles. Il ordonna qu'on vide la Kaaba de ces statuts. Quand ces derniers furent transportés à l'extérieur de la Maison d'Allah, ils constatèrent qu'il y avait parmi les idoles des statues d'Ibrahim et d'Ismaël tenant des *Azlâms* (flèches de tirage au sort auxquelles les gens avaient recours quand ils avaient des décisions à prendre) dans leurs mains. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"Qu'Allah les maudissent (Kouraich), par Allah ils savaient bien qu'ils (Ibrahim et Ismaël) n'avaient jamais utilisé ces flèches".

Ensuite, il entra dans la Maison, glorifia Allah dans chaque coin (*takbir*), mais il n'a pas prié à l'intérieur.[1] Toutefois, selon l'avis prépondérant des historiens, le Prophète fit la prière à l'intérieur de la Kaabah, comme cela fut confirmé par le récit d'Ibn Omar (ﷺ) rapporté par Al-

---

(1) Al-Boukhâri (1601).





Boukhâri.[1] Après avoir prié à l'intérieur de la Kaabah, le Prophète (ﷺ) marcha à l'intérieur de la Maison, tout en glorifiant Allah et Son Unicité. Ensuite, il ouvrit la porte, alors que les gens de Kouraich étaient rassemblés dans la mosquée se tenant debout en lignes, attendant ce qu'il allait faire. Il saisit les deux côtés de la porte et s'adressa aux gens qui se trouvaient à un niveau inférieur à celui où il se tenait avant de dire:

> “Il n'y a point de divinité en dehors d'Allah Unique et sans associé aucun. Il a accompli Sa Promesse et aidé Son serviteur. Il a combattu seul les coalisés. Je décrète que tout privilège, sang ou propriété revendiqué par quiconque est désormais aboli à l'exception de la garde du sanctuaire et l'approvisionnement des pèlerins en eau. Quiconque est tué involontairement par fouet ou bâton ses héritiers ont droit à un prix du sang (*Diyyah*) qui est égal à cent chameaux, dont quarante chamelles enceintes. Ô Kouraich, Allah vous a dispensés de l'orgueil de la *Jâhiliyyah* et de la fierté d'avoir une postérité. Les hommes descendent tous d'Adam et Adam provint de la poussière”.

Puis il récita le Verset:

---

(1) Al-Boukhâri (1599).





﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُم مِّن ذَكَرٍ وَأُنثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا ۚ إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ﴾

{Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur} (49:13).

Ensuite, il dit: "Kouraich, que pensez-vous que je vais faire avec vous?" Ils dirent: "Du bien, car tu es un frère noble et fils d'un frère noble". Il dit: "Je vous dis ce qu'avait dit Yousouf (Joseph) à ses frères:

﴿لَا تَثْرِيبَ عَلَيْكُمُ الْيَوْمَ﴾

{Pas de récrimination contre vous aujourd'hui} (12:92)

Allez vous en, vous êtes libre".

Ensuite, le Messager d'Allah (ﷺ) redonna les clefs de la Kaabah à Othmân ibn Talhah qu'il avait commandé auparavant de les apporter.



Le serment d'allégeance au Messager d'Allah (ﷺ)

Après la conquête, les gens prêtèrent serment d'allégeance au Messager d'Allah (ﷺ). Le Messager d'Allah (ﷺ) s'assit à Karn Maskalah,[1] et les gens se mirent à défiler devant lui, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, en prêtant serment d'allégeance relative à la foi et de l'attestation qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah.

Quand le Prophète (ﷺ) reçut le serment des hommes, il accepta le serment d'allégeance prêté par les femmes alors qu'il était sur le mont d'As-Safâ, avec Omar (رضي الله عنه) qui se tenait devant lui. Les femmes firent leur serment de ne rien associer avec Allah, de ne pas voler, de ne pas commettre l'adultère, de ne pas tuer leurs enfants, de ne pas calomnier les gens ou inventer le mensonge (i.e., en accordant des enfants illégaux à leurs maris), et de ne pas désobéir au Prophète dans aucun bienfait.

Le séjour et les actes du Prophète à Makkah

Le Prophète (ﷺ) resta à Makkah dix-neuf jours, et pendant toute cette période il faisait ses prières en les écourtant. Sa tente était dressée à Chiab Abi Tâlib, le Messager d'Allah (ﷺ) fit beaucoup de choses pendant les jours qui suivirent la conquête de Makkah. Nous en avons évoqué certains de ses actes, notamment la démolition des idoles qui étaient dressées autour de la Kaabah, la prière à

(1) C'est le nom d'un endroit. Maskalah était un homme qui vivait là pendant la *Jâhiliyyah*.



l'intérieur de la Maison, le nettoyage des murs internes de la Kaabah des images, l'octroi du droit de la garde de la Kaabah à Bani Chaibah et le droit d'approvisionner les pèlerins en eau à Bani Abdil-Mouttalib. Il ordonna aussi Bilâl (ﷺ) de se charger de l'Athân (l'appel à la prière) sur le toit de la Kaabah; il ordonna que ses ennemis les plus jurés soient tués; il accepta le serment d'allégeance des hommes et des femmes; il ordonna Abâ Ousayd Al-Khouzâî de rétablir les bornes délimitant le Haram et son esplanade; et il envoya des missions pour inviter des gens à embrasser l'Islam parce qu'il savait que la conquête de Makkah était un élément favorable qui persuaderait ceux qui étaient très hostiles à l'égard de l'Islam.

Il envoya aussi des expéditions pour détruire les idoles. Il chargea Khâlid (رضي الله عنه) de détruire l'idole d'Al-Ozzâ qui se trouvait dans la région de Nakhlah (un endroit près de Makkah). Cela eut lieu le vingt-cinquième jour du mois de Ramadan en l'an 8 AH. Al-Ozzâ appartenait à Kouraich et Bani Kinânah, et elle était la plus célèbre de leurs idoles. Il (ﷺ) envoya Amr ibn Al-Âs pour démolir Souwâa, l'idole de Houthayl; et il (ﷺ) envoya Saad ibn Zayd Al-Achhali pour détruire Manât au mois de Ramadan en l'an 8 après la Hijrah du Messager d'Allah (ﷺ).

L'interdiction de l'accès d'Al-Masjid Al-Haram aux polythéistes

Après le retour du Messager d'Allah (ﷺ) de la conquête de Makkah, les délégations ont continué à venir à Al-Madinah pour annoncer leur Islam. La saison du Hajj commença, mais le Messager (ﷺ) ne pouvait pas partir pour diriger les



musulmans au Hajj. Les délégations venaient l'une après l'autre alors qu'il y avait encore des gens dans la Péninsule Arabique qui n'ont pas encore cru en Allah et en Son Messager (ﷺ). Il y avait encore quelques mécréants et les Juifs. Les mécréants comme cela avait été le cas durant l'ère de la *Jâhiliyyah* accomplissaient les rites du pèlerinage à la Maison Sacrée pendant les mois sacrés. Cependant, au vu de l'Islam, les mécréants étant impurs, ainsi il était plus approprié que le Messager (ﷺ) reste à Al-Madinah jusqu'à ce qu'Allah ait complété Son Message et jusqu'à ce qu'Il lui ait donné l'autorisation de partir en pèlerinage à Sa Maison. Ainsi, Abou Bakr (رضي الله عنه) partit à la tête des gens pour le Hajj.

Les polythéistes accomplissaient encore le pèlerinage à la Maison Sacrée d'Allah, ainsi il était essentiel d'assainir la Kaabah des polythéistes comme elle avait été assainie des idoles et de l'idolâtrie.

A la fin de Thil-Kaadah en l'an 9 AH, Abou Bakr As-Siddîk (رضي الله عنه) eut l'autorisation du Messager d'Allah (ﷺ) de diriger les gens au Hajj. Il prit avec lui vingt *Badanahs* (chameaux) à sacrifier au nom du Messager d'Allah (ﷺ) et cinquante au son nom. Il y avait avec lui trois cents hommes d'Al-Madinah. Quand il arriva Thil-Houlayfah, à sept miles d'Al-Madinah, le Messager d'Allah (ﷺ) envoya Ali ibn Abi Tâlib (رضي الله عنه) derrière lui et l'informa de réciter la Sourate *Barâ'ah* (*At-Tawbah* [le repentir]) aux polythéistes dans laquelle Il dit:

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلْمُشْرِكُونَ نَجَسٌ فَلَا يَقْرَبُواْ ٱلْمَسْجِدَ ٱلْحَرَامَ بَعْدَ عَامِهِمْ هَٰذَا ۚ وَإِنْ خِفْتُمْ



عَيْلَةً فَسَوْفَ يُغْنِيكُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦٓ إِن شَآءَۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ﴾ [التوبة: ٢٨].

{Ô vous qui croyez! Les associateurs ne sont qu'impureté: qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez un pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage} (9:28)

Allah commanda Ses croyants serviteurs qui s'étaient spirituellement et religieusement purifiés, d'expulser les polythéistes impurs d'*Al-Masjidil-Harâm*, et de ne pas leur permette de s'en approcher après la révélation de ce verset. Ali (ﷺ) cria à haute voix le jour d'Al-Ad'hâ: "Ô gens! Après cette année, aucun polythéiste n'aura le droit de faire le Hajj, personne n'aura le droit de circumambuler (faire le *Tawâf*) autour de la Maison en étant nu, et quant à ceux qui ont des traités avec le Messager d'Allah (ﷺ), leurs traités finiront à leurs termes".

Les gens eurent un délai butoir de quatre mois après cet appel, permettant ainsi à chacun de pouvoir revenir chez soi. Dès ce jour-là, aucun polythéiste ne put faire le Hajj, et personne ne put tourner autour de la Maison en étant nu. Les polythéistes commencèrent à se demander l'un l'autre: "Que ferez-vous maintenant alors que Kouraich a embrassé l'Islam?" Ainsi, ils n'avaient plus de choix que d'embrasser l'Islam.

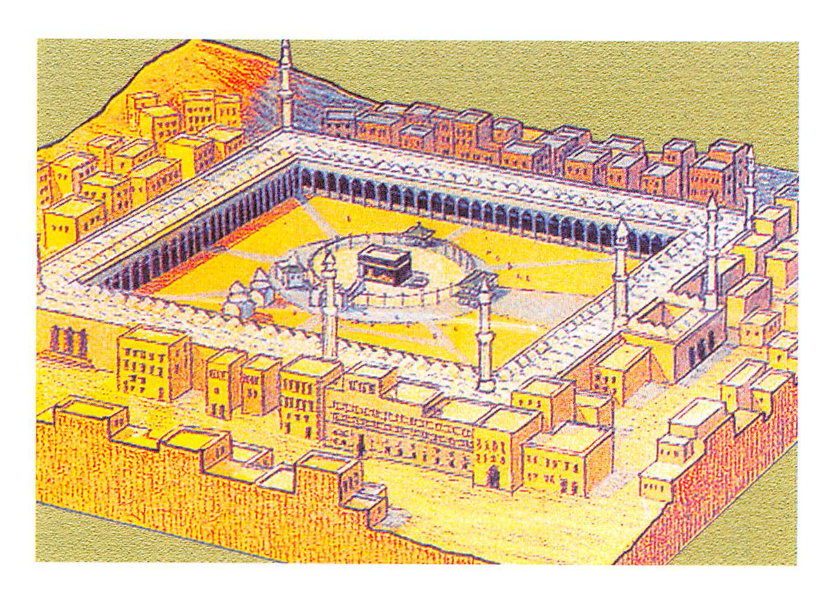


L'évolution de la Mosquée Sacrée (Al-Masjidoul-Harâm) dans 'histoire

L'époque des Califes guidés et ceux qui les succédèrent

La Mosquée Sacrée (*Al-Masjidoul-Harâm*) était petite et sans murs, et elle était entourée de maisons séparées par des passages étroits à travers lesquels les gens entraient à la mosquée de toutes les directions. Avec le temps, la mosquée ne pouvait plus accueillir le nombre de plus en plus importants des pèlerins et des fidèles. Ainsi, Omar ibn Al-Khattâb (ﷺ) acheta des maisons qui se trouvaient à proximité de la mosquée et les démolit, il dut démolir aussi les maisons dont les propriétaires refusèrent de les vendre. Omar (ﷺ) garda le prix de ces maisons dans *Baytil-Mâl* (la trésorerie générale) afin que l'argent soit à leur disposition quand ils le réclament. Ensuite, il entoura la Mosquée d'un siège d'une basse hauteur. Omar (ﷺ) leur dit: "C'est vous qui vous rendez à l'esplanade de la Kaabah, et non pas la Kaabah qui doit vous venir à vous". C'était en l'an 17 AH, quand Omar (t) fit une Omrah et séjourna à Makkah vingt jours.

Durant le califat de Othmân ibn Affân (ﷺ), le nombre de fidèles se rendant à la Kaabah se multiplia et il devint nécessaire d'agrandir la Mosquée. Le calife ordonna donc l'expropriation des maisons qui gênaient l'extension de la mosquée. Certains propriétaires acceptèrent, alors que d'autres refusèrent de vendre leurs maisons, mais cela n'empêcha pas la démolition de ces maisons. Ces derniers



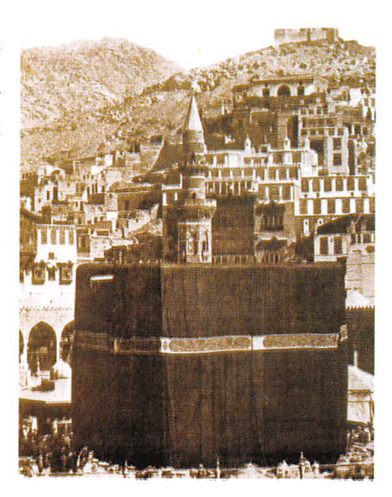
propriétaires s'opposèrent farouchement à la décision de Othmân qui les convoqua avant de leur dire: “La seule raison pour laquelle vous osez vous opposer à moi est que je suis compatissant à votre égard. Omar vous a fait ceci et personne n'a prononcé un seul mot; et quand j'ai décidé de faire la même chose que lui, vous vous êtes opposés à moi”. Ainsi, il commanda que ces gens soient emprisonnés, ils demeurèrent en prison jusqu'à ce que Abdoullah ibn Khâlid ibn Ousayd intervint à leur profit, et il les libéra. L'extension de la Mosquée faite par Othmân eut lieu en l'an 26 AH. [1]

L'extension de Abdillah ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه)

Ensuite, Abdoullah ibn Az-Zoubair (رضي الله عنه) élargit la Mosquée du côté est qui était plus haut que le côté Châmite (du nord) et le côté Yéménite (du sud). L'expansion latérale inclut la moitié de la maison d'Al-Azraki, le grand-père d'Al-

(1) Voir *Akhbâr Makkah* par Al-Azraki; *Târikh At-Tabari*; *Al-Kâmil* par Ibn Al-Athîr.





Azraki, l'auteur du livre '*Akhbar Makkah*'. Il l'expropria contre plus de dix mille dinars.

L'extension d'Abi Jaafar Al-Mansour

Abou Jaafar Al-Mansour le deuxième Calife Abbaside l'étendit des côtés Châmites (nord) et ouest.

Cette extension fut entamée le mois de Mouharram 137 AH, et prit sa fin en Thil-Hijjah 140 AH. La partie ajoutée par Al-Mansour équivalait à la moitié de sa surface précédente.[1]

L'extension d'Al-Mahdi

La mosquée connut une nouvelle extension par le calife Al-Mahdi ibn Abi Jaafar Al-Mansour, d'en haut et du côté sud, en reprenant les travaux là où ceux entamés par son père du côté ouest.

Il fit deux expansions. La première était en l'an 161 AH dans laquelle il ajouta deux galeries à ce que son père avait ajouté.

La seconde eut lieu en l'an 167 AH quand le calife l'ordonna durant la saison du Hajj en l'an 164 AH à laquelle il

(1) Voir *Chifâoul-Gharâm* par Al-Fâsi (1/426).

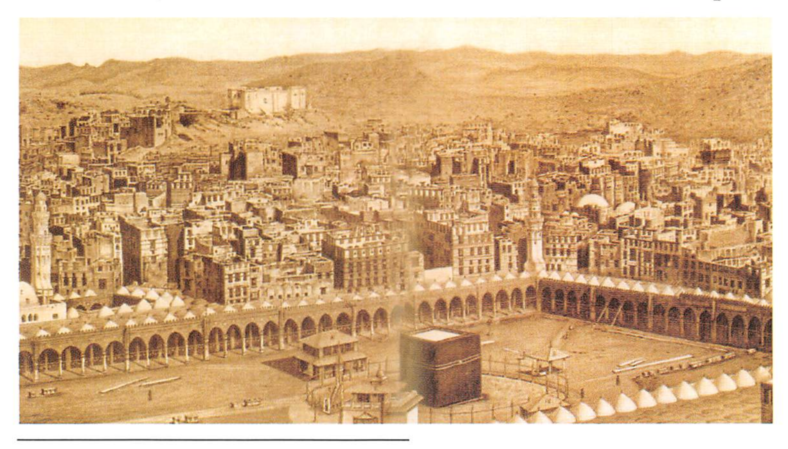


prit part pour la seconde fois dans sa vie, mais cette extension ne fut achevée que pendant le règne de son fils Mousâ Al-Hâdi, car Al-Mahdi mourut avant l'achèvement de son projet.

Al-Mahdi dépensa d'énormes sommes d'argent sur l'extension et le développement d'*Al-Masjid Al-Harâm*. Il déboursa la somme de vingt-cinq dinars pour chaque demi-mètre de construction démolie et annexée à la surface de la Mosquée et la somme de quinze dinars pour chaque demi-mètre ajouté à la vallée. Il importa des colonnes de marbre du Châm (la Syrie) et d'autres pays. Ces matériaux furent transportés par mer jusqu'à Jeddah avant d'être transportés à Makkah sur des roues. D'autres travaux furent exécutés sur son ordre occasionnant par conséquent de nouvelles dépenses.[1]

L'extension de Dar An-Nadwah

Ensuite, Dar An-Nadwah fut annexée à la mosquée.



(1) Voir *Chifâoul-Gharâm* par Al-Fâsi (1/427).



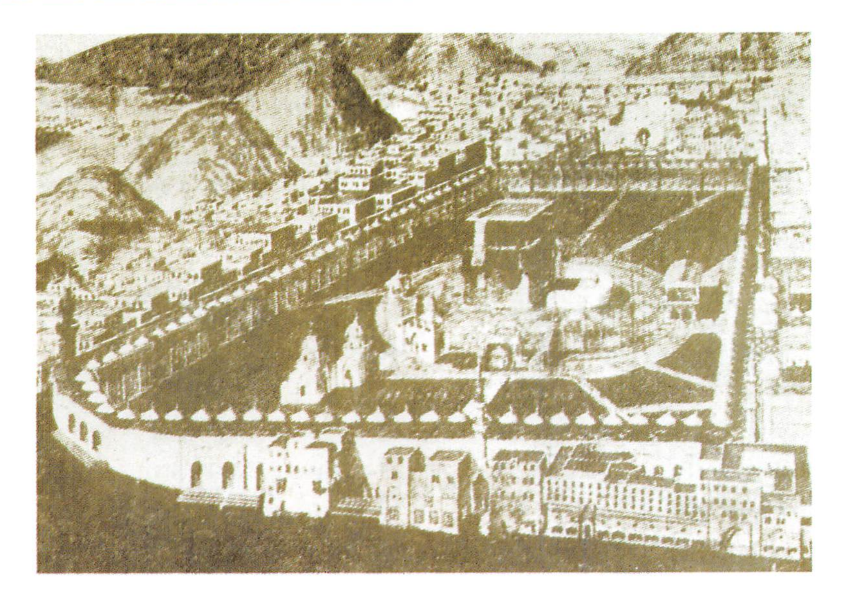
Celle-ci se trouvait derrière le sanctuaire. Cette extension fut l'idée du ministre du Calife Abbaside Al-Mootadid Obaidoullâh ibn Soulaimân ibn Wahb qui proposa l'incorporation de la partie qui restait de Dar An-Nadwah dans la Mosquée, et affirmant qu'il s'agissait d'un grand honneur et d'une occasion qui ne s'était jamais présentée à aucun calife après Al-Mahdi. Celui qui était derrière cette idée avait demandé au Juge de Makkah, Mohammad ibn Ahmad Al-Moukaddami, et à son gouverneur, Ajj ibn Hâj (l'esclave libéré d'Al-Mootadid), d'écrire des lettres semblables à ce sujet au calife pour soutenir son projet. Ainsi, ils adressèrent eux aussi des lettres au calife Al-Mootadid. Ce dernier ordonna que Dar An-Nadwah soit aménagée en une mosquée et qu'elle soit annexée à celle d'Al-Masjid Al-Harâm. Ce projet coûta une grande somme d'argent. Ainsi, Dar An-Nadwah fut démolie et une mosquée fut construite sur ses fondations, avec des colonnes, de petites fenêtres et de couloirs couverts de teck orné et doré. Ensuite, elle fut dotée de douze portes dans le mur de la Grande Mosquée, trois autres portes donnant sur la rue qui l'entourait ainsi que des minarets et des balcons furent ajoutées. L'exécution de ce projet dura trois années, il fut achevé en l'an 284 AH. [1]

La porte d'Ibrahim

L'extension connue sous le nom de la Porte d'Ibrahim fut entreprise durant le règne d'Al-Moktadir Billâh Al-Abbâsi en l'an 306 AH. La Porte d'Ibrahim se trouve sur le côté

(1) Voir *Chifâoul-Gharâm* par Al-Fâsi (1/430).





ouest de la Mosquée. Cette extension concerna l'esplanade située entre la Porte des Tailleurs et la Porte de Banî Joumah. L'esplanade fut incorporée à la Mosquée. Durant ces travaux les deux portes de cette partie furent remplacées par une grande porte portant le nom de *Bâb Ibrâhim* (la Porte d'Ibrahim).[1]

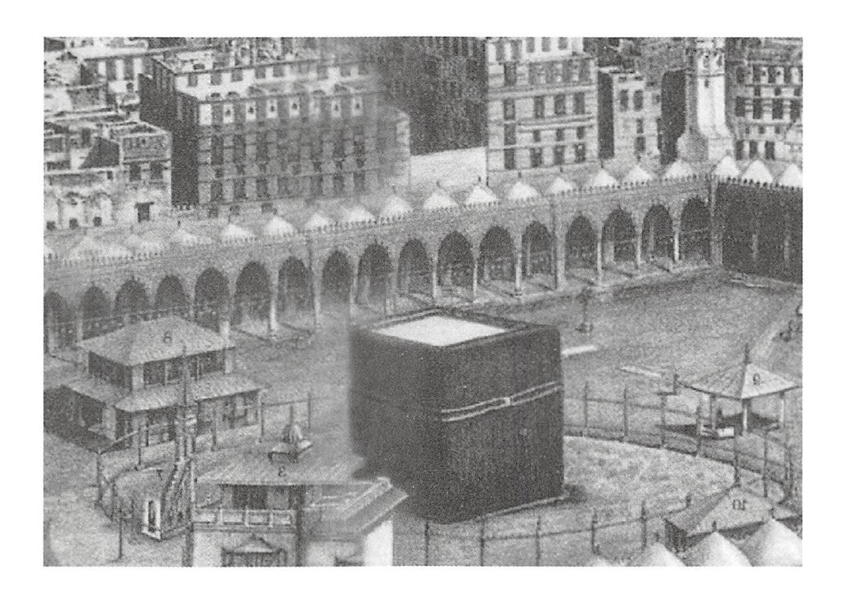
Ces derniers travaux marquèrent la dernière étape de la mise en valeur d'Al-Masjid Al-Harâm entreprise par les Califes Abbasides. L'étape suivante du développement, de rénovation et d'entretien que connut la Mosquée eut lieu sous le règne du Sultan Salîm en l'an 979 AH.

2) Ibrahim ne fait pas référence ici au Prophète Ibrahim, il est plutôt un tailleur qui s'asseyait en face de cette porte, ainsi il était su par son nom. *Manâïhoul-Karam* (2/186).



Le développement de la mosquée par le Sultan Salîm

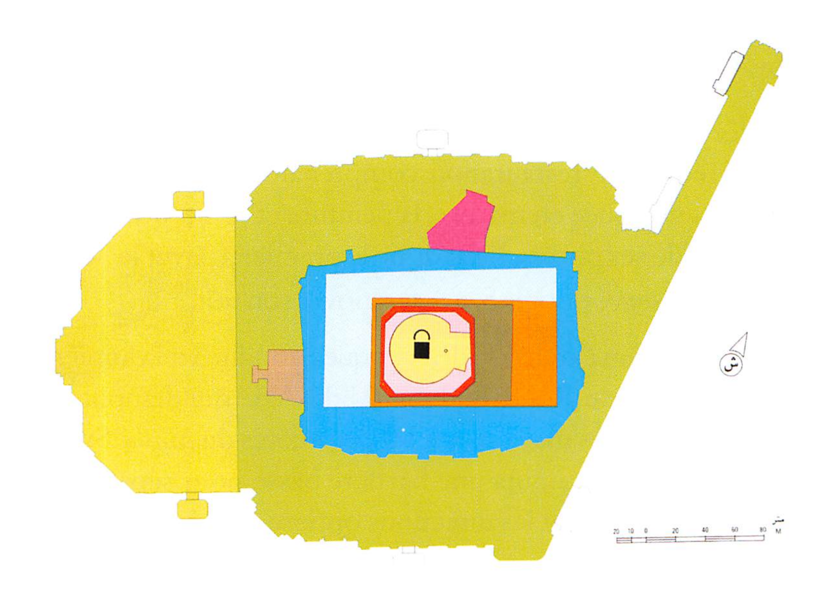
En l'an 802 AH, la Mosquée fut ravagée par un second incendie. Cet événement eut lieu durant le règne du Sultan Barkouk, le Sultan d'Egypte. Le sultan Barkouk se chargea donc de la restauration du sanctuaire dont le toit fut construit en bois et en teck. Ces travaux d'entretien et de réaménagement furent exécutés à plusieurs reprises, ce qui provoqua l'affaiblissement de la structure. Quand le Sultan Salîm apprit cela, il ordonna qu'elle soit démolie et reconstruite en la dotant de dômes au lieu du toit en bois. Ce travail commença en l'an 979 AH, et il fut achevé par son fils le Sultan Mourâd III en l'an 984 AH.



L'extension d'Al-Masjid Al-Harâm réalisée durant l'époque Saoudite

La surperficie de la Mosquée demeura inchangée pour une durée de 1069 ans, c'est-à-dire depuis les derniers travaux réalisés sous le règne d'Al-Moktadir Billâh, mais les constructions autour de la Mosquée ne cessèrent de ramper sur elle jusqu'à ce que les maisons et les bâtiments devinrent une partie intégrante de la Mosquée. Le même phénomène fut constaté dans le *Mas'â* (la couloir réservé pour le saay), ce qui entraîna sa séparation de la Mosquée, laissant une ruelle étroite entourée de magasins et de maisons à étages.

La Mosquée se trouva donc étouffée par les constructions résidentielles qui l'entouraient de toute part, ce qui gênait aussi le mouvement des pèlerins de plus en plus nombreux qui se trouvaient contraints de se déplacer dans ses esplanades étroites. Au fil des années, le nombre de pèlerins se multiplia en particulier à la suite du grand développement que connurent les moyens de transport avec la propagation de l'usage des véhicules et des avions. La Mosquée devint trop petite pour accueillir de tels nombres de fidèles, et chaque année, le nombre des pèlerins augmentait et la débandade devint incontournable. Les résidents et les pèlerins souffraient donc de l'étroitesse de l'espace à Makkah. Cependant, aucun roi ou dirigeant musulman ne pensa étendre la superficie de la Mosquée, fut-il d'un empan, pour plus de dix siècles.



Le début de l'extension saoudienne

Dès l'achèvement de l'extension de la Mosquée du Prophète qui avait commencé en 1370 AH, les autorités annoncèrent la bonne nouvelle du début des travaux de l'extension d'Al-Masjid Al-Harâm. Une déclaration officielle publiée par les médias fit état du fait que les instructions furent donnés pour que les mêmes matériaux et équipements qui avaient été utilisés dans l'extension de la Mosquée du Prophète seraient utilisés à Makkah Al-Moukarramah pour la réalisation immédiate de l'extension d'Al-Masjid Al-Harâm. Cette déclaration eut lieu le 5 du mois de Mouharram 1375 AH.

La première extension (1375 AH / 1956 G.)

Le roi Abdoul-Aziz ibn Abdir-Rahman Al Saoud (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde et le récompense) porta un intérêt particulier aux affaires des deux Mosquées



Sacrées. Sur cette base, il ordonna que la Mosquée soit restaurée. Cette restauration comprenait le revêtement du sol de la mosquée en marbre, la peinture et l'entretien de ses murs et de ses portes. Il fut donc le premier à paver le *Mas'â* (couloir réservé pour le Saay) et rénover son toit.[1]

La première extension de l'époque Saoudite vit la lumière sous le règne du Roi Saoud ibn Abdil-Aziz qui démolit les deux niveaux des maisons sur les deux côtés du *Mas'â*. Sur le premier niveau il ajouta une barrière basse pour séparer les gens qui parcourent les directions opposées, d'As-Safâ à Al-Marwah et d'Al-Marwah à As-Safâ. Il ajouta seize portes au niveau inférieur, et deux entrées au niveau supérieur, l'une d'elles à As-Safâ et l'autre à Al-Marwah. Ensuite, il démolit les bâtiments du côté sud et construisit un nouveau portique à deux niveaux. Il construisit aussi le sous-sol, mais il ne fut par élargi jusqu'au niveau du *Mas'â*. Ensuite, il compléta l'extension sur les côtés de l'ouest et du nord dans une manière semblable à son extension sur le côté sud. Il ajouta plusieurs portes, atteignant un total de cinquante et une portes, de différentes tailles. Il construisit aussi sept minarets pour remplacer les sept vieux minarets qui avaient été détruits pendant l'extension.

La surface ajoutée pendant la première extension saoudienne atteignit 153000 mètres carrés, apportant la surface totale de la Mosquée à 180850 mètres carrés, portant ainsi la superficie de la mosquée à six fois celle qu'elle avait avant le début des travaux qui ne dépassait guère 27850 mètres carrés.

---

(1) Le premier qui avait fait un toit sur le *Mas'â* pour fournir l'ombre était le Roi Ach-Charif ibn Al-Housain ibn Ali en 1339 AH.



La nouvelle extension fut réalisée d'une manière qui répondait aux normes modernes de construction et d'esthétique, les murs furent couverts de marbre, les toits et les piliers de pierres artificielles. La Mosquée devint ainsi une œuvre artistique et une merveille architecturelle.

L'extension faite par le Roi Fahd ibn Abdil-Aziz Al Saoud (qu'Allah le préserve) 1409 AH/1988 G.

Le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, Roi Fahd ibn Abdil-Aziz Al Saoud (qu'Allah le préserve) a porté un intérêt louable au sanctuaire auquel il a alloué un budget considérable. Les projets réalisés à cette fin avaient deux buts:

1. La rénovation et l'agrandissement de la mosquée.
2. La dotation de la mosquée d'une capacité d'accueil susceptible de répondre aux besoins de plus en plus grandissants.

Afin d'élargir la mosquée, une nouvelle surface fut annexée à son esplanade sur le côté ouest qui s'étend de la Porte du Roi Abdil-Aziz à la Porte d'Al-Omrah, y inclus deux niveaux supérieurs et un sous-sol. Il a aussi préparé le toit de la mosquée afin que les gens puissent y faire la prière. Le toit est considéré une vraie addition dans la mesure qu'il peut contenir plus de 80000 personnes. Après la construction du toit, et avec la mise en place de trois escaliers roulants, la mosquée a été dotée d'un troisième niveau qui est venu renforcer la capacité d'accueil des deux



niveaux antérieurs. L'extension a inclus aussi une entrée principale qui est la Porte du Roi Fahd avec plus de quatorze portes secondaires et deux entrées aux sous-sols. Cela porte le nombre de portes principales d'Al-Masjid Al-Harâm à quatre et le nombre des entrées secondaires à cinquante-quatre, sans compter six entrées aux sous-sols, les entrées supérieures au deuxième niveau et les escaliers roulants.

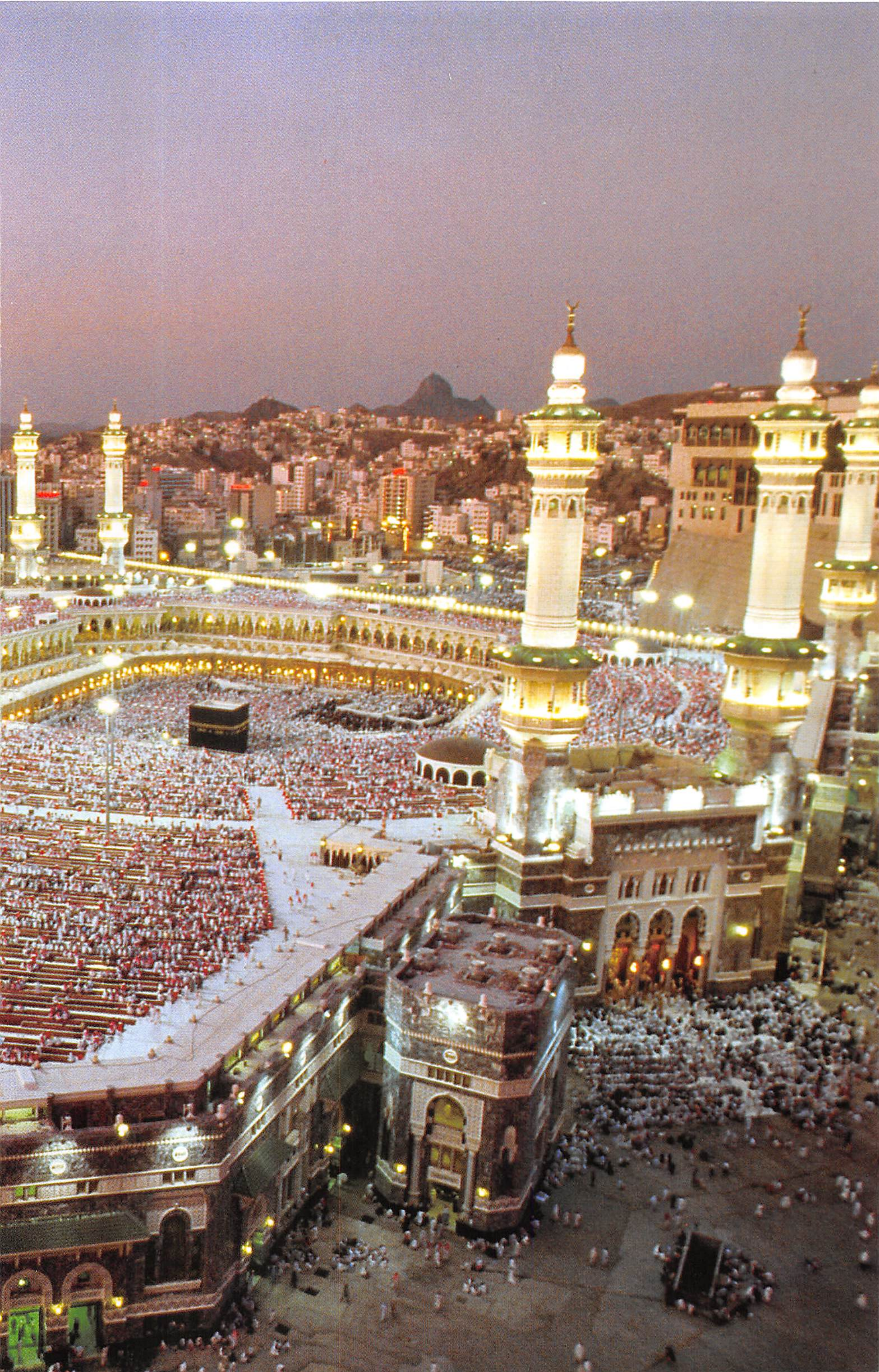
Deux nouveaux minarets ont été également ajoutés, lesquels ressemblent aux sept minarets antérieurs.

La surface couverte par cette extension est de l'ordre de 76000 mètres carrés, c'est-à-dire trois fois la surface d'Al-Masjid Al-Harâm avant la première extension Saoudite. Cela signifie que les deux extensions Saoudites ensemble ont multiplié la superficie de la mosquée neuf fois. Les nouvelles surfaces ont été ajoutées pour les fidèles sur le côté de l'est de la Mosquée, à côté du *Mas'â*. Cette



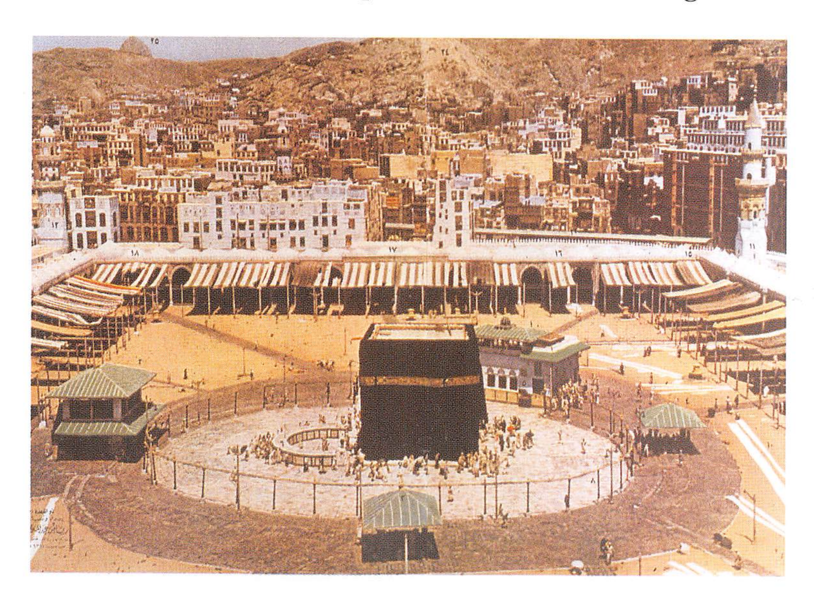
superficie est connue sous le nom *As-Sâhah Ach-charkiyyah* (la cour est), située au pied du mont d'Abi Koubays. Cette surface s'étend sur environ 40.000 mètres carrés. Elle a été dotée de toutes les utilités nécessaires répondant aux besoins des fidèles. Ceci s'ajoute aux nouvelles superficies aménagées sur les côtés du sud et de l'ouest qui sont pavées en marbre blanc, ce qui a contribué à l'accueil d'un nombre supplémentaire de personnes, surtout pendant la période du Hajj.





L'intégration des salles de prière du Haram

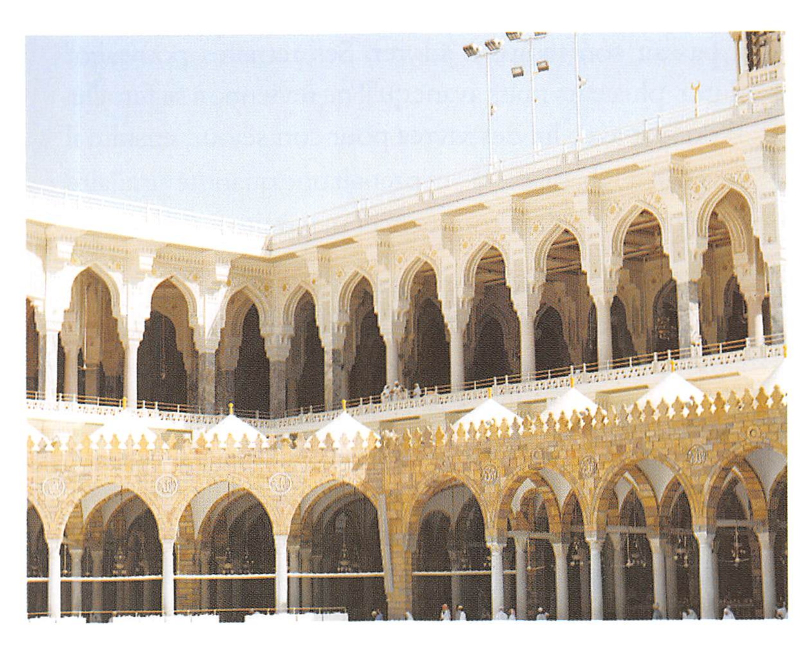
Assurer le rassemblement de tous les fidèles dans le Haram derrière un seul Imam est un acte qui n'est pas moins important qu'élargir et améliorer la capacité du Haram pour qu'il accueille le nombre voulu de fidèles. Un tel acte est encore plus important que les travaux d'aménagement.



Avant que les prières ne soient faites derrière un seul Imam, la mosquée comptait plusieurs sections pour la prière dans le Haram, chacune était réservée à un prieur, une pour l'Imam Mâlik, une pour l'Imam Ach-Châfii, une pour l'Imam Ahmad ibn Hanbal et une pour l'Imam Abi Hanifah. Dans chacune de ces sections, il y avait un Imam qui dirigeait les gens dans la prière. L'Athân était annoncé une fois, alors que



les prières dans chaque section étaient faites à moments différents. Tout d'abord, on faisait la prière au poste de l'Imam Ahmad, une fois achevée, la prière serait faite au poste de l'Imam Ach-Châfii, ensuite au poste de l'Imam Mâlik, et finalement au poste de l'Imam Abi Hanifah, et chaque poste avait son propre Imam. Cet arrangement était imposé par les Ottomans, et cette situation anormale continua jusqu'au temps du Roi Abdil-Aziz ibn Abdir-Rahmân Al Saoud (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde), qui avait fixé comme but l'élimination de tous les aspects négatifs dans la vie des musulmans et restaurer les pratiques religieuses telle qu'elle fut en vigueur du temps du Messager d'Allah (ﷺ) et du *Salaf* vertueux. Ainsi, il commanda que les musulmans se rangent en une seule communion derrière un seul Imam.



Sites historiques à Makkah

Jabal Hirâ

La Révélation vint au Prophète (ﷺ) alors qu'il méditait dans une grotte située vers le sommet du mont de Hirâ. Le Messager d'Allah (ﷺ) s'y rendait fréquemment pour adorer Allah avant que la Révélation ne lui soit venue. Il a été rapporté que Aïcha (رضي الله عنها) dit:

> "Au début, la révélation divine (*Wahy*) au Messager d'Allah (ﷺ) était dans la forme de rêves. Il n'avait jamais eu de rêves, qui n'étaient pas si clairs comme le jour, et qui ne se réalisaient pas dans la réalité. Il aimait la solitude, ainsi il (ﷺ) se rendait seul à la grotte de Hirâ où il passait son temps à adorer. Ses retraites pouvaient durer plusieurs nuits avant qu'il ne revienne à sa famille. Il prenait avec lui des vivres pour son séjour, ensuite il revenait à Khadijah (رضي الله عنها) et prenait une quantité similaire de vivres avant de recommencer sa retraite…".[1]

Selon le Hadith rapporté par Aïcha (رضي الله عنها), (il y resta) jusqu'au jour où la vérité vint à lui de manière subite, alors qu'il méditait dans la grotte de Hirâ. L'ange se présenta à lui et dit: "Lis". "Je ne sais pas lire" dit le prophète (ﷺ). L'ange le saisit fortement contre lui au point de l'étouffer. Ensuite, il le lâcha et lui dit : "Lis!" Le prophète répéta: "Je ne sais pas lire". L'ange le saisit contre lui une deuxième fois avec la même force

(1) Al-Boukhâri (3) et Ahmad (6/232).



étouffante. Puis, il le lâcha et lui dit: "Lis!" Le prophète répéta: "Je ne sais pas lire". L'ange, le saisit une troisième fois avant de le lâcher et de dire: "Lis".[1]

Abou Hourairah (ﷺ) dit:

"Le Messager d'Allah (ﷺ) était assis sur une roche à Hirâ en compagnie d'Abi Bakr, Omar, Othmân, Ali, Talhah et Az-Zoubair (ﷺ). La roche bougea, et le

(1) Ceci est une partie du Hadith précédent.



Messager d'Allah (ﷺ) dit: 'Calme-toi, personne ne se met sur toi en dehors d'un Prophète, un véridique (Siddik) ou un martyr'."[1]

Jabal Thawr

C'est une montagne située à proximité de Makkah où le Messager d'Allah (ﷺ) et Abou Bakr (رضي الله عنه) trouvèrent refuge quand ils émigrèrent à Al-Madinah. Ils s'abritèrent dans une grotte bien connue dans cette montagne. C'est la grotte qu'Allah a citée dans Son Livre quand Il dit:





{Deuxième de deux quand ils étaient dans la grotte} (9:40)

c'est à dire durant l'année de l'émigration (*Hijrah*) quand les polythéistes complotèrent pour le tuer, l'emprisonner ou l'expulser. Ainsi il s'enfuit de la cité accompagné par son ami intime Abi Bakr As-Siddik

(1) Mouslim (2417) et Ahmad (2/419).



(ﷺ), et les deux se cachèrent dans une grotte pendant trois jours jusqu'à ce que leurs ennemis renoncèrent et revinrent à Makkah. Ensuite, ils partirent pour Al-Madinah. Durant leur séjour dans la grotte, Abou Bakr (ﷺ) commença à s'inquiéter que quelqu'un les trouve et fasse du mal au Prophète (ﷺ), mais le Prophète (ﷺ) le rassura et lui dit: "Ô Abâ Bakr, que penses-tu de deux personnes quand Allah est leur troisième?"[1]

Anas (ﷺ) rapporta qu'Abou Bakr (ﷺ) lui dit:

"J'étais avec le Prophète (ﷺ) dans la grotte, et j'ai entendu les pas des polythéistes. J'ai dit: 'Ô Messager d'Allah! Si l'un d'eux

---

(1) Al-Boukhâri (3653).



soulève son pied il nous verra'. Il m'a dit: "Que penses-tu de deux personnes quand Allah est leur troisième?". [1]

La mosquée d'Al-Khaif et ses vertus

Elle est l'une des mosquées dont les vertus sont confirmées par plusieurs récits et textes. Selon un récit Marfoua (dont la chaîne monte jusqu'au Prophète (ﷺ)) d'Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) dit:

> "Soixante-dix Prophètes ont prié dans Masjid Al-Khaif". [2]

(1) Al-Boukhâri (4663).

(2) *Majma'ouz-Zawâïd* (3/297); cela a été classé comme *Hasan* (bien fondé) par Al-Albâni dans *Al-Manâsik* (p. 39)



Le Prophète (ﷺ) y pria pendant son Hajj. Les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) connaissaient les vertus de cette mosquée et ne cessaient d'en parler, ils encourageaient les gens à y faire la prière en accomplissant les rites du Hajj.

Il est rapporté qu'Ibn Jouraij dit: "J'ai dit à Atâ: Un commerçant était occupé pendant les jours du Hajj, et il n'était pas capable de faire la prière dans Masjid-Khaif jusqu'à ce qu'il eût complété le Hajj. Il dit: Il devrait y faire la prière. J'ai dit: Est-il obligatoire d'y faire la prière? Il dit: 'Non, mais essayez tout de même d'y faire la prière".

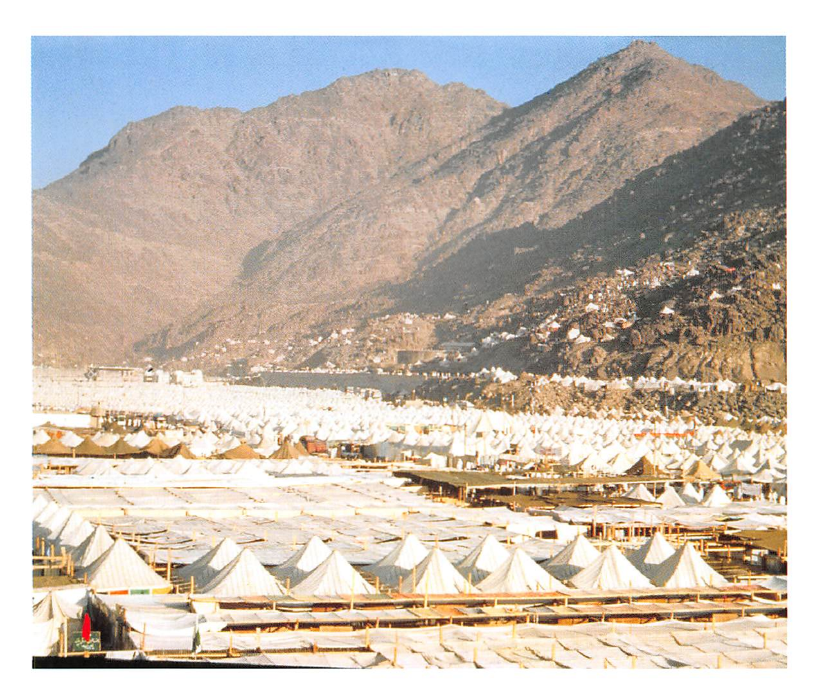
Abou Hourairah (رضي الله عنه) dit: "Si j'étais l'un des habitants de Makkah, je ne laisserai pas passer un vendredi sans que je n'y fasse la prière (dans Masjid-Al-Khaif)".[1]

Il n'y a aucun Hadith authentique (*Sahih*) qui confirme que soixante-dix Prophètes furent enterrés dans cette mosquée; tous les récits concernant cette question sont de faibles référence (*Daïf*).

Mina

C'est l'endroit dans lequel les pèlerins sont commandés de séjourner jusqu'à ce que le soleil monte sur le mont Thabîr le jour de Arafat, le jour du Sacrifice et les jours d'At-Tachrîk qui le suivent. A Mina les pèlerins jettent les cailloux sur les *Jamarâtes* (des piliers en marbre qui représentent Satan). Cependant, Mina est toujours bondé de gens

(1) *Akhbâr Makkah* par Al-Fâkihi (4/271). L'éditeur dit: Son *Isnâd* est *Hasan*, et le rapport d'Abi Hourairah (son *Isnâd* est aussi *Hasan*).



pendant la saison du Hajj, alors qu'il reste désert le reste de l'année, à part ses habitants.

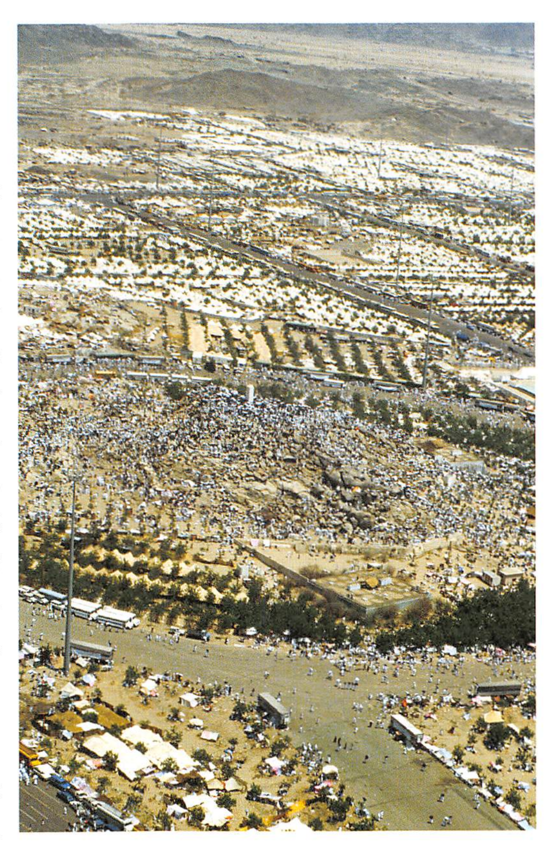
La limite de Mina s'étend des villages de Wâdi Mouhassar à Al-Akabah qui est le lieu de la *Jamrah* la plus proche à Makkah, à savoir *Jamratoul-Akabah* où le Messager d'Allah (ﷺ) reçut le serment d'allégeance (*Bay'ah*) des Ansârs.

Parmi les vertus de Mina, on dit qu'il est l'endroit où se trouve Masjid Al-Khaif là où Allah envoya le bélier à Ibrahim comme une rançon pour son fils, histoire que nous connaissons tous.

Arafat

Arafath s'appelle aussi Arafât. Se tenir à Arafah est un rite essentiel du Hajj; quiconque omet ou rate le rassemblement à Arafât aura manqué le Hajj, parce que le Messager (ﷺ) dit:





"Le Hajj est Arafah"[1].

Dans ce cas, le pèlerin est tenu de refaire le Hajj l'année suivante et offrir un sacrifice (*Hady*). Le jour de Arafah a plusieurs vertus, comme cela fut confirmé par plusieurs récits rapportés du Prophète (ﷺ).

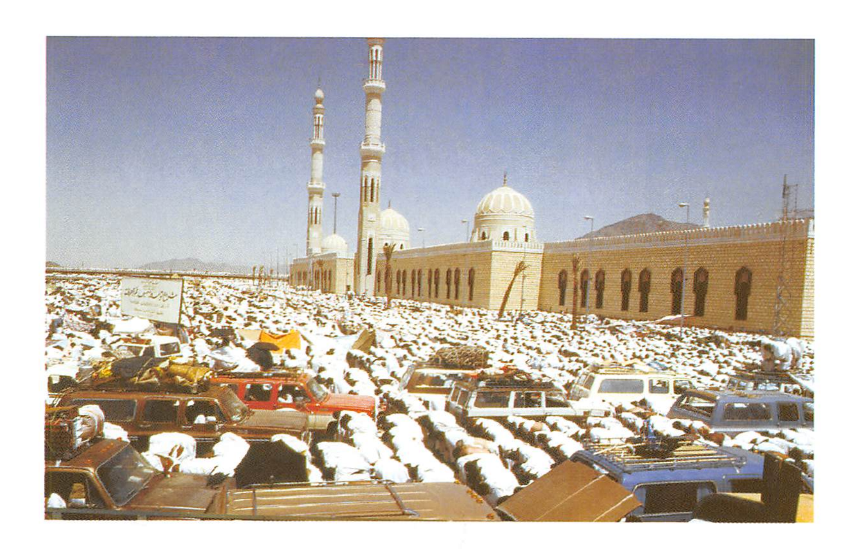
Aïcha (رضي الله عنها) rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"Il n'y a point de jour dans lequel Allah extirpe les gens du Feu plus qu'au jour de Arafah, et Il s'approche et parle d'eux à Ses anges fièrement en disant: Qu'est-ce que ces serviteurs souhaitent de Moi?"[2]

Le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"Satan n'est jamais vu un jour aussi petit, aussi

(1) Abou Dawoud (1949) et At-Tirmithi (889) et autres.
(2) Mouslim (1348), Ibn Mâja (3014), An-Nasâï (3003) et autres.



insignifiant, aussi battu et aussi gêné qu'au jour de Arafah quand il constate l'ampleur de la clémence divine et le pardon de péchés majeurs qu'Allah accorde aux fidèles ce jour-là".[1]

On rapporta que Târik ibn Chihâb dit qu'un juif s'adressa une fois à Omar ibn Al-Khattâb en lui disant: "Ô Commandant des croyants! Il y a un verset dans votre Coran qui est récité par vous tous, mais s'il avait été révélé à nous juifs, nous aurions considéré le jour de sa révélation un jour de célébration". Omar s'enquît sur le verset et le juif lui dit qu'il s'agissait du verset qui dit:



{Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait} (5:3).

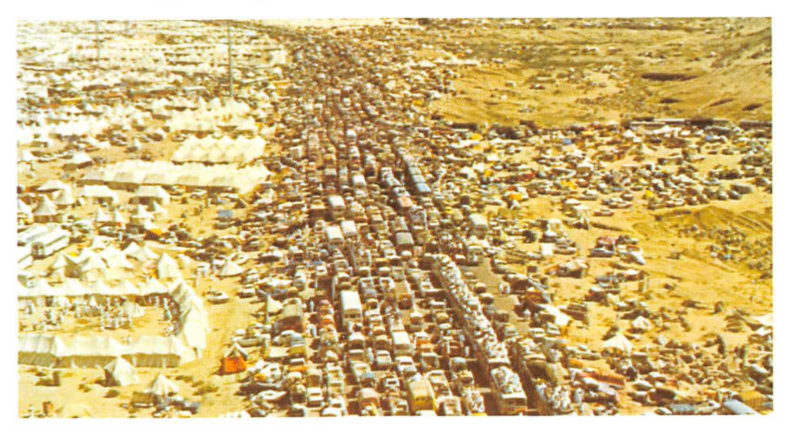
Omar répondit: Par Allah! Je sais quand et où ce verset fut

(1) Mâlik (1/422), Abdour-Razzâk (4/378), Al-Fâkihi (5/26) et autres.



révélé au Messager d'Allah (ﷺ), ce fut un vendredi et le Prophète (ﷺ) était debout à Arafah".[1]

Parmi les vertus du jour de Arafah est le jeûne de ce jour qui expie les péchés de l'année passée et celle qui suit. Abou Katâdah rapporta qu'un homme dit:



"Ô Messager d'Allah! Qu'en est-il du jeûne du jour de Arafah?" Il dit: "J'estime qu'Allah expiera les péchés de l'année passée et celle qui suit".[2]

Mouzdalifah

Mouzdalifah est l'endroit où les pèlerins sont commandés de se rendre après avoir quitté Arafah le soir. Il s'agit de l'endroit situé entre les deux *Ma'zims* (chemins étroits de la montagne) de Arafah et Mouhassir. Le *Ma'zim* de Arafah est l'endroit qui est appelé Al-Madîk (le passage étroit). Plusieurs oulémas ont donné cette définition, y compris

(1) Al-Boukhâri (45) et Mouslim (3017).
(2) Mouslim (1162) et At-Tirmithi (752).



Ach-Châfii dans son livre *Al-Oumm* dans lequel il dit: “La limite de Mouzdalifah s'étend des deux *Ma'zims* de Arafah jusqu'à Karn Mouhassir, à ta droite et ta gauche dans cette région tout ce que tu peux voir de collines et d'arbres, font toutes partie d'Al-Mouzdalifah.”

Mouzdalifah s'appelle aussi Jam'a, il s'appelle ainsi parce que les gens s'y rassemblent (*Ijtimâa*). Elle s'appelle aussi Al-Mash'ar Al-Harâm qu'Allah a mentionné dans Son Livre, quand Il dit:

﴿ فَإِذَآ أَفَضۡتُم مِّنۡ عَرَفَٰتٖ فَٱذۡكُرُواْ ٱللَّهَ عِندَ ٱلۡمَشۡعَرِ ٱلۡحَرَامِۖ ﴾ الآية [البقرة:١٩٨].

{Puis, quand vous déferlez depuis Arafât, invoquez Allah, à Al-Mach'ar Al-Harâm} (2:198)

Certains dirent qu'Al-Mash'ar Al-Harâm n'est qu'une partie de Mouzdalifah et non pas tout Mouzdalifah. Dans le long Hadith de Jâbir (ﷺ), il y a une indication qu'Al-Mash'ar Al-Harâm n'est qu'une partie de Mouzdalifah, parce que dans ce Hadith, après avoir mentionné que le Prophète (ﷺ) se rendit à Mouzdalifah la nuit et y fit la prière de l'aube, il cite qu'il monta ensuite à dos d'Al-Kaswâ (sa chamelle) et partit pour Al-Mash'ar Al-Harâm où il tourna la tête pour faire face à la Kiblah et invoquer tout en proclamant la Grandeur et l'Unicité d'Allah, en étant debout.

Séjourner à Mouzdalifah la nuit est un acte obligatoire, et quiconque ne le fait pas doit offrir un sacrifice. Il est préférable (*Moustahabb*) de suivre l'exemple du Messager d'Allah (ﷺ) en y restant jusqu'à l'aube, puis en se levant jusqu'au lever du jour. Mais, il n'est pas interdit de laisser les



faibles et les femmes devancer les hommes de bonne heure vers Mina avant le lever du soleil.

Al-Mouhassir

C'est un endroit où il est recommandé de se dépêcher quand le pèlerin le traverse. Il s'agit d'une vallée entre l'extrémité de Mina et celle de Mouzdalifah sans qu'elle n'appartienne à aucune d'elles. Al-Mouhassir s'appelle aussi 'Al-Mouhallal' parce que quand les gens l'atteignent pendant leur Hajj, ils disent "*Lâ ilâha illallâh*" et traversent sa vallée rapidement. La raison pour laquelle il est préférable (*Moustahabb*) de se dépêcher à travers cette vallée afin de suivre l'exemple du Prophète (ﷺ).

Il a fait cela parce qu'il est un endroit habité par des diables, ainsi il est considéré comme préférable (*Moustahabb*) de se dépêcher en le traversant.

Al-Mouhassab[1]

Il est préférable (*Moustahabb*) pour les pèlerins de s'arrêter à Al-Mouhassab après avoir quitté Mina. Il se trouve dans la banlieue de Makkah sur le chemin de Mina, un endroit où le Messager d'Allah (ﷺ) se reposa. Abou Râfia qui était responsable des bagages du Prophète (ﷺ) dit:

> "Le Prophète (ﷺ) n'a pas commandé que je m'arrête à Al-Abtoh, mais j'y lui dressai sa tente, il s'y arrêta pour camper".

Aïcha (رضي الله عنها) dit:

(1) Al-Mouhassab est un cours de l'eau entre Makkah et Mina.





"Le Prophète (ﷺ) s'est arrêté là parce qu'il était plus facile pour lui quand il voulait partir, ainsi celui qui veut s'arrêter là, peut le faire; et celui qui ne veut pas, ne le fait pas".[1]

Ibn Jouraij dit: J'entendais les gens dire à Atâ: "Le Prophète (ﷺ) s'arrêta cette nuit-là pour attendre Aïcha (رضي الله عنها)". Il disait: "Non, il est plutôt un endroit où les caravanes campent", et il disait: "Celui qui veut y camper, peut faire ainsi; et celui qui ne veut pas, ne le fait pas".[2]

La mosquée d'At-Tan'îm

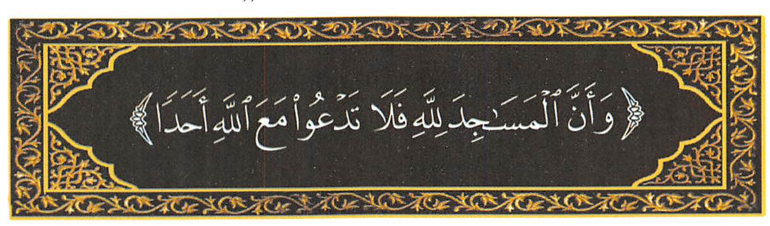
Il s'appelle aussi la Mosquée de Aïcha *Oummil-Moominîne* (la Mère des croyants) parce qu'elle est construite dans le lieu où elle est allée faire son Ihrâm pour la Omrah, quand le Messager (ﷺ) l'ordonna de faire ainsi pendant son Pèlerinage d'Adieu. Dans le long Hadith de Jâbir ibn Abdillah (رضي الله عنه), il dit:

Aïcha (رضي الله عنها) eut ses menstrues, ainsi elle fit tous les rites

(1) Voir *Akhbâr Makkah* par Al-Azraki.
(2) Ibid.



du Hajj, à l'exception du *Tawâf* autour de la Maison. Quand ses menstrues prirent fin, elle fit le *Tawâf* et dit: Ô Messager d'Allah! Comment accomplissez-vous la Omrah et le Hajj, alors que j'ai accompli le Hajj seulement?" Ainsi, il ordonna Abdar-Rahmân ibn Abi Bakr (son frère) d'aller avec elle à At-Tan'îm où elle a entamé son Ihrâm après avoir fait le Hajj, pendant le mois de Thil Hijja.(1)



La mosquée est située à 7.5 km d'Al-Masjid Al-Harâm, sur la route qui relie Makkah Al-Moukarramah à Al-Madinah Al-Mounawwarah laquelle est appelée 'Tarîkoul-Hijrah'. Elle est considérée l'un des monuments les plus marquants de Makkah du fait de son style et son architecture islamique unique.(2)

La mosquée d'Al-Jiarânah(3)

Al-Jiarânah est un puits situé entre At-Tâïf et Makkah, mais plus proche à Makkah. Le Prophète (ﷺ) s'y arrêta quand il distribua le butin de la bataille de Hawâzin, sur le

(1) Al-Boukhâri (1785).

(2) *Ad-Daliloul-Irchâdi lil-Hâjj*, 1415 AH, publié par le Ministère des Affaires Islamiques et des Awqâf (p. 24); *Akhbâr Makkah* par Al-Azraki (vol. 2, p. 208).

(3) Al-Jiarânah; il est aussi connu comme Al-Jiirrânah chez les savants de Hadith.

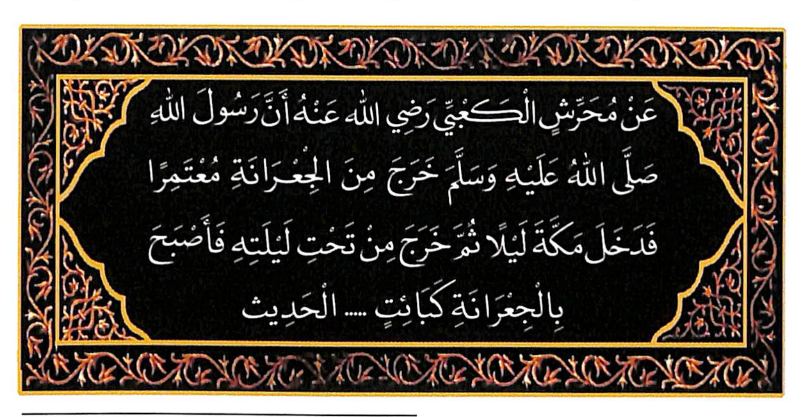


chemin de son retour de la conquête de Hounain. De là, il porta l'habit de l'Ihrâm. La mosquée qui s'y trouve porte le nom de ce puits.

Aboul-Abbâs Al-Kâdi dit: "La meilleure des *Omrahs* pour les habitants de Makkah et sa banlieue est celle qui est entamée à Al-Jiarânah, parce que le Messager d'Allah (ﷺ) le fit à partir de cet endroit".[1]

Az-Zinji rapporta qu'Ibn Jouraij dit: "Ziyad ibn Mohammad ibn Târik m'a informé qu'il a fait une *Omrah* avec Moujâhid partant d'Al-Jiarânah, et qu'il a entamé l'Ihrâm au delà de la vallée en haut où se trouve des roches érigées, et il a dit que c'est de cet endroit que le Prophète (ﷺ) entama l'Ihrâm".[2]

Takiyyouddîne Al-Fâsi rapporta que le Prophète (ﷺ) entama l'Ihrâm depuis la mosquée qui est en bas de la vallée à Al-Odwatil-Koswâ à Al-Jiarânah qui était le lieu où le Prophète (ﷺ) fit la prière quand il était à Al-Jiarânah. Il



(1) *Moo'jamoul-Bouldân* (2/166).
(2) *Chifâ'oul-Gharâm* (1/544).



entama l'Ihrâm la nuit du mercredi le 18ème jour de Thil-Kaadah, et il se rendit à Al-Jiarânah la nuit du jeudi le 5ème jour de Thil-Kaadah, et y séjourna treize jours.(1)

Al-Jiarânah est le meilleur des *Mîkâts* pour entamer les rites de la *Omrah* pour les habitants de Makkah, parce que le Prophète (ﷺ) entama l'Ihrâm dans cet endroit, selon l'Imam Mâlik, Ach-Châfii, Ibn Hanbal et d'autres oulémas, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Masjid Al-Jinn (la Mosquée des djinns)

Cette mosquée est située au bord d'Al-Hajoun. Elle est construite sur l'endroit où le Messager d'Allah (ﷺ) traça une ligne pour Abdillah ibn Mas'oud (رضي الله عنه). Le Prophète (ﷺ) avait été commandé de réciter le Coran aux djinns, alors il se fit accompagner par Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) avant de se diriger vers Al-Hajoun, près de Chiab Abi Doubb.

Ibn Othmân rapporta de Abdillah ibn Mas'oud (رضي الله عنه):

Le Messager d'Allah (ﷺ) fit la prière du Ichâ, puis il s'éloigna. Il prit Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) par la main et sortit avec lui, jusqu'à ce qu'ils vinrent au fond de la vallée de Makkah où il s'assit et lui traça une ligne autour de lui. Puis, il lui dit: “Ne pars pas, malheur à toi! Des hommes viendront à toi, mais tu ne leur adresseras pas la parole et ils ne t'adresseront pas la parole”. Ensuite, le Messager d'Allah (ﷺ) s'éloigna jusqu'à ce que je ne pus plus le voir, et alors que je m'asseyais, je vis des hommes qui ressemblaient à Az-Zott,(2) leurs cheveux et

(1) *Chifâ'oul-Gharâm* (1/546).

(1) *Az-Zott*: Des gens noirs ou gens Indiens.



leurs corps ressemblaient aux leurs, mais je ne pouvais pas voir leurs parties privées ni leur peau. Ils avançaient jusqu'à la ligne, mais ils ne la traversaient pas; puis, ils se dirigeaient vers le Messager d'Allah (ﷺ). Plus tard, vers la fin de la nuit, le Messager d'Allah (ﷺ) revint et me trouva à l'intérieur du cercle qu'il avait tracé. Il dit: “Ces gens m'ont ennuyé cette nuit”. Ensuite, il pénétra dans le cercle avec moi, et il mit sa tête sur ma cuisse et s'endormit. Quand il (ﷺ) dormait, on pouvait entendre le son de sa respiration.



Le pèlerinage (Hajj)

Le Hajj est l'un des piliers de l'Islam et ses fondements sublimes, ses cinq colonnes et l'un de ses obligations. Ceci est prouvé dans le Saint Coran, la Sunna et le Consensus. Il est une obligation individuelle sur tout musulman ayant l'âge de puberté, à une époque déterminée de l'année sur tous ceux qui ont les moyens. Celui qui ne reconnaît pas ce fait aura mécréé. Les preuves qui affirment l'obligation du Hajj sont nombreuses, dont notamment:

Dans le Saint Coran, Allah l'Exalté dit:

﴿ وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ حِجُّ ٱلْبَيْتِ مَنِ ٱسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا ۚ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴾ [آل عمران:٩٧].

{... Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens (pour le transport, les provisions et la résidence), d'aller faire le pèlerinage de la Maison (la Kaabah). Et quiconque ne croit pas (le mécréant)... Allah Se passe largement des Alamînes (les hommes et les djinns)} (3:97).

Allah l'Exalté dit encore:

﴿ وَأَتِمُّوا۟ ٱلْحَجَّ وَٱلْعُمْرَةَ لِلَّهِ ۚ ﴾ [البقرة:١٩٦].

{Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et la Omra} (2:196)

Dans la Sunna, Il est rapporté dans les recueils de Hadiths d'Al-Boukhâri et Mouslim, sur l'autorité de



Abdillah ibn Omar (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) dit:

"بُنِيَ الإِسْلاَمُ عَلَى خَمْسٍ: شَهَادَةِ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلا اللهُ، وَأَنَّ مُحَمَّداً رَسُولُ اللهِ، وَإِقَامِ الصَّلاَةِ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ، وَالحَجِّ، وَصَوْمِ رَمَضَانَ"

"L'Islam est fondé sur cinq (piliers): (1)Témoigner qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah; (2)Etablir la prière à son temps dû; (3)S'acquitter de la Zakât (la charité obligatoire); (4)accomplir le Hajj (le pèlerinage); (5)Et Jeûner le mois de Ramadan".[1] [Al-Boukhâri & Mouslim].

Il est de notre devoir de faire le Hajj le plutôt possible si nous ne l'avons pas encore accompli. Il est rapporté sur l'autorité de Abdillah ibn Abbâs (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) dit:

"تَعَجَّلُوا إِلَى الْحَجِّ - يَعْنِي الْفَرِيضَةَ - فَإِنَّ أَحَدَكُمْ لاَ يَدْرِي مَا يَعْرِضُ لَهُ"

"Hâtez-vous vers le Hajj, car personne n'a pas le savoir de ce qu'il pourrait lui arriver".[2] [Ahmed].

Il y a beaucoup de textes qui citent les vertus du pèlerinage dont nous citons quelques-uns:

Le Messager d'Allah (ﷺ) dit:

"أَمَا عَلِمْتَ أَنَّ الإِسْلاَمَ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ، وَأَنَّ الهِجْرَةَ تَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهَا، وَأَنَّ الحَجَّ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَه".

(1) Al-Boukhâri (8) et Mouslim) (16)

(2) Ahmed (1/314), Mouslim (121, 13349 et 1350), Al-Boukhâri (1773 et 1820).



"N'as-tu pas su que l'Islam démolit ce qui l'a précédé, la Hijrah démolit ce qui l'a précédée et que la Hajj démolit ce qui l'a précédé".

Il (ﷺ) dit encore:

"مَنْ حَجَّ هذَا البَيْتَ فَلَم يَرْفُثْ وَلَمْ يَفْسُقْ رَجَعَ كَيَوْمِ وَلَدَتْهُ أُمُّه".

"Celui qui accomplit le pèlerinage à cette Maison sans qu'il fasse le rapport sexuel ni commet la perversité, reviendra comme s'il était un nouveau-né".

et dit:

"الْحَجُّ الْمَبْرُورُ لَيْسَ لَهُ جَزَاءٌ إلا الْجَنَّةُ".

"*Al-Hajj-oul-Mabrour* (le pèlerinage accepté par Allah) n'a de récompense que le Paradis".

Quand le Musulman prépare son voyage pour le Hajj ou la Omrah, il doit prêcher aux membres de sa famille et à ses amis, de craindre Allah. Il doit les exhorter à se conformer aux commandements divins et renoncer à tout ce qui est défendu. Il lui est impératif de se repentir sincèrement de ses péchés. Le pèlerin doit choisir, pour l'accomplissement de son pèlerinage et sa Omrah, les dépenses licites et la bonne compagnie. Il doit avoir connaissance des rites. Il doit aussi faire son possible de ne pas faire du mal aux autres, d'éviter le rapport sexuel, la perversité, la désobéissance et la dispute sans défendre la vérité. Il est impératif à la femme de ne pas voyager sans Mahram.



Les lieux du Mîkât

Il y a deux genres de Mîkâts: Le Mîkât de temps et le Mîkât de lieu. Le Mîkât de temps commence depuis le début du mois de Chawwâl et termine à la fin du deuxième jour d'At-Tachrik. Il est permis un jour avant ou un jour après. Les Mîkâts de lieux sont au nombre de cinq (lieux de) Mîkât:

1. Le Mîkât des pèlerins d'Al-Madinah est Thoul-Houlayfah.
2. Pour les gens de la Syrie, le Mîkât est Al-Johfah.(1)
3. Pour les pèlerins de Najd le Mîkât est Karn-oul-Manâzil.(2)
4. Pour les pèlerins de Yémen, le Mîkât est Yalamlam.
5. Pour les pèlerins de l'Irak, le Mîkât est Thât-Irk.

Les obligations de l'Ihrâm sont:

1. Quiconque traverse ces Mîkâts se dirigeant vers Makkah pour accomplir le Hajj ou la Omrah, est ordonné d'entrer en état d'Ihrâm.

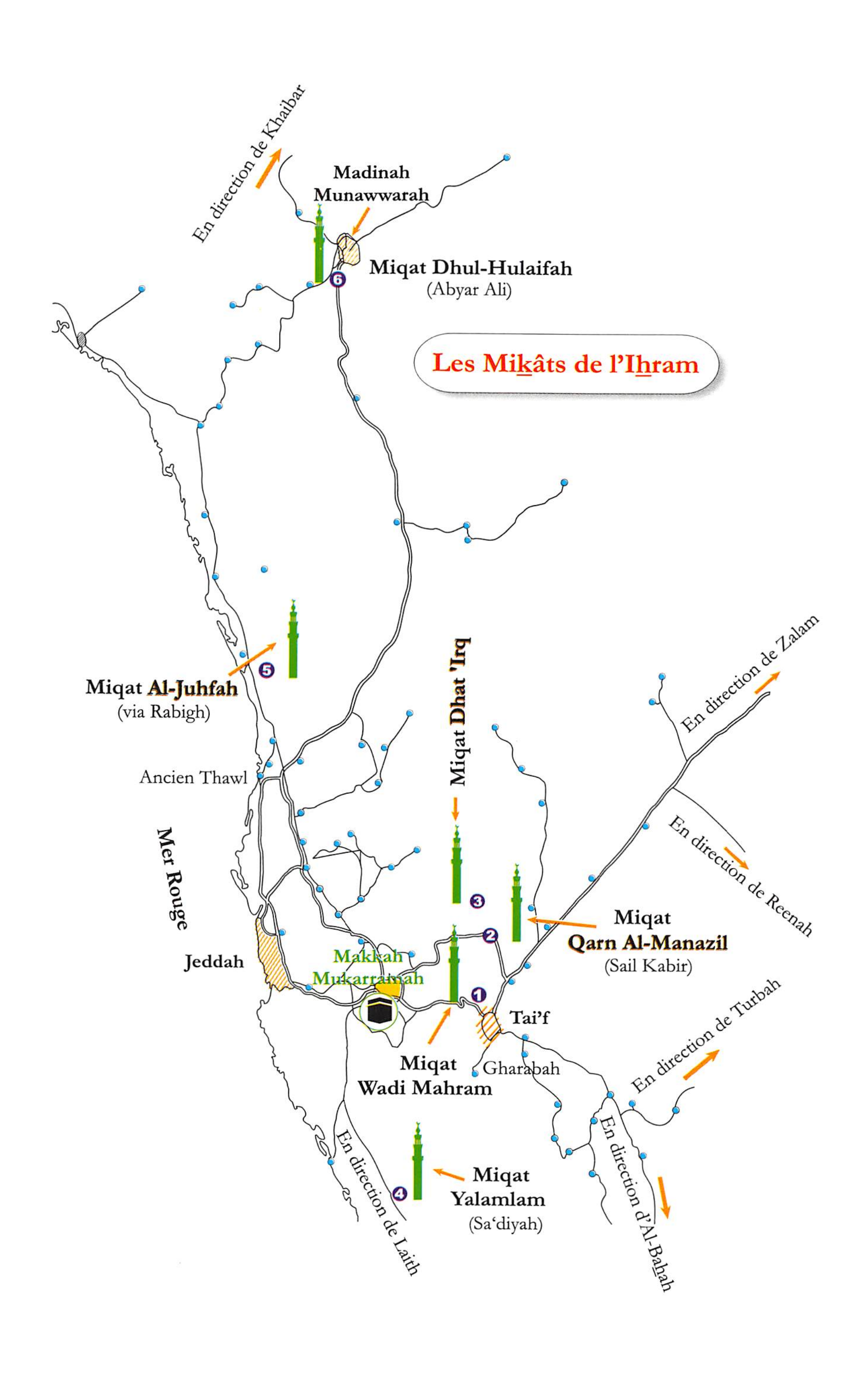
2. Les hommes ne doivent pas se déplacer sans porter les draps de sacralisation.

Celui qui omet une obligation doit sacrifier une offrande.

Les recommandations de l'Ihrâm:

---

(1) Actuellement, les gens commencent leur *Ihrâm* à Râbigh.
(2) Actuellement, il s'appelle As-Sayl.



Les Mik̲âts de l'Ih̲ram
En direction de Khaibar
Madinah
Munawwarah
Miqat Dhul-Hulaifah
(Abyar Ali)
Miqat Al-Juhfah
(via Rabigh)
Miqat Dhat 'Irq
Ancien Thawl
Mer Rouge
Jeddah
Makkah
Mukarramah
Miqat
Qarn Al-Manazil
(Sail Kabir)
Tai'f
Gharabah
Miqat
Wadi Mahram
Miqat
Yalamlam
(Sa'diyah)
En direction de Zalam
En direction de Reenah
En direction de Turbah
En direction d'Al-Bah̲ah
En direction de Laith



1. Prendre un bain (*ghousl*) et se parfumer.

2. Porter un *Izâr* et un *Ridâ* (les draps de l'Ihrâm).

3. Couper les ongles.

4. Répéter la récitation de l'expression: *Labbayk*.

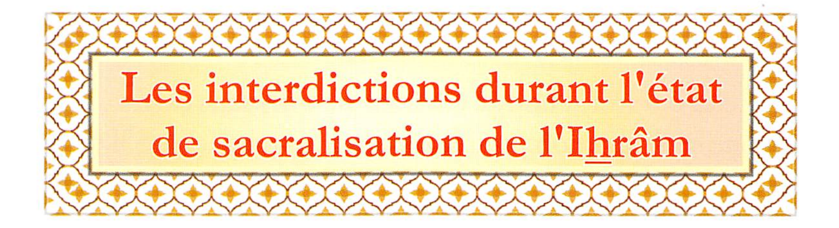
5. Le commencement de l'effet de l'Ihrâm après la prière.

Le Hajj des enfants:

Le Hajj n'est pas une obligation sur l'enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de maturité, mais s'il accomplit ce rite il sera récompensé et devra accomplir le pèlerinage une autre fois quand il atteindra l'âge de maturité. Si l'enfant est capable de distinguer, il annonce l'intention sous la direction de son tuteur et il accomplit les rites du Hajj qu'il en est capable d'accomplir. Quant aux rites qui lui sont difficiles, tel que le lancement des cailloux, c'est son tuteur qui le députe dans l'accomplissement de ces rites. Si l'enfant n'est pas capable de distinguer, c'est son tuteur qui lui annonce l'intention et l'emmène aux lieux des rites et le fait accomplir ce qu'il en est capable de faire et le tuteur accomplit le reste. Cette règle s'applique à l'enfant et à la fille. Si l'enfant n'est pas capable de faire le Saay et le Tawâf, il fait ces rites tout en étant porté. Il est préférable au tuteur de faire le Saay et le Tawâf pour lui-même avant de les refaire pour l'enfant.[1] A noter que les règles appliquées à l'adulte sont les mêmes appliquées à l'enfant.

---

(1) Ibn Hazm dit dans *Al-mouhallâ* au sujet de l'enfant: Le seul *tawâf* suffit pour lui et pour l'enfant (*al-mouhallâ*: 6/279, Daroul-jil).



Les interdictions sont réparties en trois sections:

Première section: interdictions pour les mâles et les femelles:

1. Couper ou enlever les cheveux.

2. Couper les ongles.

3. Se parfumer après l'*Ihrâm*.

4. Faire le rapport sexuel ou ses annexes, tels que signer le contrat de mariage, regarder avec passion, embrasser, etc.

5. Porter les gants.

6. Chasser.

Deuxième section: interdictions pour les hommes

1. Porter ce qui est cousu.

2. Couvrir la tête.

Troisième section: interdiction pour les femelles seulement

Le voile du visage est strictement défendu pendant l'état d'*Ihrâm*, mais cela n'empêche que les femmes sont demandées de couvrir le visage quand les hommes passent près d'elles sans faire usage de voile.



Celui qui viole l'une de ces interdictions sans excuse, doit recourir à l'expiation pour avoir commis un péché. S'il viole en ayant une excuse, il doit recourir à l'expiation sans péché. Si quelqu'un viole ces interdictions en étant ignorant, contraint, ou ayant oubli, il n'aura pas péché ni il doit s'expier.

La valeur de l'expiation:

Il a le choix entre les trois options suivantes: Immoler un mouton, nourrir six pauvres ou jeûner pendant trois jours.

Parmi les interdictions, on cite aussi:

Toucher avec passion, porter les vêtements, couper ou enlever les cheveux et les ongles, couvrir la tête pour les hommes, porter le voile du visage pour la femme, se parfumer et porter les gants.

L'expiation pour avoir négligé l'une des obligations du Hajj, tels que: lancer les cailloux, passer la nuit à Mouzdalifah, passer la nuit à Mina, le Tawâf d'adieu, commencer l'Ihrâm au Mikât, consiste à immoler une offrande. S'i le pélerin n'en a pas les moyens, il observe le jeûne de dix jours: trois jours pendant le Hajj et sept jours quand il retourne chez lui. S'il n'a pas pu jeûner pendant les jours du Hajj, il jeûne ces trois jours aussi quand il retourne chez lui.

La punition de la chasse:

Si l'animal chassé a un animal équivalent (de taille), celui qui a violé cette interdiction a le choix entre trois options: Immoler l'animal équivalent et distribuer sa viande aux pauvres de Makkah, ou évaluer l'équivalent et donner sa



valeur en nourriture à l'ordre de la moitié d'un Sâa à chaque pauvre, ou observer le jeûne à l'ordre d'un jour pour la nourriture d'un seul pauvre.

Si l'animal chassé n'a pas d'équivalent, il a le choix entre deux options: évaluer l'équivalent et donner sa valeur en nourriture à l'ordre de la moitié d'un Sâa à chaque pauvre, ou observer le jeûne à l'ordre d'un jour pour la nourriture d'un seul pauvre.

L'offrande est due sur le Moutamattia et le Kârin

L'offrande est due sur le Moutamattia et le Kârin. S'il n'a pas les moyens, il doit observer le jeûne de dix jours à l'ordre de trois jours pendant le Hajj et sept jours quand il retourne chez lui.

L'expiation de celui qui est obligé de ne pas achever le Hajj

Il doit normalement immoler une offrande, mais s'il n'a pas les moyens, il doit observer le jeûne de dix jours comme le Moutamattia et le Kârin.

L'expiation pour avoir fait le rapport sexuel:

Celui qui fait a un rapport sexuel avant la première désacralisation, doit immoler une *Badanah*. S'il n'a pas les moyens, il doit faire le jeûne de dix jours à l'ordre de trois jours pendant le Hajj et sept jours quand il retourne chez lui.

Les piliers et les obligations du Pèlerinage[1]

A) Les piliers du pèlerinage sont au nombre de quatre:

1. l'Ihrâm, c'est à dire l'intention de commencer le rite. Celui qui a omis cette intention, son pèlerinage n'aura pas été conclu. Le Prophète (ﷺ) dit à ce propos: "Les actes sont motivés par les intentions, et à chaque individu aura ce qu'il a projeté".[2]

2. Se trouver à Arafah. Le Prophète (ﷺ) dit à ce propos: "Le Hajj est Arafah".[3]

3. *Tawâf Al-Ifâdah*. Allah dit à ce propos:

   {Qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison} (22:29).

Ceci est soutenu par le Hadith de Aïcha (ﷺ) au sujet de Safiyya (رضي الله عنها)[4]

4. Le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. Le Prophète (ﷺ) dit à ce propos: "Parcourez, car Allah vous a prescrit le parcours".[5] Ceci est soutenu aussi par le Hadith de Aïcha (رضي الله عنها)[6].

---

(1) Voir: *mourchid al-mootamir wal-hâj waz-zâir* par Said ibn Ali Al-Kahtâni.

(2) Al-Boukhâri (1), Mouslim (1907).

(3) Cité par les cinq (hommes de recueils authentiques) et autres et authentifié par Al-Albâni dans *irwâil-ghalil* (4/256).

(4) Al-Boukhâri (1757), Mouslim (1211).

(5) Ahmed (6/421), Al-Hâkim (4/70) et autres et authentifié par Al-Albâni dans *irwâil-ghalil*.

(6) Al-Boukhâri (1709), Mouslim (1277).



B) les obligations du pèlerinage:

1. Commencer l'*Ihrâm* depuis le *Mikât*: En fixant les *Mikâts*, le Prophète (ﷺ) dit:

"هُنَّ لَهُنَّ، وَلِمَنْ أَتَى عَلَيْهِنَّ مِنْ غَيْرِ أَهْلِهِنَّ، مِمَّنْ أَرَادَ الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ".

"Ces Mîkâts sont pour les habitants de ces régions ainsi que pour ceux qui passent à proximité avec l'intention d'accomplir le Hajj ou la Omrah."(1)

2. Rester à Arafah jusqu'au coucher du soleil pour celui qui s'y est trouvé le jour, parce que le Prophète (ﷺ) y resta jusqu'au coucher du soleil.(2)

3. Passer la nuit à Mouzdalifah, parce le Prophète (ﷺ) y passa la nuit, et dit: "Que ma *oummah* accueille ses rites de moi, parce que je ne sais pas, il se peut que je ne les verrai pas après cette année-ci."(3) A noter qu'il (ﷺ) permit aux faibles de quitter Mouzdalifah après minuit. Ce qui indique que le rite de passer la nuit à Mouzdalifah est obligatoire et Allah a commandé cela quand il a cité Al-Mach'ar Al-Harâm.(4)

4. Passer la nuit à Mina pendant les nuits de *Tachrik*, parce qu'il (ﷺ) y passa la nuit. A noter aussi qu'il (ﷺ) permit à Al-Abbâs de passer la nuit à Makkah parce qu'il donnait à boire aux pèlerins.(5) Ainsi qu'il permit aux bergers de passer la nuit

---

(1) Al-Boukhâri (1845) et Mouslim (1181).

(2) Voir: le Hadith de Jâbir au sujet de la manière du pèlerinage du Prophète (ﷺ) dans *Sahih Mouslim* (1218).

(3) Ibn Mâjah (3023) et Mouslim.

(4) Al-Boukhâri (1856 et 1678) et Mouslim (1293).

(5) Al-Boukhâri (1745) et Mouslim (1315).



en dehors de Mina.[1]

5. Lancer les cailloux en ordre: *Jamratoul-Al-Akabah* le jour du sacrifice, et les trois *jamarâtes* pendant les jours du *Tachrik*, parce que le Prophète (ﷺ) a commencé par *Jamratil-Akabah* et lança les cailloux sur les trois *jamarâtes* pendant les jours de *Tachrik*, et parce qu'aussi Allah dit:

{et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés} (2:203)

Le Hadith de Jâbir (رضي الله عنه) l'affirme aussi.[2]

6. Se raser ou se raccourcir les cheveux, parce que le Prophète (ﷺ) dit: "Qu'il raccourcisse et qu'il se désacralise".[3] A savoir que se raser (les cheveux) vaut mieux parce qu'il (ﷺ) invoqua en faveur de ceux qui se rasent trois fois et en faveur de ceux qui se raccourcissent une seule fois.[4]

7. Le Tawâf d'adieu, parce que le Prophète (ﷺ) en donna l'ordre en disant: "Que personne ne quitte que s'il fait de la Maison sa dernière chose qu'il voit".[5] Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) aussi dit: "Les gens furent commandés que la dernière chose qu'ils

---

(1) D'après ce qui est cité par les cinq (hommes de recueils authentiques) et aussi *irwâoul-ghalil* (4/28). Voir aussi: les obligations du pèlerinage avec les preuves et les explications dans *Charhil-omdah* par Ibn Taymiyyah (2/602-648).

(2) Mouslim (1297).

(3) Mouslim (1227).

(4) Al-Boukhâri (1727) et Mouslim (1302).

(5) Mouslim (1327).





doivent voir soit la Maison, mais il a allégé à la femme aux menstrues".[1]

Alors, celui qui a omis une base fondamentale, son rite n'aura pas été achevé, et celui qui a omis une obligation, il peut réparer sa violation en immolant une offrande, alors que celui qui omet une sunna sera sans reproche.[2]

La preuve sur la règle concernant l'obligation de sacrifier une offrande pour celui qui omet une obligation, se manifeste dans les propos d'Ibn Abbâs (ﷺ) qui disent: "Celui qui oublie quelque chose de ses rites ou l'omet doit faire couler du sang (immoler une offrande)".[3]

Les bases fondamentales et les obligations de la Omra

A) Les piliers de la Omrah sont au nombre de trois:[4]

1. l'Ihrâm, c'est à dire l'intention de commencer le rite. Le Prophète (ﷺ) dit à ce propos: “Les actes sont motivés par les intentions, et à chaque individu aura ce qu'il a projeté”.[5]

2. Le Tawâf.

3. le Saay. Le Prophete (ﷺ) dit a propos du Saay et du Tawaf:

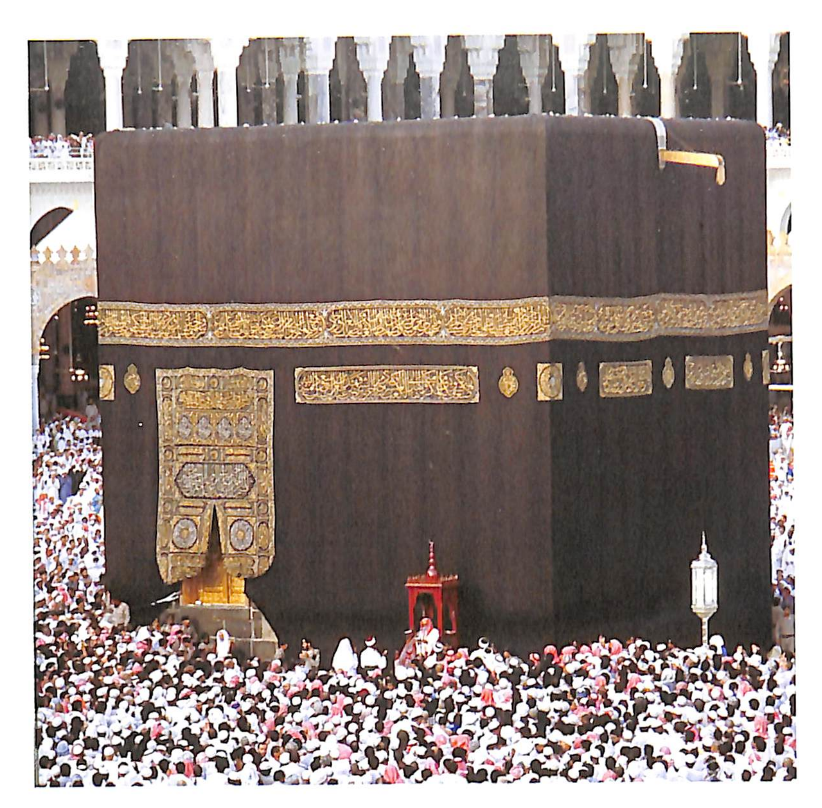
---

(1) Al-Boukhâri (1755) et Mouslim (1328).

(2) Voir: *Charhoul-omdah* par Ibn Taymiyyah (2/654), *Manârous-sabil* (1/623) et *hâchiatour-rawd* par Ibn Kâcim (4/204).

(3) Mâlik dans *al-mouwattaa* (1/419), Ad-Dârakotni (2/244) et Al-Bayhaki (5/125). Al-Albâni dit: Ils'est avéré qu'il est *mawkouf* (sa chaîne de narrateurs s'arrête aux compagnons du Prophète (ﷺ)). Voir aussi: *irwâoul-ghalil* (4/299).

(4) Voir: *hâchiyatour-rawd*.



"Celui qui n'a pas désigné d'offrande, qu'il fasse le Tawâf autour de la Maison et le Saay entre As-Safa et Al-Marwa."[1] Il dit aussi a propos du Saay: "Faites le Saay, car Allah vous a prescrit le Saay".[2]

B) les obligations de la Omrah sont au nombre de deux:

1. L'Ihram à entamer en dehors du sanctuaire, parce que le Prophète (ﷺ) a commande Aicha d'entamer sa Omrah à Tan'im.[3] Le Hadith d'Ibn Abbâs (رضي الله عنهما) au sujet des Mikat l'affirme aussi.

---

(1) Al-Boukhâri (1691) et Mouslim (1227).

(2) *Mousnad Ahmed* (6/422), Al-Hâkim (4/70) et autres. Authentifié par Al-Albâni dans *al-irwâ* (4/269).

(3) Al-Boukhâri (1783) et Mouslim (1211).



2. Se raser ou se raccourcir les cheveux, parce que le Prophète (ﷺ) dit: "Qu'il raccourcisse et qu'il se désacralise".[1]

Celui qui a omis une base fondamentale, sa Omrah n'aura pas été achevée, et celui qui a omis une obligation, il peut réparer sa violation en immolant une offrande.[2]

Celui qui fait un rapport sexuel avant le rasage ou le raccourcissement des cheveux pendant la Omrah, doit immoler un mouton et sa Omrah sera correcte. Cette règle est affirmée par la *Fatwa* d'Ibn Abbâs (رضي الله عنهما).

Celui qui fait un rapport sexuel avant le Tawâf, sa Omrah est annulée selon le consensus des oulémas. Si le rapport a été fait après le Tawâf et avant le Saay, elle sera annulée aussi selon la plupart des oulémas. Dans les deux cas, il doit achever sa Omrah, mais il doit immoler une offrande et refaire sa Omrah une autre fois.[3]

Ce que doit faire le Pèlerin en arrivant à Makkah

Quand le pèlerin arrive à Makkah il est désirable pour lui de prendre un bain avant d'entrer dans la ville. C'était la pratique du Prophète (ﷺ). En arrivant à Al-Masjid-Al-Harâm (la Mosquée Sacrée), selon la Sunna, il faut avancer le pied droit et réciter l'invocation suivante:

"بِسْمِ اللهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللهِ، أَعُوذُ بِاللهِ الْعَظِيمِ وَبِوَجْهِهِ الْكَرِيمِ، وَسُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ، مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ، اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ"

(1) Al-Boukhâri (1691) et Mouslim (1227).

(2) Voir: *Sounan Al-Bayhaki* (5/172). Al-Albâni dit dans *irwâil-ghalil*: c'est un Hadith authentique et *mawkouf* (4/233). Voir aussi *hâchiyatour-rawd* (4/54) et *adwâoul-bayân* (5/389).

(3) *Adwâoul-bayân* (5/389) et *al-istithkâr* par Ibn Abdil-Barr (12/290).



"Bismillâhi wassalâtou wassalâmou alâ rasoulillâh, a'outhou billâhil-Adhîmi wa biwajihihil-karîmi wa Soltânihil kadîmi minach-chaytânir-rajîm, Allahomm-aftah lî abwâba rahmatik" (Au Nom d'Allah, que les bénédictions et le salut d'Allah soient sur le Messager d'Allah. Je cherche refuge auprès d'Allah le Tout-Puissant, par Son Visage Noble et Son Pouvoir ancien, contre Satan le maudit.[1] Ô Allah! Ouvre pour moi les portes de Ta clémence).[2]

En s'approchant de la Kaabah, le pèlerin qui projette d'accomplir Hajj At-Tamattoo ou la Omrah, doit cesser de réciter la *Talbiyah* avant de commencer le Tawâf. Il doit tout d'abord faire face à *Al-Hajaril-Aswad* (la Pierre Noire), la toucher avec sa main droite, et si possible, l'embrasser. En faisant cela, on ne doit pas, cependant, pousser ou déranger les autres. Au moment du toucher, on doit réciter: *Bismillâh, Allahou Akbar* (Au Nom d'Allah. Allah est Plus Grand). S'il est difficile d'embrasser la Pierre Noire, on doit la toucher avec la main ou un bâton puis embrasser la main ou le bâton. Si cela même est difficile de faire, on doit faire un geste à la Pierre Noire et dire: *Allahou Akbar* (Allah est Plus Grand). Cependant, on ne doit pas embrasser la chose avec laquelle le geste est fait vers la Pierre.

Le Tawâf consiste en sept tours. Le *Raml* (marche rapide) doit être observé dans les trois premiers tours. Cette pratique est observée dans le Tawâf qu'on accomplit en arrivant à Makkah, peu importe si ce Tawâf est pour la Omrah, Hajj At-Tamattoo ou Hajj Al-Kirân. Dans les

---

(1) Abou Dawoud (466) et authentifié par Al-Albâni dans *Sahih al-jâmia*.
(2) Mouslim (713).



quatre tours qui restent on doit marcher à une allure normale. Chaque tour commence et finit à *Al-Hajar-il-Aswad* (la Pierre Noire). Le “Raml” signifie la marche à une allure vive. On doit observer *l'Idtibâa* dans le Tawâf entier. Cette pratique d'*Idtibâa* ne sera pas observée dans les autres Tawâfs (qui ne sont pas pour le Hajj ou la Omrah). l'Idtibâa consiste à mettre le drap sous l'aisselle droite et les deux extrémités sur l'épaule gauche (découvrir l'épaule droite).

Si on doute au sujet du nombre de tours du Tawâf qu'on a fait, on doit compter sur le chiffre inférieur. Par exemple, si on n'est pas sûr si on a fait trois ou quatre tours, on doit compter trois. La même règle s'applique au Saay. Après avoir accompli le Tawâf, il faut couvrir l'épaule droite avec le drap (i.e. avant de faire une prière à deux Rak'ahs après le Tawâf, on doit mettre le drap sur les deux épaules et accrocher les extrémités à la poitrine).

Celui qui est en état d'Ihrâm doit éviter toute impudicité et impureté. Il doit se donner totalement à son Seigneur. En faisant le Tawâf il doit évoquer Allah beaucoup et réciter des invocations. S'il récite le Coran, cela serait beaucoup mieux.

Il n'est pas obligatoire de réciter une invocation particulière dans le Tawâf dans le Saay, que ce soit dans le premier ou dans le dernier. Il n'y a aucune référence dans la Charîah pour ceux qui ont inventé une invocation particulière pour chaque tour de Tawâf ou de Saay. Il suffit de réciter n'importe quelle invocation qui vient à la mémoire. En arrivant à *Ar-rokn-il-yamâni* (le coin Yéménite) on doit dire: “*Bismillâh, Allahou Akbar*” (Au Nom d'Allah. Allah est Plus Grand) et le toucher avec sa main droite. Cependant, on



ne doi pas l'embrasser ni embrasser la main. S'il est difficile de toucher *Ar-rokn-al-yamâni*, on doit continuer le Tawâf sans faire de geste en sa direction, ni dire: "Allah est Plus grand" en lui faisant face. Et d'après mon savoir, cela n'était pas la pratique du Prophète (ﷺ). Il est désirable de réciter l'invocation suivante en marchant entre *Ar-rokn-al-yamâni et Al-hajar-al-aswad* (la Pierre Noire):

﴿ رَبَّنَآ ءَاتِنَا فِى ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴾ [البقرة: ٢٠١]

"*Rabbanâ âtina fiddonyâ hasanatan wa fil-âkhirati hasanatan wa-kinâ athâban-nâr*" {Seigneur! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtiment du Feu} (2:201).[1]

En faisant face à la Pierre Noire (Al-hajar-al-aswad) on doit la toucher, l'embrasser et dire: "Allah est Plus Grand". S'il est difficile de la toucher ou l'embrasser, on doit faire un signe vers elle chaque fois qu'on lui fait face en disant: "Allah est Plus Grand".

Il n'y a pas de mal à faire le Tawâf derrière Zamzam, surtout lorsqu'il y a beaucoup de gens. Al-Masjid-oul-Harâm (la Mosquée Sacrée) est le lieu du Tawâf dans sa totalité. Il est même permis de faire le Tawâf dans les couloirs de la Mosquée. Cependant, s'il est possible, il vaut mieux l'accomplir tout près de la Kaabah. Si cela est possible aussi, on peut faire une prière à deux Rak'ahs après le Tawâf derrière le lieu d'Abraham. Si, par contre, cela n'est pas

(1) Ahmed (3/11), Ibn Khouzaymah et Abou Dawoud et authentifié par Al-Albâni dans *Sahih Abi Dawoud* (1/354).



possible, à cause de la foule, on doit les faire dans tout autre lieu de la Mosquée. Dans les deux Rak'ahs on doit réciter la sourate Al-Kâfiroûn et la sourate Al-Ikhlâs après la sourate d'Al-Fâtihah. Après le dernier Tawâf , il est préférable d'aller boire de l'eau de Zamzam et en verser sur sa tête suivant la tradition du Messager (ﷺ). Ensuite, on se tourne vers Al-hajar-il-aswad (la Pierre Noire), et si cela est possible, selon la tradition du Prophète, on la touche avec la main droite avant de continuer les rites sur le mont d'As-Safâ.

Si cela s'avère possible, il est mieux de monter sur le mont d'As-Safâ et réciter les propos d'Allah suivants:

﴿إِنَّ ٱلصَّفَا وَٱلْمَرْوَةَ مِن شَعَآئِرِ ٱللَّهِ﴾ [البقرة:١٥٨].

{As-Safa et Al-Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la Omrah ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient} (2:158).

Il est aussi recommandé de faire face à la Kiblah, tout en évoquant Allah et récitant l'invocation suivante:

"لاَ إِلهَ إلا اللهُ ، وَاللهُ أَكْبَرُ، لاَ إِلهَ إلا اللهُ وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، يُحْيِي وَيُمِيتُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ، لاَ إِلهَ إلا اللهُ وَحْدَهُ، أَنْجَزَ وَعْدَهُ، وَنَصَرَ عَبْدَهُ وَهَزَمَ الأَحْزَابَ وَحْدَهُ".

"Lâ ilâha illallâhou wallâhou akbar, lâ ilâha illâllahou wahdahou lâ charîka lahou, lahoul-molkou wa lahoul-hamdou, yohyî wa youmîtou, wa Howa alâ kolli chay'in Kadîr, lâ ilâha illallahou wahdahou, anjaza waadahou, wa nasara abdahou wa hazamal-ahzâba wahdah"



(Il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, Unique sans aucun partenaire, à Lui la souveraineté, la louange et l'omnipotence. Il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, Unique, Il accomplit Sa promesse, accorda la victoire à Son serviteur, mit seul en déroute les coalisés).[1]

Ensuite on doit élever les mains et faire autant d'invocations que possible. Ces invocations peuvent être récitées trois fois. Après que le pèlerin descend, il doit se diriger vers le monticule d'Al-Marwah. En arrivant au premier signe vert, les hommes doivent marcher à une allure hâtive

(1) Mouslim (1218).

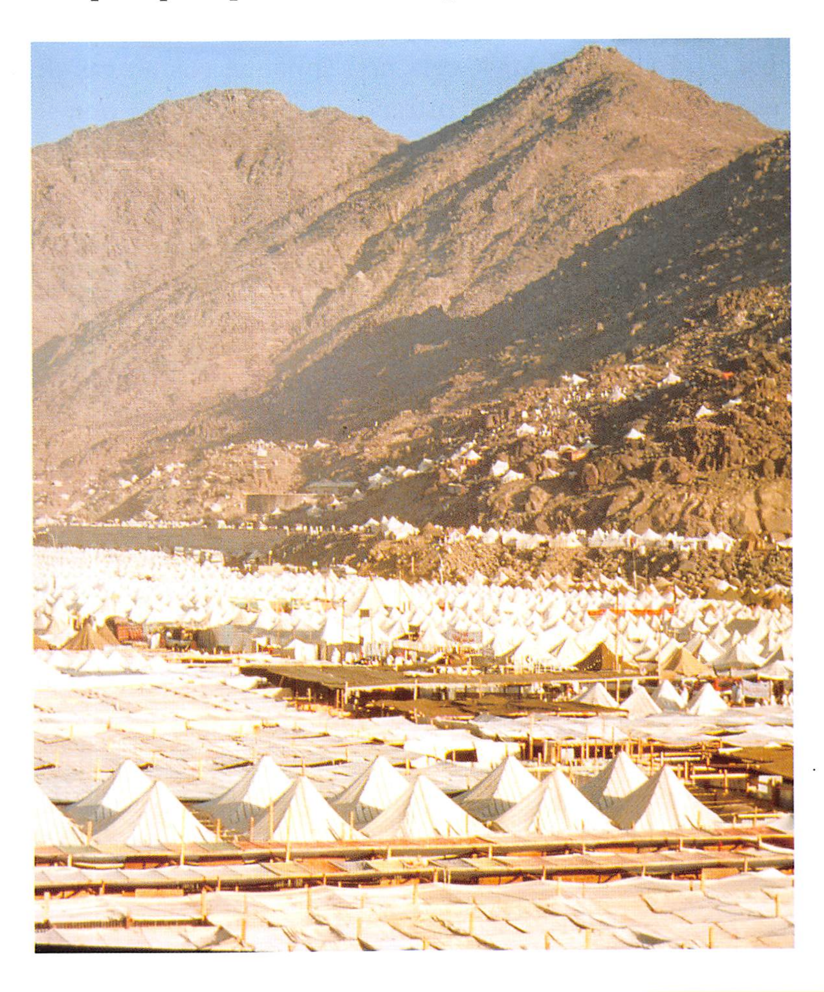
jusqu'à ce qu'ils atteignent l'autre signe vert. Cependant, les femmes ne sont pas tenues d'imiter les hommes dans ce rite. Elles doivent marcher à une allure normale tout le long du Saay. Ensuite on monte sur le monticule d'Al-Marwah et on se tient debout à proximité. S'il est possible de monter, cela serait mieux. Quand le fidèle se tient à Al-Marwah, il doit réciter la même invocation qu'à As-Safâ.

De retour vers As-Safâ, on doit marcher à une allure hâtive au lieu désigné par le signe vert. Ce parcours doit être fait sept fois. L'allée vers l'un des monticules est comptée un parcours du Saay et le retour est compté un autre.

Le pèlerin doit évoquer Allah autant que possible, il doit aussi L'invoquer pendant le Saay en évitant toute impureté. Il est permis d'accomplir le Saay sans *Woudou* (ablutions). Si après le Tawâf, une femme a ses menstrues ou le sang de l'accouchement pendant le Saay, celui-ci sera acceptable. Car la pureté rituelle n'est pas une condition préalable pour le Saay, comme nous l'avons vu plus haut. La pureté rituelle pour le Saay est un fait recommandé. Quand le pèlerin complète le Saay, il doit raser la tête ou couper les cheveux, mais il préférable aux hommes de se raser. Cependant, si on coupe les cheveux dans la Omrah et qu'on se rase la tête complètement après le Hajj, cela est encore mieux. Cependant, si on arrive à Makkah en retard, il est mieux de couper les cheveux après la Omrah afin qu'on puisse se raser complètement la tête après le Hajj. Le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons arrivèrent à Makkah le 4ème jour de Thil-Hijjah. Le Prophète (ﷺ) ordonna ceux qui n'avaient pas apporté avec eux d'offrande de se désengager de l'état d'Ihrâm et couper les cheveux. Il ne les ordonna pas de raser

leurs têtes complètement. Cependant, il est obligatoire de couper les cheveux pour le Hajj, car il n'est pas permis de raser ou de couper une partie des cheveux de la tête. Quant à la femme, la Charîah commande qu'il suffit de couper quelques cheveux. Une tresse de cheveux doit être coupée et pas plus.

Après que le pèlerin ait accompli ces rites, il aura achevé la



Omrah. Cela marque aussi la levée de toutes les restrictions qui étaient imposées pendant l'état d'Ihrâm. Cependant, celui qui a une offrande avec lui doit demeurer dans son état d'Ihrâm et ne s'en défait qu'après la Omrah et le Hajj.

Pour celui qui avait projeté l'Ihrâm pour le Hajj seul ou pour le Hajj et la Omrah ensemble, selon la Sunna du Prophète, il doit se désengager de l'Ihrâm après la Omrah. Il doit suivre les mêmes règles qui s'appliquent à celui qui fait Hajj At-Tamattoo. Mais, cela ne s'applique pas au cas de celui qui a apporté une offrande avec lui, parce que le Prophète (ﷺ) avait dit à ses Compagnons:

"لَوْلاَ أن معي الْهَدْيَ لأَحْلَلْتُ"

"Si je n'avais pas apporté d'offrande je me déférais de l'Ihrâm avec vous".[1]

Si une femme a ses menstrues ou le sang de l'accouchement après son Ihrâm de la Omrah elle ne doit pas faire le Tawâf à moins qu'elle ne regagne sa pureté, elle ne doit pas faire le Saay entre As-Safâ et Al-Marwah non plus. Elle doit le remettre jusqu'à ce qu'elle se purifie avant de s'en acquitter et couper les cheveux. Cela marque l'achèvement de sa Omrah. Cependant, si elle ne peut pas regagner sa pureté avant le 8ème jour de Thil-Hijjah, elle doit porter son Ihrâm au lieu où elle se trouve et part à Mina juste avec les autres pèlerins. Dans ce cas, elle doit suivre les règles appliquées dans le cas de la *Kârinah*. Elle doit, comme les autres pèlerins se trouver à Arafât, faire le jet d'Al Jamarâtes, passer la nuit à Al-

---

(1) Al-Boukhâri (2505 et 2506).



Mozdalifah, rester à Mina, sacrifier l'offrande et se couper une partie de ses cheveux. Quand elle se purifie, elle doit achever le Tawâf et le Saay une fois seulement, et cela sera compté pour le Hajj et la Omrah. Aïcha (ﷺ) rapporta qu'elle eut ses menstrues après avoir porté son Ihrâm pour la Omrah et elle fut ordonnée par le Prophète (ﷺ):

"افْعَلِي مَا يَفْعَلُ الْحَاجُّ، غَيْرَ أَنْ لاَ تَطُوفِي بِالْبَيْتِ حَتَّى تَطْهُرِي"

“Fais tout ce que font les autres pèlerins à l'exception du Tawâf autour de la Kaabah à moins que tu retrouves ta pureté rituelle”.[1]

Lorsque les femmes en menstrues ou celles qui ont des saignées de l'accouchement jettent les cailloux et coupent les cheveux, toutes les restrictions d'Ihrâm seront levées, elles peuvent notamment se parfumer. La seule restriction qui reste applicable est le contact sexuel avec son mari qui sera levé après l'achèvement de son Hajj. Lorsqu'elle achève son Hajj comme les autres femmes et après avoir accompli le Tawâf et le Saay, elle pourra avoir des rapports sexuels avec son mari.

La légitime du Saay entre As-Safâ et Al-Marwah

Selon la règle de la plupart des oulémas, le Saay est une base fondamentale sans laquelle le pèlerinage est invalide.

Les conditions du Saay

1. L'intention.

(1) Al-Boukhâri (1650) et Mouslim (1211).



2. Il doit être accompli après un Tawâf correct.

3. Commencer par As-Safâ et terminer à Al-Marwah.

4. Les parcours doivent être au nombre de sept.

5. Il doit être accompli dans le couloir en question.

Les recommandations du Saay

1. Il doit être accompli après le Tawâf immédiatement, sauf en cas d'excuse.

2. Monter sur As-Safâ et Al-Marwah et réciter le *tahlil* (*lâ ilâha illallâh*) *et le takbir* (*Allâhou Akbar*).

3. Se hâter autant que possible entre les deux signes verts pour les hommes et marcher en allure normale au delà des deux signes.

Le départ pour Mina

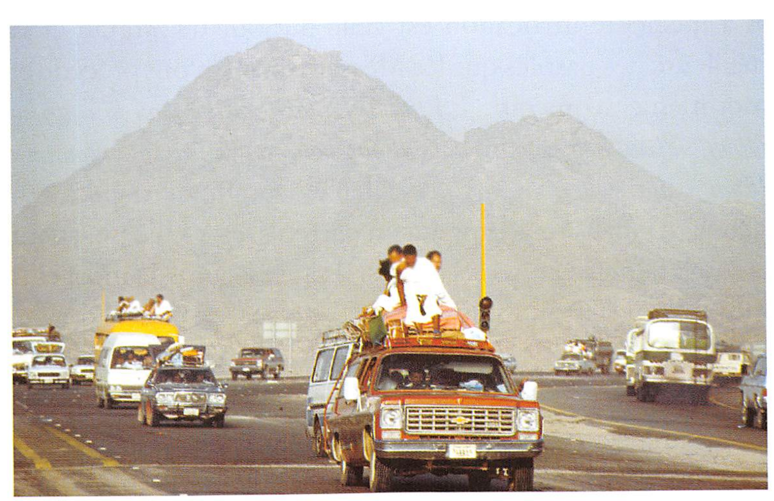
Après avoir porté l'Ihrâm pour le Hajj le 8ème jour de Thil-Hijjah, il est de la Sunna de se rendre à Mina avant midi ou même après. Tant qu'on n'a pas jeté les cailloux de *Jamratal-Akabah* (symbole du diable) il faut réciter fréquemment la *Talbiyah* (*Labbayk, Allahomma Labbayk*). Le pèlerin doit faire les prières d'Adh-Dhohr, Al-Asr, Al-Maghrib, Al-Ichâ et Al-Fajr à Mina. Selon la Sunna, chaque prière doit être faite en temps opportun en *Kasr* (en forme raccourcie) sans les combiner ensemble. Il n'y a, cependant, aucun *Kasr* pour la prière du Maghrib et celle du Fajr. Il n'y a aucune distinction entre les résidents de Makkah et les autres à cet égard, parce que le Prophète (ﷺ) avait dirigé des prières en *Kasr* à Mina, à Arafât et à Al-Mozdalifah dans lesquelles

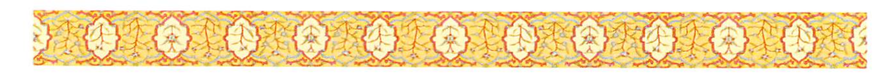


les résidents de Makkah et les autres étaient présents, le Prophète (ﷺ) ne commanda pas que les résidents de Makkah fassent les prières en forme complète. Si cela était nécessaire, il l'aurait mentionné sans aucun doute.

Le Départ pour Arafât

Le jour de Arafât, le pèlerin doit partir de Mina vers Arafât au moment du lever du soleil. Selon la Sunna, les pèlerins doivent rester à Namirah jusqu'à midi, si cela est possible. L'après midi, l'Imam ou son remplaçant fait un sermon concernant le jour de Arafât et le jour suivant pour instruire les pèlerins sur la Charîah. L'orateur doit exhorter les gens à observer la piété, la sincérité et la croyance ferme en l'unicité d'Allah. Il doit les exhorter à s'abstenir des choses défendues et à s'approcher du Coran et la Sunna. Il doit les encourager à prendre le Coran et la Sunna comme seul comportement valide dans la religion et la vie. Après le sermon, le pèlerin doit faire la prière d'Adh-Dhohr et celle d'Al-Asr ensemble, en *Kasr*





avec un seul *Athân* (appel à la prière) et deux *Ikâmahs* (l'annonce du début de la prière) [Mouslim].

La présence à Arafât et ses rites

Les gens doivent être présents à Arafât. A l'exception de Batn-Ornah, Arafât entière est valable pour y être présent. S'il s'avère possible, il faut faire face à la Kiblah et Jabal Ar-Rahmah (la Montagne de la clémence). S'il n'est pas possible de faire face à ces deux lieux, on fait face à la Kiblah. Durant sa présence, le pèlerin doit s'efforcer autant qu'il peut d'évoquer Allah, L'invoquer et Le supplier selon le besoin.

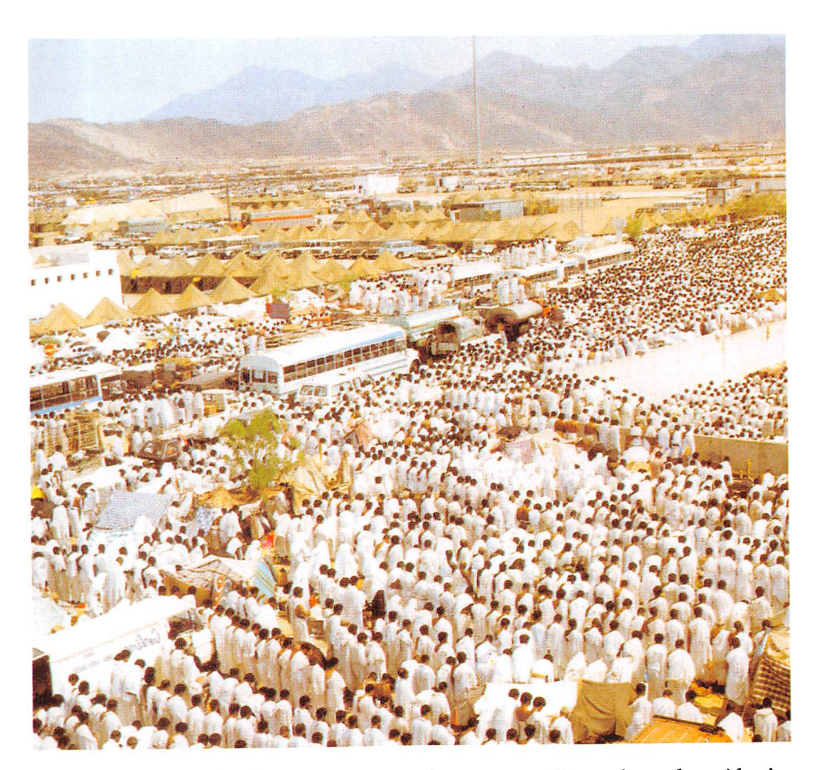
Durant son invocation, le pèlerin lève ses deux mains en récitant la *Talbiyah* et le Coran. La récitation de l'invocation suivante est beaucoup recommandée selon les Hadiths transmis du Prophète (ﷺ):

"خَيْرُ الدُّعَاءِ دُعَاءُ يَوْمِ عَرَفَةَ وَأَفْضَلُ مَا قُلْتُ أَنَا وَالنَّبِيُّونَ مِنْ قَبْلِي: لاَ إِلَهَ إِلا اللهُ وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ ، يُحْيِي ويُمِيتُ ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ".

"La meilleure invocation est celle du jour de Arafah et la meilleure des paroles que les Messagers qui m'ont précédé et moi-même avons dit: *Lâ ilâha illallahou wahdahou lâ charîka lahou, lahoul molkou wa lahoul-hamdou, yohyî wa youmîtou, wa Houwa alâ kolli chay'in Kadîr* (Il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, Seul, sans aucun partenaire. A Lui appartient la souveraineté et tous les éloges. Il cause la vie et la mort et Il a le pouvoir sur toute chose)."

Règle de la présence à Arafât

Selon le consensus des oulémas, le Saay est un pilier sans lequel le pèlerinage est invalide. Celui qui rate la présence à



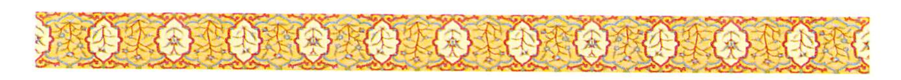
Arafah, son pèlerinage se transforme en Omrah et le pèlerin ne sera pas alors demandé de passer la nuit à Mouzdalifah et Mina ni de lancer les cailloux. Il fera le Tawâf et le Saay, se rase ou se raccourcit les cheveux. A savoir qu'il devra refaire son pèlerinage qu'il a raté après avoir immolé un mouton. Celui qui n'en a pas les moyens, il observe le jeûne de trois jours pendant le pèlerinage et sept jours quand il retournera chez lui.

Les conditions de la présence à Arafât

La présence à Arafah a des conditions dont quelques-unes concernent le lieu, d'autres concernent le temps alors que d'autres concernent le pèlerin lui-même.

1. Le lieu

Les oulémas sont consentis sur la règle que Arafât, avec



ses limites connues actuellement par des bornes, est un lieu rituel. Alors, n'importe où le pèlerin se trouve, son pèlerinage est correct. A noter que Batn Ornah ne fait partie du territoire de Arafât, ainsi il n'est pas un lieu rituel.

2. Le temps

Le temps rituel à Arafah commence, selon l'opinion la plus correcte, depuis midi jusqu'à l'aube, la veille du dixième jour de Thil-Hijjah. Celui qui marque sa présence le jour, doit continuer jusqu'au coucher du soleil, et celui qui n'a marqué sa présence que la nuit, il lui suffit même une seconde. Cette règle est référée aux propos du Messager d'Allah (ﷺ) qui disent: "Le pèlerinage c'est (la présence à) Arafah. Alors, celui qui a rattrapé la nuit de Arafah avant le lever de l'aube de la nuit de *Jam'a* (Mouzdalifah), son pèlerinage aura été accompli".[1]

Partir pour à Al-Mozdalifah et y passer la nuit

Après le coucher du soleil, les gens doivent revenir à Al-Mozdalifah en toute sérénité. Conformément à la tradition du Prophète, ils doivent réciter fréquemment la *Talbiyah* (*Labbayk*) en se dirigeant vers Al-Mozdalifah. Il n'est pas permis de partir de Arafât avant le coucher du soleil.

Lorsque les gens arrivent à Al-Mozdalifah, ils doivent immédiatement faire la prière du Maghrib et celle du Ichâ combinées (*en Kasr*) avec un seul *Athân* et deux *Ikâmahs*; le Prophète (ﷺ) avait fait la même chose. Les gens doivent

(1) Voir *Sounan An-Nasâi* (3019) et *Al-moulakhkhas al-fikhi* par D. Saleh Al-Fawzân (1/303, 304).



atteindre Al-Mozdalifah au temps du Maghrib ou du Ichâ et le même ordre de prières doit être respecté. Ceux qui arrivent à Al-Mozdalifah et commencent à ramasser les cailloux avant de faire les prières en ayant la foi qu'un tel acte relève de la Charîah, commettent une erreur de rites, mais une telle erreur n'encourt pas une sanction par la Charîah. Le Prophète (ﷺ) avait ordonné ses Compagnons de ramasser les cailloux après avoir quitté Al-Mach'ar Al-Harâm. On peut ramasser les cailloux de n'importe quel lieu. Al-Mozdalifah n'est pas un lieu exclusif pour ce fait. Il est également légal de ramasser les cailloux à Mina. Le pèlerin passe cette nuit à Mozdalifah. Cependant, il est permis aux faibles parmi les femmes, les enfants et autres de quitter Mozdalifah avant l'aube. Quant aux autres pèlerins, ils doivent rester jusqu'à ce qu'ils fassent la Salât de l'aube, ils font face à la Kiblah, évoquer le nom d'Allah beaucoup et L'invoquer jusqu'à l'éclair du jour. N'importe où se trouvent les pèlerins à Mozdalifah, cela fait partie de Mozdalifah. Cependant ils ne doivent pas s'approcher d'Al-Mach'aril-Haram ni monter sur lui. Pendant son pèlerinage, le Prophète (ﷺ) dit: "Je me suis mis debout ici â Al-Mach'aril-Haram, et Mozdalifsh en entier est un lieu rituel".[1] Mozdalifah s'appelle aussi Jam'a. Quand le jour s'éclaircit, ils partent pour Mina avant le lever du soleil tout en récitant la *talbiyah*. Quand ils arrivent à Mouhassir, il est préférable pour eux de dépasser cet endroit plus vite.

Conformément à la tradition du Prophète (ﷺ), sept cailloux seulement seront jetés le premier jour. Les trois jours qui restent, 21 cailloux seront ramassés à Mina chaque jour et les trois Jamarâtes (diables) doivent être lapidées.

(1) Mouslim (1218) et *Sahih Ibn Khouzaymah* (2857).



Est-il permis de ne pas passer la nuit à Mouzdalifah?

Oui. Celui qui n'a pu arriver à Arafah que juste avant l'aube pour une raison quelconque, tels que retard d'avion, pane de voiture ou autres. Celui-ci, ainsi que celui qui est tombé malade la veille du jour du sacrifice et sorti pour se soigner sans retourner dû sa maladie, ont leur excuse pour ne pas passer la nuit à Mouzdalifah.

La règle concernant la nuit à Mouzdalifah:

La présence à Mouzdalifah est un devoir. Celui qui a omis ce rite doit s'expier par effusion du sang (immoler une offrande). Quelques oulémas disent que la présence à Mouzdalifah est un pilier sans lequel le pèlerinage est invalide. Mais l'opinion correcte est qu'elle est un devoir.

Celui qui n'a pas passé la nuit à Mouzdalifah pour une excuse valable, rien ne lui est dû et son pèlerinage est correct. Alors que celui qui n'a pas passé la nuit à Mouzdalifah sans excuse valable, doit s'expier par effusion du sang (immoler une offrande).

Le Retour à Mina

Les pèlerins doivent se déplacer vers Mina avant le lever du soleil. Ils doivent invoquer Allah sur leur chemin. Ils doivent se dépêcher en traversant la vallée de Mohassar (un lieu où Allah avait tourmenté des agresseurs voulant démolir la Kaabah). Après avoir atteint Mina, ils doivent cesser de réciter la *Talbiyah* (*Labbayk*) en arrivant près des Jamrâtes (des piliers en pierres). Dès qu'ils arrivent dans le lieu du rite,



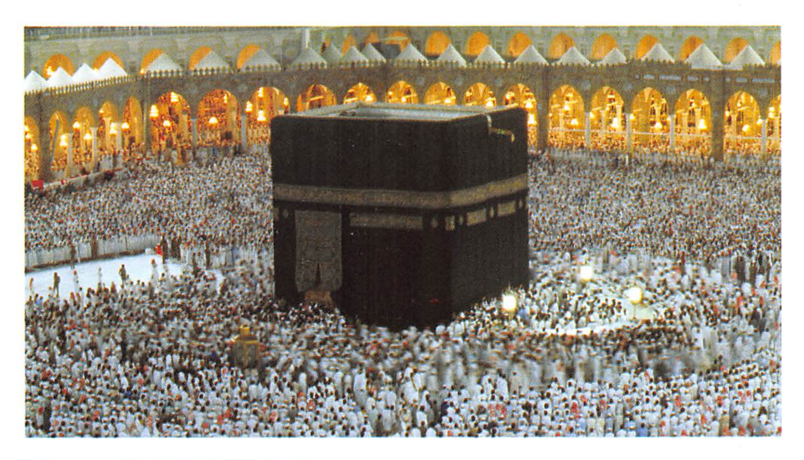
ils doivent jeter sept cailloux en direction du repère l'un après l'autre.

On doit s'assurer qu'au moment du jet de cailloux, la Kaabah doit être à gauche et Mina à droite et jeter les cailloux à l'intérieur de la vallée. Ceci relève de la tradition du Prophète (ﷺ). Cependant, si on jette un caillou de l'autre côté et qu'on touche la cible, cela est bon aussi. Il est nécessaire que le caillou atteigne le cible, ou plutôt touche la *Jamrah*. Cependant, s'il est loin, il n'y a aucun mal. C'est l'avis que partagent les oulémas et élaboré par l'Imam An-Nawawi dans *Charh Al-Mohaththab*. Les cailloux doivent être petits de dimension, un peu plus grands que les pois-chiches.

Après avoir jeté les cailloux, on doit immoler l'animal sacrificiel qui sert d'offrande. Ensuite, on se rase ou on se raccourcit les cheveux. A savoir que se raser est mieux que le raccourcissement.

La première désacralisation

Après le jet des cailloux sur Jamratil-Akabah, et après s'être rasé ou raccourci les cheveux, tout sera permis à l'exception du rapport sexuel. Cette étape s'appelle la désacralisation partielle.



Tawaf Al-Ifâdah

Le Tawâf qui vient après la première désacralisation s'appelle: *Tawâf Al-Ifâdah* ou *Tawâf Az-Ziyârah*. Ce Tawaf est un pilier sans lequel le pèlerinage est invalide.

Le Saay pour le Moutamattia

Après Tawaf Al-Ifâdah et une prière à deux Rak'ahs derrière le lieu d'Ibrahim, le pèlerin fait un parcours entre As-Safa et Al-Marwah, s'il est en état de Tamattouo. Ce Saay est compté pour son pèlerinage alors que le premier était pour sa Omrah.

Le Moutamattia et le Kârin doivent sacrifier d'offrandes

L'offrande c'est ce qu'offre le pèlerin ou celui qui accomplit la Omrah pour le but de s'approcher davantage d'Allah. L'offrande consiste à immoler une bête bestiale (les chameaux, les bovins et les ovins). Le pèlerin qui est Moutamattia ou Kârin et n'habite pas dans les limites du sanctuaire sacré, doit offrir un mouton ou le septième d'un chameau/chamelle ou le septième d'une vache. Ses revenus



doivent être licites, parce qu'Allah n'accepte que ce qui est pur.

Si le Moutamattia ou le Kârin n'a pas les moyens de sacrifier une offrande, il doit observer le jeûne de trois jours pendant le pèlerinage et sept jours quand il retourne chez lui. Concernant les trois jours, il a le choix de les jeûner avant le jour du sacrifice ou pendant les jours du Tachrik, Allah dit:

﴿ فَمَن تَمَتَّعَ بِٱلْعُمْرَةِ إِلَى ٱلْحَجِّ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْىِ ۚ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ فِى ٱلْحَجِّ وَسَبْعَةٍ إِذَا رَجَعْتُمْ ۗ تِلْكَ عَشَرَةٌ كَامِلَةٌ ۗ ذَٰلِكَ لِمَن لَّمْ يَكُنْ أَهْلُهُۥ حَاضِرِى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ ﴾ [البقرة:١٩٦].

{Quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait la Omrah en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée}. (2:196).

Dans Sahih Al-Boukhâri, Aicha et Ibn Omar dirent: "Il n'a été permis de jeûner les jours du Tachrik que pour celui qui n'a pas les moyens de sacrifier d'offrandes."[1] Cette règle prend le niveau au Marfouo (dont le sens est attribué au Prophète (ﷺ)). Il est mieux d'observer le jeûne des trois jours avant le jour de Arafah, parce que le Prophète n'a pas observé de jeûne ce jour-là. En plus, il a interdit qu'on jeûne ce jour-là à Arafah. Il est permis de jeûner trois jours consécutifs ou discontinus. La même règle s'applique aux sept jours. Il est préférable de jeûner les sept jours quand on retourne chez soi. Allah dit à ce propos:

(1) Al-Boukhâri (1997 et 1998).





{et sept jours quand vous retournez chez vous}

Les conditions de l'animal à sacrifier (l'offrande)

1. L'animal doit être des bestiaux selon l'ordre de priorité suivant: les chameaux, les bovins et ovins. La *badanah* (le chameau ou la chamelle) et la vache chacune d'elles est équivalente à sept moutons.
2. L'animal doit être sain et sauf, exempt de tout défaut annulant la validité du rite sacrificiel. Par conséquent, la bête distinctement malade, celle qui est distinctement borgne et celle qui est distinctement infirme ne sont pas acceptées pour le rite sacrificiel.
3. L'âge de la bête doit être, selon la plupart des oulémas: cinq ans au moins pour les chameaux, deux ans pour les bovins, une année pour les chèvres et six mois pour les agneaux.

L'ordre des rites pendant le jour du sacrifice

Le jour du Sacrifice, il est recommandé de suivre la séquence suivante:

Premièrement: Le *Ramy* (jet rituel de cailloux)

Deuxièmement: Le *Nahr* (l'immolation).

Troisièmement: Le *Halk* (la coupure des cheveux).

Quatrièmement: Le Tawâf (la circumambulation autour de la Kaabah).



Cinquièmement: Pour le Motatattia, il y a de plus un Saay. Si le pèlerin est Mofrid ou Kârin et n'a pas accompli le Saay avec *Tawâf-il-Kodoûm*, il doit faire le Saay.

Si la séquence précitée n'est pas suivie, il n'y a aucun reproche, parce que le Prophète (ﷺ) avait accordé la permission à cet égard. Alors, Il est permis de faire le rite du Saay avant le Tawâf, le Halk ou le Ramy, car il a été rapporté qu'un Compagnon du Prophète se renseigna sur l'ordre de ces rites et que le Prophète (ﷺ) lui dit: "Fais-le selon la séquence de ton choix".[1]

La désacralisation complète

Après le Ramy, le Halk et le Tawâf, le pèlerin est complètement délibéré de toutes les restrictions d'Ihrâm. S'il fait deux rites seulement, il ne sera délibéré que partiellement:

Les trois actes suivants sont faits dans l'ordre voulu du pèlerin:

Le jet rituel de cailloux à Jamratil-Akabah (le dernier pilier en pierres), se raser ou couper les cheveux et Tawâf-oul-Ifâdah. Cela doit être suivi par le Saay parce qu'il est obligatoire. Quand on accomplit tous ces trois rites, toutes les prohibitions d'Ihrâm sont levées, par exemple, on peut avoir des contacts sexuels et se parfumer. Celui qui fait ces deux actes seulement, sera ainsi libéré de toutes les restrictions autre que l'acte sexuel. Ce cas est appelé "liberté partielle".

---

(1) Ce sujet est plus détaillé dans le livre 'le *Hajj, la Omrah et la Ziyârah*' par Ibn Bâz, dans *bidâyatil-mojtahid* et dans *al-fikh alal-mathahibil-arbaah* par Abdir-Rahmân Al-Jaziri.



Il est recommandé de boire de l'eau de Zamzam autant que cela est possible. On doit faire autant de supplications que possible en buvant l'eau de Zamzam. Ce qu'on souhaite en buvant l'eau de Zamzam est très possible d'être exaucé, comme cela fut rapporté du Prophète (ﷺ). Al-Baihaki rapporta, d'une chaîne de narrateurs authentique, que Abdoullah ibn Al-Moubârak quand il buvait de l'eau de Zamzam, il faisait face à la Kiblah et disait: "O Seigneur! le Messager d'Allah dit 'l'eau de Zamzam sert le but pour lequel elle est bue' alors, me voilà le ferai servir pour la soif du jour de la Résurrection".

Le retour à Mina

Après Tawâf-il-Ifâdah et le Saay, le pèlerin doit se rendre à Mina et y séjourner trois jours et trois nuits. Chaque jour il doit jeter des cailloux sur les Jamrâtes (piliers en pierres) juste après midi ou le soir, et ce pour éviter les foules.

En jetant les cailloux, la séquence suivante doit êtreobservée:

On doit commencer par la première Jamrah qui est située près de la Mosquée Al-Khayf. Sept cailloux doivent être jetés l'un après l'autre. Ensuite, on lapide la troisième Jamrah après laquelle, on quitte le lieu immédiatement. De la même façon, on doit jeter les cailloux aux trois Jamrâtes le deuxième jour de la même manière faite le premier jour selon la Sunna du Prophète (ﷺ). Le jet des cailloux (le Ramy) pendant les deux premiers jours de Tachrîk est un rite obligatoire du Hajj. Il est obligatoire aussi de passer la



première et la deuxième nuit à Mina. Celui qui passe la troisième nuit et jette les cailloux le troisième jour, sera plus récompensé.

En ce qui concerne le temps du Ramy, le jet sur *Jamaratil-Akabah* commence après le lever du soleil du jour du sacrifice et continue jusqu'au coucher du soleil. Quant aux jours du *Tachrik*, le jet commence juste après midi et continue jusqu'au coucher du soleil.

Les oulémas, y compris le cheikh Ibn baz -qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde-, ont donné un verdict permettant le jet des cailloux pendant la nuit.

Il est aussi permis, pour celui qui est incapable d'observer le rite de Ramy, de députer une personne pour le faire à sa place. Il faut que cette dernière soit en train d'accomplir le pèlerinage cette année même et qu'elle fasse le rite de Ramy tout d'abord pour lui-même et ensuite pour celui qui l'a députée.



La Ligue du Monde Musulman (*Râbitatoul-Alamil-Islâmi*)

La Ligue du Monde Musulman est une organisation islamique dont l'action concerne tous les pays islamiques sans pour autant être une organisation gouvernementale, car elle ne relève d'aucun Etat. C'est un organisme indépendant dont le but est d'unir toutes les forces musulmanes pour le bien de la confession islamique, défendre l'originalité de la pensée islamique contre les courants étrangers qui œuvrent contre les croyances et les pays islamiques. Son statut lui interdit toute ingérence dans les affaires intérieures des pays.

Elle fut créée en 1381 AH/1962 G. à la suite de la première Conférence Islamique tenue à Makkah Al-Moukarramah. Cette organisation œuvre pour la réalisation des objectifs suivants :

1. Œuvrer pour l'application de la *Charîah* Islamique dans les pays islamiques.
2. Sensibiliser les musulmans sur leur religion, en particulier durant les saisons du Hajj.
3. Encourager les prédicateurs musulmans dans toutes les parties du monde musulman à mieux œuvrer pour la propagation de l'Islam.
4. Propager les enseignements islamiques à travers la construction d'écoles et d'instituts islamiques partout dans le monde.



5. Etendre l'apprentissage de la langue du Coran.

L'organisation de la ligue du monde musulman œuvre aussi pour la réalisation d'autres objectifs.

Les comités et les conseils principaux relevant de la Ligue du monde musulman

1. La conférence islamique générale: L'organe législatif de l'organisation.
2. Le conseil constitutionnel qui trace les politiques de la LMM et prend les décisions et les recommandations nécessaires.
3. Le secrétariat général qui est le corps exécutif de l'organisation chargée du suivi de ses activités.
4. Le conseil suprême mondial des mosquées (cet organe se charge directement de la construction et de la restauration des mosquées).
5. L'Institut de formation des imams et des prédicateurs.
6. Le conseil de la jurisprudence islamique (*Fik'h*).
7. Le comité d'assistance islamique.[1]

Organisation Charitable pour la Mémorisation du Saint Coran (Al-Jam'iyyat Al-Khairiyyah litahfîdhil-Kor'ânil-Karîm)

Cette organisation charitable fut fondée en 1382 AH par un groupe de gens bénévoles. Ce fut Cheikh Mohammad Yousouf Sayti Al-Pakistani (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde) qui prit l'initiative de sa création.

(1) *Ad-Diblomasiyah wal-Marâsim Al-Malakiyyah.* Abdour-Rahmân ibn Mohammad Al-Hammoudi (1/680).

Ce fut en 1386 AH que le premier groupe de lauréats ayant mémorisé le Coran entier, composé de 18 étudiants (*Hâfidhs*) reçut le prix de l'organisation. La première *Halakah* (cercle d'étude) fut établie dans la mosquée de Mohammad ibn Lâdin à Al-Hafâïr, et le nombre d'apprentis était réduit, mais quelques années plus tard, ce nombre passa à plus de vingt mille, et le nombre de *Halakâtes* (cercles d'études) se compte désormais par centaines. Cette organisation compte plus de quarante *Halakahs* dans le seul Haram de Makkah.

L'institut de Dar Al-Arkam ibn Abil-Arkam relève de cette organisation. Il accepte les étudiants qui ont achevé le stade de mémorisation du Coran dans sa totalité. Ces derniers passent deux années dans cet institut pour étudier la maîtrise de la récitation et le *Tajwîd* du Coran.

Cet institut compte une *Halakah* qui est consacrée à l'apprentissage des *Kirââtes* (lectures différentes du Coran), les étudiants, après avoir complété leurs études dans l'institut, passent trois années à étudier les lectures et les sciences du Coran.

Il y a aussi cinq *Halakahs* consacrées aux étudiants appartenant aux minorités musulmanes partout dans le monde. Quatorze autres *Halakahs* sont consacrées à la formation d'instituteurs du Coran.

Cette organisation opère sous les auspices de l'Université Islamique de l'Imam Mohammad ibn Saoud. Quand le Ministère des awkafs fut créé, cette organisation y fut incorporée.[1]

L'Université Oum Al Korâ (Jâmiat Oum Al-Korâ)

L'université Oum Al-Korâ est l'une des universités du

(1) Voir *Ibhâjoul-Hâjj* par Cheikh Az-Zahrâni (p. 205).



Royaume qui se trouve à Makkah Al-Moukarramah. En fait, c'est l'une des plus anciennes universités du pays qui, à la date de sa création en 1369AH, ne comptait qu'une faculté de *Charîah*. En 1391 AH, la faculté de *Charîah* fut annexée à l'université Roi Abdoul-Aziz à Jeddah.

En 1400 AH, un décret royal fut promulgué portant création de l'université Oum Al-Korâ à Makkah Al-Moukarramah. l'Université dispose désormais de plusieurs facultés et instituts.

Parmi ses instituts, l'université comprend un institut pour l'apprentissage de la langue arabe aux non arabes. Parmi les facultés relevant de cette université, nous citons les suivantes:

1. La faculté de Charîah et des études islamiques.
2. La faculté de la prédication et des fondements de la religion.
3. La faculté de l'éducation.
4. La faculté de la langue arabe et de sa littérature.
5. La faculté des sciences appliquées.
6. La faculté de sociologie.
7. La faculté des sciences techniques.

L'université dispose aussi d'une faculté d'éducation située dans la ville de Taif. L'université sanctionne les études par les diplômes de maîtrise et de doctorat. Un grand nombre de lauréats de cette université sont désormais actifs dans le domaine de la propagation des sciences et du credo islamiques authentiques (*Akîdah*) ainsi que la lutte contre l'hérésie et l'innovation dans la religion. Cette université demeurera, par la volonté d'Allah, l'un des repères rayonnant



de la religion islamique.[1]

Dar Al-Hadith Al-Makkiyah

Il s'agit d'une école qui œuvre dans le domaine du Coran Sacré et de la Sunna authentique du Prophète (ﷺ). Un grand nombre d'étudiants venant de tous les pays islamiques suivent des études intensives dans cette école.

Fondée en 1352 AH comme une école privée, elle fut incorporée à l'université islamique d'Al-Madinah Al-Mounawwarah en 1391 AH.

Elle comprend deux cycles:

Le premier est un cycle moyen, d'une durée de trois ans, qui est sanctionné par un certificat d'études normales.

Le second cycle, d'une durée de trois ans, est sanctionnée par un certificat secondaire.[2]

L'école Dâr Al-Hadith Al-Khairiyyah

Il s'agit d'une école charitable qui fut créée sur décret du Roi Abdil-Aziz ibn Abdir-Rahmân Al Saoud (qu'Allah l'ait dans Sa miséricorde) en 1352 AH. Depuis ce temps-là, elle n'a cessé de dispenser des études relatives au Coran et à la Sunna. Elle est supervisée par un haut comité présidé par le Mufti Général du Royaume d'Arabie Saoudite.

Cette école comprend quatre cycles qui sont comme suit:

1. L'école élémentaire *Dâr Al-Fâïzîne* (niveau élémentaire), pour la mémorisation du Coran Sacré.

---

(1) *Alâ Tarikil-Moustakbal- At-Taalimoul-Âli.* Ministère des Informations; *Ibhâjoul-Hajj* par Cheikh Nâsir ibn Mousfir Az-Zahrâni (p. 209).

(2) *Ibhâjoul-Hajj* par Cheikh Nasir ibn Mousfir Az-Zahrâni (p. 213).



Cette étape d'étude dure six ans. Elle est supervisée par le Ministère de l'Education sur le plan pédagogique seulement. *Dâr Al-Hadith Al-Khairiyyah* se charge de sa propre gestion financière et administrative. Cette école vit le jour en 1304 AH.

2. L'école moyenne où les études durent trois années.
3. Le lycée où les études durent quatre années.
4. Le cycle supérieur. Cette étape dure quatre années, et les étudiants à ce niveau obtiennent une assistance financière mensuelle et d'autres formes d'aide aux études.

L'étude est basée sur le système semestriel conformément au calendrier académique en vigueur dans le Royaume d'Arabie Saoudite.[1]

L'objectif de cette école est de propager le savoir religieux authentique susceptible de contribuer à mieux comprendre la religion, recommander le bien, interdire le blâmable, aider à restaurer la pureté de l'Islam et le purifier de toute forme d'hérésie.

Des étudiants de plus de quarante nationalités et dont le nombre a dépassé 1100 suivent leurs études dans cette école.

---

(1) *As-Salafiyouna fil-Hind wal-Malik Abdoul-Aziz* par Ach-Chouway'ir.



1. La bibliothèque d'Al-Haram Al-Makki

C'est la plus ancienne des bibliothèques de la ville. Elle tire son importance du fait qu'elle relève directement du Sanctuaire mecquois.

Cette bibliothèque abrite un grand nombre de références culturelles islamiques et des manuscrits rares. Elle ouvre ses portes matin et soir pour les gens avides à la connaissance de la culture islamique. Cette bibliothèque est située à proximité de la sainte mosquée de Makkah.

2. La Bibliothèque Publique (relevant du Ministère de l'Education)

Il s'agit d'une très grande bibliothèque placée sous les auspices du Ministère de l'Education. Elle contient un grand nombre de livres dans lesquels le chercheur de la connaissance trouvera ce qu'il cherche. Elle est localisée dans le quartier Az-Zâhir, à Makkah.

3. La bibliothèque *Jâmi'il-Fourkân*

Cette bibliothèque contient un grand nombre le livres religieux et culturels. Elle est située dans le quartier Al-Awâli. Cheikh Nâsir ibn Mousfir Az-Zahrâni dit de la bibliothèque:

> "Les étudiants l'ont aimée et les oulémas l'ont encouragée, et les gens se sont accourus pour la soutenir. Elle est une source de rayonnement pour les sunnites, car elle ne contient aucun livre incitant à l'hérésie, la mythologie ou l'extrémisme".

4. La bibliothèque de l'université *d'Oum Al-Korâ*

C'est une bibliothèque qui relève de l'université de Makkah dont les références se comptent par milliers, ce qui fait d'elle une bibliothèque diversifiée et intégrale.

5. La bibliothèque de Makkah

Cette bibliothèque contient des manuscrits rares et des livres de grande valeur culturelle et religieuse bien qu'elle soit une petite bibliothèque. Elle contribue énormément au service de la culture et constitue un outil précieux pour les chercheurs de la connaissance. La bibliothèque de Makkah est située près du Haram.[1]

D'autres sites historiques à Makkah Al-Moukarramah

La ville de Makkah compte d'autres sites historiques de grande importance dont des mosquées parmi lesquelles nous avons cité quelques-unes dans le chapitre réservé aux mosquées de Makkah. Cette ville abrite aussi, de par son importance historique, plusieurs palais et maisons datant de plusieurs siècles. Certains ont été, malheureusement, perdus à cause du développement moderne qu'a connu la ville sur le plan urbain, mais d'autres édifices historiques ont pu être conservés, notamment la citadelle d'Ajyâd (qui est actuellement un musée islamique).

Parmi les lieux de signification historique et religieuse à Makkah, il faut noter la maison d'Abi Soufyân (ﷺ), la maison de Khadijah (ﷺ), la maison de Abdillah ibn Abdil-Mouttalib et la maison de Ali ibn Abi Tâlib (ﷺ).[2]

---

(1) *Ibhâjoul-Hajj, Dawroul-Mamlakatil-Arabiyah As-Saoudiyah fi Khidmatil-Islâm.*

(1) *As-Siyahah fil-Mamlakatil-Arabiyah As-Saoudiyah* par Dr. Sultan Ahmad Ath-Thakafi (p. 161).

Sources et Références

1. *Chifâoul-gharâm bi akhbâr al-balad al-harâm*, Takiyoud-Dine Al-Fâsi.
2. *Akhbâr Makkah*, Mohamed ibn Is'hâk Al-Fâkihi.
3. *Akhbâr Makkah*, Abou Al-Walid Al-Azraki.
4. *Manâïhoul-karam*, Ali ibn Tâjid-Dine As-Sinjâri.
5. *Moojamoul-boldân*, Yâkout Al-Hamawi.
6. *Mouthiroul-gharâm as-sâkin,* Ibn Al-Jawzi.
7. *Târikh Makkah*, Ahmed As-Sibâï.
8. *Târikh Makkah*, Aboul-Walid Al-Azraki.
9. *Târikh Al-Kaabah*, D. Ali Housayn Al-Kharboutli.
10. *Masnaa kiswatil-kaabah*, la présidence générale des affaires de la Mosquee Sacrée et la Mosquée Prophétique.
11. *Tafsir Ibn Kathir.*
12. *Al-bidâyah wan-nihâyah*, Ibn Kathir.
13. *Al-hajj*, D. Abdoullah ibn Mohamed At-Tayyâr.
14. le *Hajj*, la *Omrah* et la *Ziyârah*, Cheikh Abdoul-Aziz ibn Bâz.
15. *Sahih Al-Boukhâri.*
16. *Fat'houl-Bâri*, Ibn Hajar Al-Askalâni.
17. *Sahih Mouslim.*
18. *Sounan Abi Dawoud.*
19. *Sounan An-Nasâï.*
20. *Jâmiout-Tirmithi.*
21. *Sounan Ibn Mâjah.*
22. *Mousnad l'Imam Ahmed.*
23. Sounan Al-Bayhaki.
24. *Chouaboul-Imân*, Al-Bayhaki.
25. *Sounan Ad-Dârakotni.*
26. *Mouatta' l'imam Mâlik.*
27. *Moujammaouz-zawâïd*, Al-Haythami.
28. *Jâmioul-bayân,* Ibn Jarir At-Tabari.
29. *Hâthal-habibou yâ mouhibb*, Al-Jazâïri.
30. *Ar-rawdoul-anif*, As-Souhaili.
31. *Lisânoul-arab*, Ibn Mandhour.
32. *As-sirah an-nabawiyyah*, Ibn Hichâm.
33. *Al-moustadrak*, Al-Hâkim An-Naysâbouri.
34. *Târikh Ibn Khaldoun.*
35. *Târikh At-Tabari.*
36. *Al-kâmil*, Ibn Al-Athir.
37. L'Atlas du Royaume d'Arabie Saoudite, Librairie Al-Obeikâne.
38. *Târikh imârat al-masjidil-harâm*, Housayn Abdoullah Basalamah.
39. *Tahthiboul-asmâ wal-loughât*, An-Nawawi.
40. *Ad-dorar*, Ibn Abdil-Barr.
41. *Moukhtasar siratir-Rasoul*, Mohamed ibn Abdil-Wahâb.